



COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE COMIFAC

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II (PPECF II)

BMZ 2015 68 203



31 mars 2020

5ème rapport semestriel
novembre 2019 à mars 2020

Un projet cofinancé par
la République Fédérale
d'Allemagne au travers
de la KfW
Entwicklungsbank



KfW

Ce rapport a été préparé par :

- Romain LORENT, chef d'équipe
- Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
- Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication

- Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
- Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour
Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC
Yaoundé, Cameroun
et
La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)
Francfort, Allemagne et
Yaoundé, Cameroun

Contact :

Romain LORENT
Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)
Téléphone : + 237 6 70 66 85 16
Email : romain.lorent@eco-consult.com
Skype : romain_lorent
Site web: www.ppecf-comifac.com

Les services de consultant sont apportés par :

Chef de file :
ECO Consult Sepp &
Busacker
Partnerschaft
Hersfelder Straße 17
36280 Oberaula, Allemagne
Tél. : +49 (0) 66 28 83 73
Fax : +49 (0) 66 28 80 16



en association avec :
Oréade Brèche
70, Rue de l'Église
67130 Schirmeck,
France
Tél. : +33 (0) 3 88 49
64 35
Fax : +33 (0) 3 88 49
66 24



Table des matières

1	REMARQUE LIMINAIRE	6
2	ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME POUR LA PÉRIODE	6
2.1	AXE I : LES CONDITIONS CONCEPTUELLES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA CERTIFICATION SONT MISES EN PLACE	6
2.2	AXE II : LA QUALITÉ DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE EST AMÉLIORÉE	13
2.3	AXE III « LA COMMUNICATION »	46
3	SUIVI - ÉVALUATION	51
3.1	TABLEAUX DE BORD DE SUIVI-ÉVALUATION	51
3.1.1	<i>Suivi-évaluation des interventions du programme</i>	51
3.1.2	<i>Suivi évaluation des indicateurs du programme</i> Erreur ! Signet non défini.	
3.2	TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31 OCTOBRE 2019	55
4	NOUVELLES INTERVENTIONS À VENIR	64
5	RECOMMANDATIONS	65
6	RÉCAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE	66

Annexes

Annexe 1 NOTE STRATÉGIQUE PPECF

ANNEXE 2 SITUATION DU COACHING DES ENTREPRISES AU 31 MARS 20

ANNEXE 3 INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE PPECF

Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accords de Partenariat Volontaires
ANO	Avis de non objection
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CgP	Cellule de gestion du PPECF
CIFOR	Centre International de Recherches sur les Forêts
COC	Chain of Custody
CLIP	Consentement Libre Préalablement Informé
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
Cnn	Contrat n° nn
CW	Control Wood
CTWPDA	China Timber & Wood Products Distribution Association
DREIC	Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
EFI	Exploitation à Faible Impact
EFIR	Exploitation forestière à impact réduit
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
FSC-CW	FSC-Controlled Wood
FSC-FM	FSC-Forest management
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GGSC	Global Green Supply Chain
GIE	Groupement d'intérêt économique
HVC	Haute Valeur de Conservation
IFL	Intact Forest Landscapes
ISEAL	the global membership association for credible sustainability standards
ITTO	International Tropical Timber Organization
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LKTS	Lesser Known Timber Species
MGR	Malaysian Grading Rules

ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OLB	Origine de Légalité des Bois
DNO n°...	Non objection (KfW ou COMIFAC) portant sur une ANO
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification
PCI	Principes, Critères et Indicateurs
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PIPC	Permanent Indigenous Peoples' Committee (FSC)
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
RCA	République Centre Africaine
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
SE COMIFAC	Secrétaire exécutif de la COMIFAC
TDR	Termes De Références
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes.
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society

1 Remarque liminaire

Le lecteur des rapports semestriel du PPECF est invité à se rendre régulièrement sur le site web du Programme à l'url suivante :

http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html

où, il trouvera les termes de références et les rapports des interventions classées suivant les principes du standard de certification FSC-FM.

Par ailleurs, ce rapport semestriel comporte trois annexes : la première présente une note stratégique du PPECF qui permet de comprendre le point de départ du Programme et son objectif, pour la phase III ; la deuxième est consacrée à une situation du coaching arrêtée au 31 mars 2020 ; enfin, la troisième fait une évaluation de la résilience du Programme face à la pandémie du covid 19.

2 Etat d'avancement du Programme pour la période

Interventions en cours et en préparation

	Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures ou avancée significative d'une activité ou d'une thématique
	Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs
	Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante
	Intervention en risque de non-exécution
	Intervention clôturée

....

2.1 AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

Pour rappel, à l'issue des CDO tenus à Brazzaville, les 23 et 24 novembre 2017, et à Douala, les 19 et 20 Mars 2019, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues sur la composante 1 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Codes Actions	Activités prévues dans la convention BMZ n°: 2015 68	Priorité	Interventions validées en CDO /Activités de la CgP	Réf. CDO	Montant prévu CDO (€)
Axe 1: Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification					
1.1	Soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie (OLB, VLC)	1	Voir action 2.5.1: programme coaching PPECF II	6 ^{ème}	PM
			Appui au Bureau Veritas et à Rainforest Alliance pour la formation d'auditeurs	6 ^{ème}	PM
1.2	Soutien au développement du PE(A)FC en Afrique Centrale	1	Appui à une approche régionale PAFC	6 ^{ème}	400 000
1.3	Consolidation de la stratégie du FSC pour le bassin du Congo	1	Appui à la stratégie FSC® en Afrique centrale	6 ^{ème}	341 250
1.4	Directives régionales fiscalité incitative	1	Etude réduction de la fiscalité compensée	7 ^{ème}	50 000
Provisions pour appels à Projets				6 ^{ème}	PM
Total Axe I -->					791 250

Indicateurs globaux :

I.1. les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.

Actions réalisées ou en cours durant la période :

Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie

Vers un boom de la certification vérifiée tierce partie au Cameroun

Vu la recrudescence¹ de l'illégalité de l'exploitation et le commerce du bois au Cameroun et vu qu'à ce jour, le système de vérification de la légalité, cœur de l'Accord de Partenariat Volontaire APV-FLEGT, n'est toujours pas opérationnel, laissant ainsi, la possibilité aux filières illégales de se développer aux dépens du secteur formel, l'Union européenne propose d'exiger pour les entreprises orientées à l'exportation, le certificat de légalité APV, à travers la reconnaissance d'un certificat privé de gestion forestière, vérifié tierce partie (FSC, OLB, LS, ...). Aucune autre voie d'accès, n'étant actuellement possible.

Si ce schéma se mettait en place rapidement, les bénéfices en seraient que :

- l'APV² progresserait : en effet, les certificats de légalité APV sortiraient en nombre ;
- les entreprises seraient soumises à un audit annuel de surveillance par des professionnels privés du contrôle forestier (ce qui devraient rassurer les entreprises et éviter des déconvenues) ;
- les certificats privés tierce partie, échangés contre des certificats de légalité APV, seraient certainement mieux reconnus par les procédures de due diligence du RBUE, puisqu'il s'agirait d'attestations « régaliennes » émises par les Administrations ;
- on éviterait la critique de l'oxymore qui voudrait qu'une démarche volontaire (une certification privée) ne soit rendue obligatoire par la loi.

Si la proposition de l'UE était acceptée par le MINFOF, les contraintes administratives de l'appui budgétaire de l'aide communautaire, imposeraient que les entreprises exportatrices, se mettent en conformité par un certificat APV-FLEGT à une date qui ne pourrait dépasser le mois d'août 2021. De ce fait, pour obtenir leur certificat APV Flegt, il faudrait que les entreprises obtiennent leur certificat vérifié tierce partie, au plus tard en mai 2021. Ceci laisse donc, un délai de 14 mois, ce qui au Cameroun, tenant compte du niveau moyen des entreprises est une hypothèse de travail réaliste à condition d'agir sans délais.

En première estimation, le PPECF pourrait être ainsi, amené à accompagner 1 à 1,5 million d'ha supplémentaires, au niveau d'un certificat de légalité.

Ligne 1.2 : soutien au PAFC régional

¹ L'analyse croisée des données douanières d'exportations camerounaises et de celles d'importations vietnamiennes, fait ressortir qu'en 3 ans (2015-17), 490.000 m3 de grumes et 50.000 m3 de sciages n'auraient pas été déclarés à l'exportation vers le Vietnam, devenu la 2ème destination du bois camerounais en Asie. D'autres informations sur les relations avec la Chine font état de 430.000 m3 de bois qui n'auraient pas été déclarés au départ du Cameroun sur la période 2015-2017.

² Le Président de la République du Cameroun a signé en 2010 l'Accord de partenariat volontaire (APV) Forest Law Enforcement and Trade (FLEGT). Cet accord bilatéral vise à améliorer la transparence et la bonne gouvernance forestières, à travers notamment la mise en place d'un système national de vérification de la légalité du bois, indépendamment de son débouché (domestique, régional, international). Cet accord a fait l'objet en 2019 d'une revue conjointe.

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C142	Tous	PEFC Intl.	180	6/06/18	5/01/19	10 mois	Nov. 2019
Contribution PPECF € : 400 000			Budget total € : 471 067				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais ; 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance du schéma régional PAFC avec son standard régional de gestion forestière et ses annexes nationales par le PEFC Council ; 			

La mise en œuvre effective des activités du projet a démarré en juin 2019. Les principales activités mise en œuvre, pour la période d'octobre 2019 à janvier 2020, conformément au calendrier prévisionnel, sont :

- la tâche A.3.2 (tenue de l'atelier de développement du standard régional) : l'atelier a bien eu lieu du 25 au 29 novembre 2019 à l'hôtel Leet-Dorian à Libreville et en présence de la CgP. Au terme de l'atelier, les versions pour consultation publique des deux normes issues des débats des membres du Forum ont été obtenues et visées par chaque membre du Forum ;
- en prolongement de l'atelier, la première consultation publique a été ouverte du vendredi 13 décembre au vendredi 14 février 2020³. Elle a permis de recevoir les contributions des parties prenantes ;
- en ce qui concerne les tests pilotes, les termes de référence pour la sélection de deux auditeurs consultants ont été rédigés, validés et envoyés aux potentiels auditeurs consultants intéressés par la réalisation de ces tests⁴.

Suite à la lecture des rapports d'exécution reçus, la CgP a transmis quelques remarques, à la coordination (ATIBT) de l'Intervention:

- Sur la possibilité de réaliser des audits à blanc PAFC BC
Le PAFC régional s'appuie sur des annexes pays qui elles-mêmes doivent être le reflet d'une adaptation du PAFC régional aux spécificités d'un pays. Donc, les tests terrain (notamment des audits selon des annexes nationales) doivent étayer le PAFC régional (toujours respecter un processus de bas vers le haut).
- Vers un schéma pluriel de certification au Gabon
Le PPECF encourage la coordination de préparer une convention à l'instar de celle que le gouvernement du Gabon vient de signer avec le FSC pour accompagner le pays dans la mise en œuvre de sa politique de gestion durable des forêts. Autrement dit, de ne pas laisser s'installer un monopole de fait.
- Sur l'importance des initiatives PAFC nationales
Le PPECF a insisté sur le fait que les initiatives PAFC nationales doivent être des parties prenantes au processus d'intégration dans un PAFC de niveau supérieur, c'est-à-dire à l'échelle régionale. Il faut donc veiller à une appropriation solide de l'objectif, par des PAFC nationaux, pleinement acquis à l'objectif.

Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC Régional & motion n° 65 & n° 34

³ L'ATIBT a également publié, sur son site internet, un article annonçant cette ouverture de la consultation publique et invitant toutes les parties prenantes intéressées à faire et transmettre leurs commentaires et propositions.

⁴ Il a été choisi de faire un test pilote desktop c'est-à-dire que les consultants retenus ne vont pas sur le terrain auprès des entreprises mais font le test au bureau en s'appuyant sur leur connaissance des contextes des pays concernés, des entreprises et de la réalisation des opérations dans les entreprises.

PPECF II – 5ème rapport semestriel novembre 2019 à mars 2020

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C136	Tous	FSC Intl.	188	9/08/18	11/12/18	22 mois	Oct 2020
Contribution PPECF € : 349 958			Budget total € : 539 726				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finalisation des Normes Nationales FSC; ▪ Mise en œuvre de la Motion 34 / 2017 ; ▪ Mise en œuvre de la Procédure FSC pour les Services Ecosystémiques ; ▪ Etude en vue de rétributions aux forestiers responsables de finance carbone et PSE ; 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Campagnes de promotion auprès des décideurs européens ; ▪ Appui aux communautés locales et aux populations autochtones ▪ formation d'auditeurs régionaux. 			

Pour rappel, l'Intervention vise six objectifs spécifiques: (i) la contextualisation des normes nationales FSC et le renforcement de l'engagement des membres du FSC et d'autres acteurs sous-régionaux dans les mécanismes décisionnels du FSC ; (ii) l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande en bois certifiés provenant d'Afrique Centrale ; (iii) la promotion de la diversité des essences exploitées ; (iv) le renforcement des capacités pour la protection des droits des peuples autochtones et les communautés locales et pour leur participation réelle à la gestion responsables des forêts, et enfin (vi) la formation des auditeurs potentiels, des membres des organisations de la sociétés et d'autres parties prenantes.

En outre, la seconde subvention au FSC [C136] intègre le nouvel agenda du FSC qui poursuit l'objectif d'intégrer une attestation pour services écosystémiques rendus, à l'audit initial ou de surveillance FSC-FM. Le FSC cherchant ainsi, à augmenter la valeur des forêts du bassin du Congo, en appui à une réflexion qui se fait jour autour d'une subvention internationale, au bénéfice des Etats forestiers du bassin du Congo.

Résultats atteints à fin mars 2020 :

- les normes FSC pour la certification des forêts de deux pays du Bassin du Congo, incluant les indicateurs de gestion des Paysages Forestiers Intacts, ont été approuvées et seront en vigueur au troisième trimestre de 2020 (Cameroun et République du Congo)⁵. La Norme FSC pour la certification des forêts au Gabon est en cours de validation par le FSC International. Le processus de validation sera complété en mai 2020. Le processus en RDC est suspendu en attendant une visite du Directeur FSC Africa en RDC pour voir la possibilité de poursuivre les travaux sur la norme FSC de la RDC ;
- les Lignes Directrices pour l'identification, la gestion et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation des forêts du Bassin du Congo sont finalisées. Ce document sera finalisé avec l'intégration des recommandations du GSRT-HVC Bassin du Congo et présenté dans un atelier au niveau sous-régional avant la fin du 2^{ème} trimestre de 2020. Le document final sera disponible pour consultation sur le site web FSC Afrique et aussi pour les Groupe d'Elaboration des Normes FSC pour l'utilisation pendant l'élaboration des interprétations nationales HVC. Un accent a été mis sur la carte régionale des HVC-2;
- la motion 34/2017 est mise en œuvre dans le Bassin du Congo : la Task Force Régionale est fonctionnelle, les études d'impacts économiques, sociaux et environnementaux de la motion 65/2014 et des indicateurs IFLs régionaux ont été réalisées et le rapport sera disponible d'ici peu dès qu'il aura l'intégré les recommandations de la Task Force. Le rapport est prévu d'être présenté dans un atelier au niveau sous-régional avant la fin du 2^{ème} trimestre 2020, puis mis en ligne sur le site web FSC Afrique;
- les membres FSC de la sous-région sont impliqués dans les activités du Programme FSC Bassin du Congo, leurs capacités et leur engagement dans les mécanismes décisionnels de l'organisation sont renforcés. Deux rencontres régionales se sont tenues ;

⁵ Les rapports détaillés de ces activités de novembre 2019 à mars 2020 peuvent être téléchargés à partir de l'url <https://www.dropbox.com/sh/5wtfdgghbsztod7/AABZkNpxYEifyQY8KKgSzFWIa?dl=0> (consulté le 22/04/2020)

- des rencontres ont été organisées par les Bureaux FSC européens (notamment FSC Pays-Bas) avec les principaux importateurs de sciages et de placages d'Afrique Centrale tout au long de la durée de vie de l'intervention, en partenariat avec l'ATIBT ou d'autres organisations professionnelles ;
- pendant la période de référence du rapport, un groupe de travail dénommé « LKTS Congo Basin » en abrégé LKTSCB a été constitué⁶. La première réunion du LKTSCB s'est tenue à Utrecht au Pays-Bas le 16 janvier 2019. Le groupe s'est donné pour mission d'introduire des LKTS dans les principaux marchés d'Europe occidentale : Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne, Danemark, Italie et Royaume-Uni. Le groupe a sélectionné 7 LKTS qui feront l'objet d'une analyse approfondie et les LKTS, jugées dignes d'intérêt, seront introduites sur le marché et promues.
- s'agissant du Groupe d'expert autochtone (GEA) [Projet FAO-FLEGT], les formations de terrain prévues ont été conduites dans la concession de la CIB/Olam au nord du Congo. Les formations ont permis d'accroître les compétences des populations autochtones et des gestionnaires forestiers en matière de représentativité et de techniques de concertation et de résolution de conflits dans le but ultime d'améliorer la participation des populations autochtones à la gestion des forêts⁷. Les membres du GEA ont tirés plusieurs enseignements méthodologiques de la formation théorique et de l'expérimentation en conditions réelles dans les villages qui ont été intégrées dans le guide d'identification et de gestion des HVC en cours de finalisation par le Groupe de travail sous-régional sur les HVC ;
- enfin, une note conceptuelle pour un projet qui vise à améliorer les processus CLIP dans un contexte de faible capacité des communautés pour diriger ce processus a été élaboré par le FSC Bassin du Congo en partenariat avec FSC International et le PIPC. Ce concept a été présenté à ISEAL comme éventuel bailleur de fonds de ce projet. Le projet aimerait, entre autres, former les membres du GEA comme facilitateurs CLIP et les employer pour les tests de pilotage des nouvelles lignes directrices CLIP de FSC.

Incidence de la motion n° 65 « IFL »

Cette motion et son incidence sont encore très peu comprises par les sociétés forestières du bassin du Congo. Pour preuve, l'extrait ci-dessous d'un courrier adressé au PPECF, le 18 mars, par la société CFT qui avait sollicité le PPECF, pour l'accompagner vers un objectif de certification FSC-FM.

[extrait du courrier]

Eu égard des exigences de système FSC sur les IFL, tenant compte de notre faible taux de concentration de concessions forestières, la CFT n'est pas capable de conserver 80% de l'ensemble de toutes ses concessions forestières. Sur ce, avec un grand regret qu'elle n'avancera plus avec le projet PPECF II pour le coaching et accompagnement à la certification FSC.

Suite à l'étude sur l'impact de la motion n° 65, de Form International, il est donc attendu qu'un ajustement de la motion n° 65 puisse être proposé lors de la prochaine assemblée générale du

⁶ La version française de la plateforme LKTS est disponible depuis le dernier trimestre 2018 (<https://www.lesserknowntimberspecies.com/fr>).

⁷ Pour la phase terrain, les membres du Groupe d'Experts Autochtones (GEA) et de l'équipe sociale de la CIB ont conçu et exécuté ensemble un programme d'animation destiné à améliorer leurs compétences en matière (1) d'animation et (2) d'élaboration d'une méthodologie pour identifier les HVC 5 et 6 et définir les menaces qu'elles subissent ainsi que les mesures pour y faire face. Plusieurs villages peuplés d'autochtones et de Bantous ont été visités.

FSC prévue en octobre prochain, afin de pouvoir accompagner quelques entreprises forestières du bassin du Congo, vers une certification FSC-FM.

Ligne 1.4 : directives régionales fiscalité incitative

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C164	Tous	Alain KARSENTY	214		8/07/19	3 mois	Oct 2020
Contribution PPECF € : 44 995			Budget total € : 44 995				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ établir l'état des lieux de la fiscalité existante dans trois pays prioritaires (Gabon, Cameroun, Congo) ▪ A partir de l'identification des régimes fiscaux existants, simuler le coût pour les États de différents scénarii de baisse pour un objectif donné de surfaces certifiées. 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ à l'aide des simulations chiffrées, rencontrer différents responsables administratifs ou politiques dans chacun des 3 pays, pour les sensibiliser 			

L'hypothèse qui sous-tendait cette étude est que :

- la certification de gestion forestière responsable (type FSC ou PAFC), constitue aujourd'hui une des meilleures garanties de conformité aux réglementations existantes, tout en incitant les entreprises à augmenter leurs efforts sur les plans social et environnemental ;
- le label FSC-FM en Afrique centrale stagne depuis 2014 et a même décliné en 2017-2018 avec environ 1,2 millions d'hectares en moins. Une des raisons de ce ralentissement est la part de plus en plus importante prise par les marchés asiatiques et d'autres pays émergents dans les exportations de bois des pays africains, au détriment notamment du marché européen, devenu plus contraignant.

Les résultats de l'étude doivent maintenant être présentés au CAFI pour tenter de coaliser des bailleurs de fonds dans la mise en œuvre d'une fiscalité réduite mais compensée par une subvention internationale aux états forestiers d'Afrique centrale.

Par ailleurs, rappelons que le « modèle économique » de la certification était largement basé sur des « primes sur le prix », lesquelles sont aujourd'hui jugées insuffisantes pour couvrir les coûts de la certification, voire mêmes pénalisantes dans l'accès aux marchés.

Ainsi, la CgP a-t-elle adressé en date du 19 janvier⁸, à l'ATIBT, la réflexion suivante: « *Et si le premium tuait la certification ? Il semblerait en effet logique de considérer que dans un contexte économique à croissance, quasi nulle, un premium sur les bois certifiés soit à rebours d'un quelconque consentement à payer les coûts liés à la certification. Par ailleurs, la majorité des consommateurs estimeront toujours qu'un produit disponible à l'achat est un produit qu'il a le droit d'acheter et ne se posera pas davantage questions* ».

Toutes ces réflexions témoignent que sans intervention extérieure aux lois du marché⁹, la certification ne semble pas, par elle-même, pouvoir générer un avantage commercial significatif.

⁸ Après la tenue de la commission marketing du 15 janvier 2020.

⁹ Au mois de septembre 2019, une première mission de prise de contact a été réalisée dans les pays cibles de l'intervention, notamment au Cameroun, au Congo et au Gabon. Elle a permis entre autres de rencontrer les parties prenantes (ministère des finances, direction des impôts, ministère de l'économie forestière, syndicats forestiers, représentants locaux des bailleurs de fonds, etc.) et d'envisager plusieurs scénarii d'abattements fiscaux, selon le contexte qui prévaut dans les principaux pays. Il semblerait également que le modèle de bonus/malus de la filière cacao ivoirienne puisse intéresser les Administrations forestières du bassin du Congo.

Ainsi, le PPECF voulait-il profiter du 3^{ème} think tank de l'ATIBT qui devait se tenir à Douala dans le courant de la dernière semaine du mois de mars¹⁰, pour confronter à la critique, de nouvelles approches dont l'une consisterait à baisser au mieux, les prix FOB du bois certifié, notamment par une diminution des coûts logistiques¹¹ et de meilleurs ratios de trésorerie (notamment, par des facilités administratives, priorité d'embarquement aux bois certifiés, etc.) dont on connaît l'importance sur les marges d'exploitation des entreprises forestières.

Ligne 5 : respect des lois et criminalité faunique

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C123	Tous	Conservation Justice	167	9/10/17	5/12/17	40 mois	Mars 2021
Contribution PPECF € : 150. 000			Budget total € : 450. 000				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ collecte des informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des exploitants forestiers illégaux, ▪ assiste technique aux autorités dans l'interpellation des exploitants illégaux et instruction en justice, ▪ aide au suivi des opérations, ▪ communication des informations sur ses opérations aux organes de presse, ▪ formations destinées autant aux forces de l'ordre, aux douanes, aux magistrats et aux Eaux et Forêts. 							

Au Gabon, le PPECF continue à appuyer des interventions de lutte contre la criminalité faunique sur tout le territoire, à travers l'Ong ALEFI [C123] et un appui à la société Precious Wood.

Malgré des retards administratifs, liés à la signature d'un protocole avec l'Agence nationale des parcs, l'Intervention a déjà permis d'installer sur la zone (notamment à Mouila, où ces derniers mois, de nombreuses enquêtes communautaires, appuyées par deux juristes, ont été menées) une pression contre le braconnage qui a conduit à :

- l'arrestation d'un ressortissant camerounais, dans la province Ogooué-Lolo [C 143] où, le 17 mars, arrêté, en possession de six défenses d'ivoire. Il est en détention à la maison d'arrêt de Franceville ;
- de grosses saisies et des personnes interpellées (en particulier chez les sociétés TBNI et GMM pour des cas qualifiés de graves, dans les procès-verbaux).

¹⁰ Le think tank a été reporté sine die, en raison de la pandémie du COVID-19.

¹¹ Par exemple, les bois certifiés devraient pouvoir être embarqués en priorité aux ports de mise à FOB, suivant des procédures allégées.

2.2 AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

A l'issue des CDO tenus à Brazzaville, les 23 et 24 novembre 2017, et à Douala les 19 et 20 mars 2019, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues sur la composante 2 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Codes	Activités prévues dans la convention BMZ n° 2015 68	Priorité	Interventions validées en CDO /Activités de la CgP	Réf CDO	Montant prévu (CDO €)
2.8	Suivi et évaluation				
2.8.1	Mise en place de systèmes de contrôle et d'évaluation, niveau terrain	1	Appui au PROGEPP et USLAB d'IFO	7 ^{ème}	PM
2.8.2	Développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise	1	Subvention logiciel PALL TRACKS et suivi de plans d'actions	7 ^{ème}	500 000
2.8.5b	Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils dans les concessions	1	Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des éco-systèmes tropicaux	6 ^{ème}	PM
2.8.5c	Développement de nouvelles approches en monitoring et gestion des activités illicites à partir de concours d'idées	1	Upgrading du logiciel smart	6 ^{ème}	PM
2.8.5d	Activités de surveillance - cofinancement d'outils	1	Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière	6 ^{ème}	PM
2.8.6	Appui à l'AGDRF, APDS et concessionnaires des PEA et monitoring	1	Appui aux APDS et aux permis limitrophes (PEA 189, PEA 190...)	7 ^{ème}	PM
2.9	Hautes valeurs de conservation				
2.9.1	Développement d'une boîte à outil HVC adaptée aux conditions de la forêt du BC	1	Voir action 1.2: soutien du PPECF à la stratégie FSC du bassin du Congo (GT HVC)	6 ^{ème}	PM
2.9.2a	Réalisation d'études et de plans de gestion HVC dans les concessions	1	Voir action 2.5.1: programme coaching PPECF II (plans d'actions)	6 ^{ème}	PM
2.9.2b	Formation des responsables faune à l'utilisation des boîtes à outils HVC	1	Voir action 1.2: soutien du PPECF à la stratégie FSC du bassin du Congo (GT HVC)	6 ^{ème}	PM
2.9.2c	Pour les concessions OLB, VLC et FSC-CW, développement et promotion d'un canevas de gestion de la faune	1	Impact de la certification sur la conservation de la faune	6 ^{ème}	PM
			De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune	6 ^{ème}	PM
			Services écosystémiques rendus par l'éléphant	7 ^{ème}	100 000
2.9.2d	Pour les concessions sur la trajectoire, ou déjà certifiées OLB, VLC et FSC-CW, appui à l'élaboration du plan de gestion de la faune dans 20 concessions	1	Voir action 2.5.1: programme coaching PPECF II (plans d'actions) Fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Rougier Moka bi lutte contre la criminalité faunique chez PW-CEB	6 ^{ème} 6 ^{ème} 6 ^{ème}	PM PM PM
2.9.3	Développement de stratégies alternatives de protection de la faune	3	De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune	6 ^{ème}	PM
2.9.5a	Campagnes de sensibilisation de riverains	1	Provision pour relance du cinéma numérique itinérant	6 ^{ème}	45 750
			Provision pour jeux éducatifs jeunesse	6 ^{ème}	78 000
Total Axe II ->					7 620 812
			bois		1 000 000
2.5.6	Recherche appliquée (appui aux activités de l'ATIBT, amélioration des normes nationales d'exploitation)	3	Projet EHP Val	6 ^{ème}	PM
			Etude bathymétrique sur la rivière Sangha	6 ^{ème}	PM
			De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune,	6 ^{ème}	PM
			Protocole de collaboration entre Nature+ et le PPECF	6 ^{ème}	PM
2.5.7a	Infrastructures sociales	2	Voir action 2.5.1: programme coaching PPECF II (plans d'actions)	6 ^{ème}	PM
2.6	Valeurs et impacts environnementaux				
2.6.1	Etude d'impacts environnemental et social	2	Impact de la certification sur la conservation de la faune	6 ^{ème}	PM
			Evaluation des services écosystémiques des forêts certifiées	7 ^{ème}	350 000
			Appui aux APDS et aux permis limitrophes (PEA 189, PEA 190...)	7 ^{ème}	300 000
2.6.2	Gestion des déchets	2	Amélioration des rendements matière par le classement des sciages	6 ^{ème}	PM
			Etude pour l'optimisation des rendements matières	6 ^{ème}	PM
2.7	Plan de gestion				
2.7.2	Algorithmes, solutions logicielles de gestion forestière	2	Upgrading du logiciel smart	6 ^{ème}	PM
			Logiciel de suivi de plans d'actions	6 ^{ème}	PM
2.7.3a	Développement d'une boîte à outils EFI	1	guide sylviculture	6 ^{ème}	PM
			Protocole de collaboration entre Nature+ et le PPECF	6 ^{ème}	PM
2.7.3b	Module de e-learning EFI	3	Provision pour développement du E-learning	6 ^{ème}	PM
2.7.4	La vulgarisation de savoirs en matière de gestion durable des forêts	2	Guide sylviculture	6 ^{ème}	PM
			Guide "En route vers la certification..."	7 ^{ème}	PM
			Guide sur les arbres d'Afrique centrale	7 ^{ème}	350 000

Indicateur :

I.11. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légalité » mettent en œuvre un plan d'action de faune.

Actions réalisées durant la période :

Ligne 2.1 : respect des lois

Ligne 2.1.3 : appui à la bonne Gouvernance forestière

Action 1- opérationnalisation des think tank de l'ATIBT

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C145	Tous	ATIBT	208	16/11/18	10/12/18	3 mois	Mars 2019
Contribution PPECF € : 25 000			Budget total € : 25 000				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ faire avancer les réflexions pour qu'elles débouchent rapidement sur des actions concrètes et pragmatiques ▪ Discussions sur chacun des principaux thèmes et ouverture vers' d'autres ; 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ élaborer un rapport de synthèse. 			

En raison de la pandémie du coronavirus COVID-19, le 3^{ème} think tank¹² prévu à Douala du 23 au 28 mars, a été reporté. On se rapportera à la note n° 12 en bas de page pour se souvenir des acquis des deux précédents think tank, tout en indiquant ici, que le think tank reporté sera probablement centré sur les deux thèmes suivants :

- comment valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo?
- comment améliorer la reconnaissance des certifications privées sur les marchés exports ?

¹² Depuis le début des années 2010, on observe un ralentissement dans la dynamique de la certification, et un changement de mains de plusieurs concessions (entreprises européennes qui vendent leurs actifs à des entreprises asiatiques).

Il y avait donc nécessité d'engager une réflexion sur l'exploitation forestière en Afrique centrale, dans un objectif stratégique de maintien du modèle « concessions forestières », par un appui à la communication sur l'impact socio-environnemental de la certification, la promotion de nouvelles essences, de nouvelles règles de commercialisation (notamment avec les marchés asiatiques), l'étude de nouvelles règles fiscales incitatives, l'optimisation des coûts logistiques, usages multiples (et probablement superposés) des espaces forestiers, etc. Et ceci, dans un contexte de défi démographique où l'Afrique va doubler de population, dans les trente années à venir.

C'est ainsi que s'est tenu en mai 2018, à Nogent sur Marne, un premier think-tank qui a permis d'obtenir un consensus sur une dizaine d'actions sur cinq grandes thématiques.

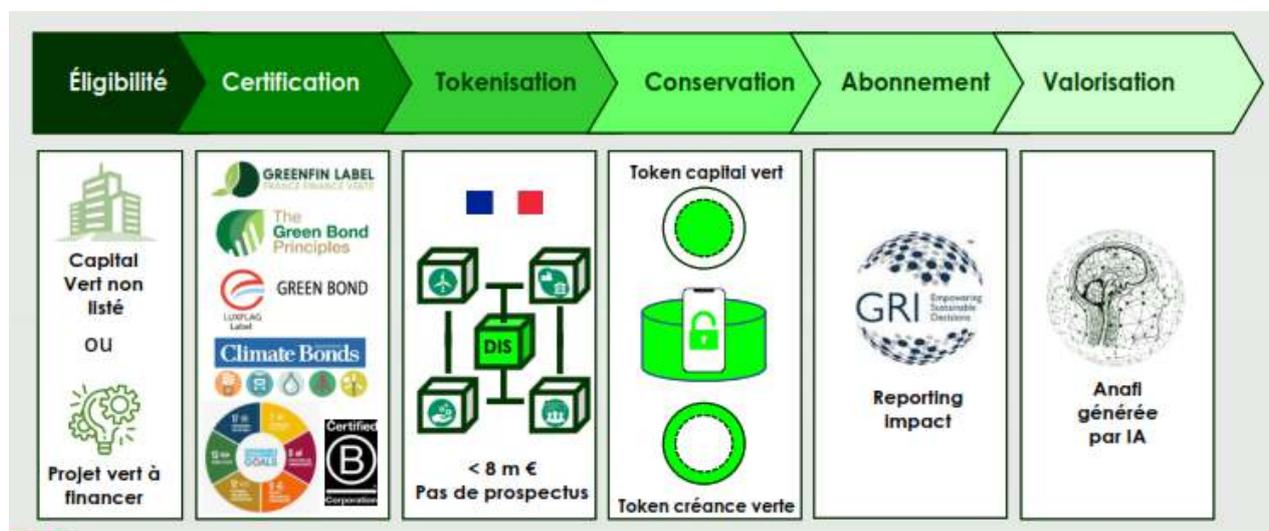
Une deuxième session s'est tenue en janvier 2019 toujours à Nogent sur Marne. Les engagements pris à ces deux think-tank ont donc permis d'engager une stratégie sur la gestion durable des forêts du bassin du Congo, pilotée par une feuille de route et par des engagements de différents partenaires à la mettre en œuvre (identification de nouvelles essences à haut potentiel de valorisation, amélioration de l'image des bois du bassin du Congo sur les marchés, promotion de la certification par des appuis personnalisés aux entreprises, etc.)

Parmi ces engagements, figurait en bonne place, le rapprochement des opérateurs européens avec les acteurs de la filière bois, en Chine. Cet objectif a connu une avancée significative, grâce au forum ATIBT-ITTO qui s'est tenu à Shanghai fin octobre avec le soutien financier du PPECF.

Concrètement, l'UFIGA et l'UFIAG ont signé conjointement à Shanghai un engagement pour accompagner l'objectif du gouvernement gabonais à ce que les entreprises obtiennent, à minimum, une certification (type OLB, Legal Source) à l'horizon 2022. Un groupe de travail doit être formalisé pour appuyer cette initiative. Ce groupe devrait comporter un représentant de l'ITTO, de la GGSC, de l'ATIBT, des organismes de contrôle, des bailleurs, ainsi que des experts et des chercheurs.

Par ailleurs, l'ATIBT et CTWPDA ont signé un accord visant à renforcer les relations entre les deux organisations, leur coopération et leur coordination mutuelle en vue de la promotion du commerce légal, les investissements dans les bois tropicaux, le partage des informations de marché concernant principalement la Chine, l'Europe et l'Afrique, et le partage des pratiques de gestion durable et de certification.

Sur la première question, le prochain think tank, sera l'occasion d'assister à un exposé de Venturexpert Green Capital (GREENCAP), qui est un opérateur d'émission de titres financiers offrant un service de digitalisation des émissions d'équities et d'obligations vertes et durables.



Quant à la reconnaissance des certifications privées, vérifiées tierce partie, s'il est observable que les procédures de due diligence (DD), liées au RBUE se renforcent et se répandent chez les acteurs de la filière, en aval des producteurs-concessionnaires, force est de constater que les DD ne reconnaissent toujours pas mieux les certificats vérifiés tierces partie, risquant ainsi de dévaloriser les efforts des entreprises forestières du bassin du Congo.

L'explication de cette difficulté à reconnaître les certificats privés, viendrait des règles de l'OMC (organisation mondiale du commerce) qui interdiraient à des produits de se prévaloir d'une « attestation » privée pour se conformer à des réglementations internationales.

Mais, la récente évolution de l'APV camerounais, ouvre peut-être la voie à un schéma qui pourrait satisfaire tous les acteurs du RBUE. En effet, l'UE et le MINFOF cont peut-être s'accorder sur la mise en conformité des entreprises exportatrices par un certificat de légalité APV-Flegt, lui-même obtenu exclusivement par la reconnaissance d'un certificat de légalité privé vérifié tierce partie (OLB, LS, FSC), disposition parfaitement prévue dans les accords de partenariats volontaires signés entre l'UE et quatre pays du bassin du Congo (Cameroun, Congo, RCA, RDC).

Dès lors, d'une façon « indirecte », les certificats privés pourraient acquérir la dimension « régaliennne » qui leur manque et être ainsi beaucoup mieux reconnus par les procédures de diligence raisonnée, voire annulant toute procédure. Cette stratégie pourrait se vérifier d'ici peu, si le MINFOF et l'UE conviennent de lier un appui budgétaire de l'aide communautaire à l'indicateur 3.5 ainsi formulé :

Rendre obligatoire la certification privée de légalité : en raison de l'indisponibilité d'un système de vérification de légalité (SVL), malgré déjà deux tentatives, le Cameroun a comme alternative, à l'instar du Gabon, de se tourner vers l'institutionnalisation de la certification privée. Cette possibilité d'acquérir un certificat de légalité par le biais d'un organisme privé est d'ailleurs envisagée dans l'APV (Annexe 5). Pour la rendre opérationnelle, l'Arrêté 004/MINFOF/7fev2013 prévoit dans son chapitre V que les opérateurs qui détiennent une certification privée reconnue pourront obtenir un certificat de légalité au sens de l'APV.

La réforme proposée consiste à rendre obligatoire par décision administrative que tous les opérateurs forestiers titulaires d'UFA et/ou de Ventes de coupe. Cette mesure permettra de relever significativement le niveau moyen de légalité, d'augmenter l'assiette fiscale et douanière, et de faire sortir progressivement du secteur tous les opérateurs forestiers qui résistent à se conformer à la légalité. Dans un second temps,

cette obligation pourrait s'étendre aux autres titres (forêts communautaires et forêts communales). Sur le plus long terme encore, l'obligation pourrait porter sur la gestion durable.

Il en est attendu une augmentation de l'assiette fiscale et douanière, du fait que les opérateurs illégaux exportateurs de bois se retrouvent contraints d'entrer dans la légalité. Par ailleurs, ceci réduira les distorsions entre le secteur légal et illégal.

Proposition de l'indicateur formulé par les services de la DUE à Yaoundé :

Cibles:

1) Le MINFOF a pris un Arrêté (1) obligeant tous les opérateurs forestiers dont les produits bois sont destinés à l'export à obtenir au plus tard le 31 août 2021 un certificat de légalité (au sens de l'APV FLEGT) auprès du MINFOF, exclusivement obtenu par reconnaissance d'un certificat privé, vérifié tierce partie (c.-à-d. OLB, FSC ou équivalent, du type LS-Nepcon) et (2) interdisant l'exportation de produits bois pour les opérateurs ne pouvant justifier de la possession d'un certificat de légalité obtenu en vertu de la reconnaissance d'un certificat de légalité privé vérifié tierce partie à partir du 1^{er} janvier 2022.

2) Au 31 août 2021, 100% des opérateurs forestiers ayant exporté des produits bois en 2020 ont obtenu un certificat de légalité du MINFOF, conformément à l'Arrêté susmentionné.

Action 2- protocole de collaboration entre les projets APV-FLEGT UE-FFEM / PPECF

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C127	Tous	ATIBT	182	17/05/18	30/07/18	22 mois	Mai 2020
Contribution PPECF € : 772 340			Budget total € : 1 324 870				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification ; ▪ les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois ; ▪ le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit ; 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ la certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo ; ▪ Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé 			

Dans l'attente du rapport définitif de la mission du consultant Obbois, le présent rapport produit un extrait des conclusions provisoires du consultant :

«Outre la complexité de son montage technique et financier, le projet FLEGT-IP porte sur des actions difficiles à mesurer tant dans l'implication de la maîtrise d'œuvre que dans les résultats devant être obtenus sur le long terme. En effet, les actions visent principalement à renforcer des activités déjà en place (renforcer les associations professionnelles, renforcer le plaidoyer), à structurer des activités qui doivent être appropriées par les associations professionnelles (veille informationnelle), et à cadrer le projet lui-même (état des lieux des acteurs et plan de communication). L'efficacité de ces actions de cadrage est limitée car elles sont réalisées plusieurs fois (une fois dans chaque pays) et certaines ont été mises en œuvre très récemment (études d'état des lieux, plans de communication). Les activités liées à la formation du secteur privé ont connu une importante réorientation qui a été discutée lors du comité de pilotage du projet mais en l'absence du PPECF. Cette réorientation devrait avoir fait l'objet d'une validation par le projet.

Enfin, le projet apporte son appui à la réalisation des diagnostics prévus auprès des entreprises candidates à un appui du PPECF. Cette activité répond à un besoin et une attente forte du PPECF et est pleinement assurée. .

Ligne 2.2 : droits des travailleurs et conditions de travail

Ligne 2.2.4 : lutte contre le VIH-SIDA (à l'échelle sous régionale)

Action : projet d'harmonisation, des interventions de lutte contre le VIH-Sida au sein des concessions forestières, dans le bassin du Congo.

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
	Tous	GFBC	202	12/12/18		18 mois	
Contribution PPECF € : 116 622			Budget total € : 116 622				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ une plateforme sous régionale de concertation autour de la stratégie VIH/santé dans les entreprises forestières du bassin du Congo mise en place ; ▪ un consensus créé pour l'adoption de la stratégie d'intervention VIH/santé dans les concessions forestières du bassin du Congo ; ▪ au moins deux organisations patronales nationales accompagnées dans la mobilisation des ressources pérennes pour l'opérationnalisation de la stratégie VIH/santé au sein des entreprises forestières membres 							

La proposition portée par le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) consistait à harmoniser les interventions VIH au sein des concessions forestières du bassin du Congo, en s'inspirant de l'expérience du GFBC au Cameroun. Une réunion de travail avec le GFBC, en date du 16 mars, a engagé la réflexion de réorienter l'intervention, en l'intégrant aux activités de « coaching » des entreprises camerounaises qui souhaiteraient un appui du PPECF, pour obtenir, dans les meilleurs délais, une certification privée (cf. § Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie).

Par ailleurs, la pandémie du COVID-19 a fait l'objet d'un avis de non-objection de la KfW en date du 24 mars, pour aider les entreprises certifiées à faire face à cette crise sanitaire. A la sortie de la crise sanitaire et selon les montants engagés, il faudra réévaluer la possibilité d'une intervention additionnelle VIH-SIDA.

Ligne 2.4.3: Test de deux modèles pilotes agroforestiers en zone de développement communautaire

Action : projet pilote d'appui au développement local par l'approche microfinance et Appui aux forêts communautaires

Toujours à la recherche, d'un opérateur avec lequel initier un projet pilote de développement communautaire, la CgP a rencontré le 23 février l'Ong Initiative Développement (ID). Sa responsable pays, a présenté les activités en cours au Congo, en présence du responsable certification de la CIB Olam. Ainsi, la CgP a pu appréhender la méthodologie d'ID et évaluer la pertinence d'appuyer ce nouveau partenaire possible de la CIB Olam. Après réflexion, pour le PPECF et pour la CIB-Olam, il semble que l'approche ID soit plus adaptée à des microprojets initiés dans des conditions post crise humanitaire, que pour le développement local en milieu forestier.

Par contre, dans le même temps, le bureau Eticwood, a informé la CgP d'une étude commanditée par l'ATIBT, centrée autour d'une proposition d'intervention innovante pour la mise en place des petits projets agricoles pouvant apporter un complément aux communautés, grâce à une connexion directe avec le marché. Ainsi, cette démarche se différencierait de la filière cacao-café habituelle par la mise en place d'une filière « bean to bar » totalement intégrée.

Concrètement, il est attendu que le bureau Eticwood transmette, courant avril, une requête pour étendre son étude à la valorisation d'une filière cacao chez la CIB-Olam (Gabon) et chez CFT (en RDC) reposant sur un partenariat tripartite entre secteur privé forestier, producteurs de cacao et un acteur privé du chocolat dans la mise en place d'une filière cacao certifiée durable.

Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)

Action : appui aux entreprises dont coaching vers la certification

Le projet PPECF a pour principal objectif d'accompagner les entreprises non certifiées vers une certification de légalité (OLB,LS) puis éventuellement vers une certification de gestion durable plus exigeante mais potentiellement plus facilement valorisable sur le marché européen et asiatique (type FSC FM et PAFC Gabon/PAFC bassin du Congo dont le standard régional est en cours d'élaboration sur financement PPECF [cf. ligne 1.2 supra]).

Ce programme s'adresse donc en priorité à des entreprises qui ne se sont pas encore engagées dans le processus de certification et qui sont probablement :

- moins dynamiques d'un point de vue commercial ;
- avec une maîtrise technique insuffisante, par exemple dans la mise en œuvre des normes d'exploitation à faible impact ou le respect des normes environnementales des ateliers mécaniques, la gestion des déchets, etc. ;
- moyennement organisées en termes de gestion des ressources humaines (contractualisation), par rapport à la qualité de vie des travailleurs dans les camps forestiers, en matière de respect des exigences santé/sécurité ;
- probablement moins aptes répondre à la totalité des exigences légales et de disposer de l'ensemble des documents et enregistrement nécessaires.

Au cours du semestre écoulé, une demande de non-objection pour un appui-coaching a été introduite au BMZ, pour les sociétés suivantes :

- le groupe RIMBUNAN HIJAU comprenant les entreprises Bordamur-Toujours vert & SFIK (Gabon) offrant un potentiel de certification avoisinant les 400.000 ha ;
- la société Bonus Harvest présentant un gain potentiel certifiable de 124.890 ha ;
- l'entreprise CFT en RDC, qui vise l'obtention d'une certification FSC-FM sur 469.574 ha (pour finalement y renoncer en raison de l'impact possible de la motion FSC n° 65).

Tandis que trois autres entreprises finalisent leur dossier respectif :

- l'entreprise EGG au Gabon, présentant un gain certifiable de 258.897 ha ;
- l'entreprise Likouala Timber au Congo, présentant un gain certifiable de 595.948 ha ;
- l'entreprise Mokabi au Congo présentant un gain certifiable de 586.330 ha.

A la fin mars, la situation résumée des « coaching » est présentée au tableau ci-dessous et une situation détaillée est décrite en annexe 2.

On notera qu'à fin mars 2020, le PPECF devrait provisionner environ 1,4 million d'euros pour assurer le coaching des entreprises renseignées au tableau (lignes surlignées en jaune).

Par ailleurs le PPECF peut s'attendre à un afflux de requêtes au Cameroun pour les raisons évoquées au § 1.1 « *Vers un boom des certifications privées au Cameroun* » et à une demande de la zone économique spéciale de Nkok au Gabon (ZSE) qui souhaite également l'appui du

PPECF pour certifier des concessions forestières dont elle a la gestion, afin d'approvisionner en bois légal, les entreprises transformatrices de la zone franche.

Pour faire face à ces éventuelles nouvelles demandes, le PPECF devrait pouvoir être notifié, dans les meilleurs délais, de l'octroi de la tranche additionnelle de 10 millions d'euros qui a fait l'objet d'un accord de coopération financière entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Commission des forêts d'Afrique centrale, signé le 19 décembre 2019.

Ligne 2.5.4 : formations EFIR**Action : développement et promotion d'outils innovants de formation EFIR**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C156	Tous	BFC/ FF REPAN/ TFM	198	21/01/19	7/02/19	14 mois	Avril 2020
Contribution PPECF € : 75 728			Budget total € : 126 200				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation en abattage contrôlé et directionnel ▪ Formation à la construction d'ouvrages d'art et de routes 							

L'intervention a été clôturée en laissant un reliquat budgétaire correspondant à deux sessions de formation en « Construction de route et ouvrages d'art » qui n'ont pas été dispensées.

Un avenant au contrat C156 a permis de faire réviser le module e-learning « sécurité à l'abattage » par le consultant qui a pu ainsi proposer une refonte du module en profondeur (cf. Ligne 2.7.3b: module de e-learning EFIR).

Par ailleurs, au départ d'une recherche de nouvelles idées orientées vers l'EFIR, un appel à propositions élargi à trois thématiques est en cours de validation avec les services de la KfW, pour pouvoir être lancé dans le courant du second semestre 2020:

- comment réduire les coûts d'exploitation des concessions forestières du bassin du Congo, tout en préservant un niveau de gestion forestière, imposé, à minimum, par un certificat de légalité (OLB, LS, CU) ;
- comment promouvoir le développement local de façon participative avec les populations riveraines et inclusive des peuples autochtones ;
- comment quantifier et valoriser, à différentes échelles (de l'éco-citoyen à la finance verte) les services écosystémiques des concessions certifiées FSC-FM.

Ligne 2.5.6 : recherche appliquée (appui aux activités de l'ATIBT, amélioration des normes nationales d'exploitation)**Action 1 : promotion des LKTS¹³**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C147	Tous	Gembloux Agro Bio Tech	200	12/12/18	7/02/19	48 mois	Jan 2023
Contribution PPECF € : 199 375			Budget total € : 260 525				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une database des molécules présentes dans les produits ligneux connexes issus du sciage et identification des usages potentiels ; ▪ Caractérisation des propriétés physiques, technologiques et de durabilité naturelle du bois des essences considérées ; ▪ Identification des contraintes techniques et commerciales et proposition de solutions pour que la transformation de ces essences soit économiquement viable. 							

Face aux pressions environnementales et économiques, les forêts du bassin du Congo sont de plus en plus vulnérables. Sans une valorisation durable de ses produits, la forêt est susceptible d'être

¹³ Lesser known timber species.

convertie vers des usages plus rentables, tels que l'agriculture et l'élevage, sources de plus de 80 % de la déforestation actuelle dans le bassin du Congo¹⁴.

Or, parmi les milliers d'essences présentes dans les forêts du bassin du Congo, seules quelques-unes sont exploitées industriellement pour la production de bois d'œuvre. Ainsi, quatre espèces interviennent pour plus de 75 % de la production. Evidemment, plus la pression sur ces essences traditionnelles devient forte, plus la viabilité du modèle actuel de « concession » gérée durablement est fragilisée.

C'est dans ce contexte qu'est mis en œuvre le contrat **[C147]** qui associe Gembloux Agro-Bio Tech, le laboratoire de technologie du bois de la Région Wallonne, l'USTM (Gabon), l'ATIBT et CEB-Precious Woods. Il poursuit l'objectif d'identifier de nouvelles essences à haut potentiel de valorisation, notamment par leur teneur en molécules à forte valeur ajoutée.

Si des molécules intéressantes sont identifiées, des unités d'extraction pilotes sur les sites des scieries pourraient être proposées aux concessionnaires afin de valoriser les coproduits généralement brûlés.

Les populations riveraines devraient aussi être associées en termes de valorisation de leur savoir traditionnel car les molécules identifiées pourraient avoir soit des vertus pharmaceutiques, soit cosmétiques.

Parallèlement, sur les espèces identifiées, des tests d'emplois classiques sont conduits, pour promouvoir la qualité de leur bois et soulager la pression sur les espèces "traditionnelles". Bien évidemment, la sélection des espèces se fait en étroite collaboration avec le secteur privé à la recherche d'usage précis. C'est dans cette logique, qu'ont été présélectionnés : Eyoum, Ossoko, Ozigo, Andoungs, Awoura et Mubala. A cette liste, sont venus s'ajouter l'Eyeck, et l'Iroko (parmi les espèces commerciales habituelles dans le cadre de la valorisation des molécules).

Ainsi, l'Intervention s'articule-t-elle autour de quatre axes :

- sélection d'essences candidates sur la base de leurs structures de population (indicatrices de la régénération), de leur dynamique des populations, des données dendrométriques (morphologie) et des données bibliographiques (composés chimiques) ;
- création d'une database des molécules présentes dans les produits ligneux connexes issus du sciage et identification des usages potentiels ;
- caractérisation des propriétés physiques, technologiques et de durabilité naturelle du bois des essences considérées ;
- identification des contraintes techniques et commerciales et proposition de solutions pour que l'exploitation de ces essences soit économiquement motivante.

Pour la bonne exécution du projet, deux doctorants (un du Nord et un du Sud) collaborent étroitement sous l'encadrement des spécialistes des différentes disciplines concernées (chimiste, technologue du bois, exploitant, aménagiste,...).

A terme, l'entièreté du travail¹⁵ sera disponible sur le site : <https://matheo.uliege.be>

¹⁴ OFAC : état des forêts du bassin du Congo (2015) COMIFAC

¹⁵ Le présent rapport ne donne ici que quelques résultats obtenus à la fin du semestre:

« ...

- le duramen (Iroko) possède de manière générale des taux d'extraction matière bien supérieur à l'écorce et à l'aubier. On observe également que le duramen possède les plus fortes concentrations en polyphénols, suivis par

Par ailleurs, le PPECF est sur le point d'accompagner une entreprise au Gabon et dont l'objectif est d'alimenter, malgré qu'elle opère en 3ème repasse, son usine afin de produire mensuellement environ 1500 m³ de débités, à partir d'un large panel d'essences. Ainsi cette société sera particulièrement intéressante à suivre dans le choix des essences qu'elle valorise et les adaptations de sa scierie, qui lui permettent de s'écarter des essences à faible densité.

En quelque sorte, cette entreprise pourrait constituer un « pilote » pour d'autres entreprises du bassin du Congo, qui subiront à terme, la contrainte d'une raréfaction de la ressource « classique ».

Action 2 : soutien au Programme P3FAC (ATIBT)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
Protocole C133 DNO n° 220	Tous Tous Tous	Nature+	172	19/03/18 24/07/18	NA 05/10/18	NA 20 mois	NA
Contribution PPECF € : C133 : 150.415 € DNO n° 220 guide des arbres d'Afrique centrale (564 .296 €)			Budget total € : C133 : 199.815 € 738.185 €				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ OS1 : améliorer le suivi-évaluation des plans d'aménagement dans les concessions forestières et la gestion de la faune ; ▪ OS2 : capitaliser et vulgariser les connaissances nouvellement acquises sur la dynamique forestière, en matière de sylviculture et sur les techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) afin d'améliorer l'aménagement et l'exploitation industrielle des forêts du bassin du Congo ; ▪ OS3 : appuyer les administrations compétentes pour une prise en compte des innovations en termes de gestion durable des forêts dans les réglementations forestières. 							

Nature+, maître d'œuvre désigné par l'ATIBT de ce Programme, et le PPECF ont élaboré un projet de protocole de stratégie collaborative portant sur trois volets interagissant entre eux¹⁶. Il est entendu par un échange avec la KfW que ce protocole ne peut pas être considéré comme un engagement primaire de la Convention n° BMZ 2015 68 203. Nature+, pour bénéficier d'un appui du Programme, rédigera, pour chaque intervention concrète, des TDR complets et détaillés dans chaque volet de l'intervention :

- **Volet 1** : amélioration de la gestion de la faune et du suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les forêts de production d'Afrique centrale par l'édition d'un guide pratique

l'écorce et l'aubier. On peut conclure que le duramen de l'Iroko est composé de molécules aux propriétés hautement anti-oxydantes ;

- concernant les flavonoïdes, les écorces (Iroko) présentent des taux d'extraction supérieurs à l'aubier qui lui-même possède des concentrations supérieurs au duramen. Le dosage des flavonoïdes totaux des feuilles met en évidence que la teneur est significativement plus élevée que dans les autres organes (aubier, duramen, écorce) par contre le dosage des polyphénols totaux renseigne des concentrations en polyphénols très faibles ;
- tant le Mubala que l'Eyeck comportent des teneurs en métabolites secondaires largement supérieures à des essais préliminaires sur d'autres échantillons notamment le chêne, le hêtre ou même encore le robinier. Mais, l'Eyeck n'ayant pas des propriétés technologiques très intéressantes, il est décidé de ne pas poursuivre les travaux sur cette espèce ;
- le Mubala peut être considéré comme un des bois les plus résistants aux contraintes mécaniques d'Afrique, juste après le Congotali, l'Eveuss, l'Azobé et l'Alep. Cependant, n'ayant pas de propriétés visuelles très intéressantes, il est raisonnable de penser qu'il s'inscrira plutôt dans le type d'utilisation de l'Okan ;

... »

¹⁶ Dans la continuité des projets ACPAC et GAB-EFIR, financés par la première phase du PPECF.

« faune »¹⁷. Ce volet est en interaction avec les interventions citées à la ligne 2.6.1 « Etude d'impacts environnemental et social » ci-dessous.

- **Volet 2** : capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur la dynamique forestière et la sylviculture et uniformisation des techniques d'exploitation à impact réduit dans les forêts du bassin du Congo. A cet effet, dans le prolongement d'un premier contrat¹⁸, Nature + a transmis une requête pour un guide sur les arbres d'Afrique centrale comme outil d'aide à l'aménagement, la gestion durable et la certification des forêts¹⁹.

La rédaction du guide sylvicole a fortement évolué depuis le premier rapport intermédiaire du projet transmis au PPECF (en avril 2019). Le guide est ainsi, divisé en deux parties principales :

- ✓ la première décrit toutes les étapes préalables au suivi des plantations ;
- ✓ la seconde est consacrée aux itinéraires sylvicoles pour une cinquantaine d'essences.

En ce qui concerne les chapitres généraux, un premier draft a été produit et est actuellement en cours de relecture par le comité dédié.

Au 31 octobre 2019, on peut estimer le niveau d'élaboration du guide sylvicole à environ 30% compte tenu des étapes restantes : production des fiches d'itinéraires spécifiques, phases de relectures et commentaires, correction et amélioration des drafts successifs, mise en page et édition avec les Presses Agronomiques de Gembloux.

- **Volet 3** : appui aux Administrations locales pour l'intégration des nouvelles connaissances sur la gestion durable des forêts dans les réglementations d'Afrique centrale. Les modalités d'actions de ce volet restent encore à définir.

Le PPECF a déjà financé plusieurs appuis spécifiques liés à la gestion de la faune [C133 & C134]. Leurs résultats seront capitalisés dans ces guides qui mettront en exergue, les interactions entre la flore des forêts du bassin du Congo et la faune, notamment, dans le maintien de leur capital génétique.

Ligne 2.6.1 : étude d'impacts environnemental et social

Action1 : impact de la certification sur la conservation de la faune

Développement d'un argumentaire propice à la certification (étude conjointe WWF-Université d'Utrecht)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C146	Tous	WWF	206	18/11/18	19/12/18	48 mois	Nov. 2022

¹⁷ Avis de non objection de la COMIFAC et de la KfW en date du 20 juillet 2018, [DNO n° 183], pour l'octroi d'une subvention en vue de la mise en œuvre de l'action intitulée : « De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF) » ;

¹⁸ Avis de non objection de la COMIFAC et de la KfW en date du 24 juillet 2018, [DNO n° 191], pour l'octroi, d'une subvention en vue de la mise en œuvre de l'action intitulée : « Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises ».

¹⁹ Ce guide permettrait d'assister les sociétés forestières dans leurs démarches de certification en facilitant la réalisation de certaines activités en lien avec les principes et critères du FSC, notamment les indicateurs 5.1.1, 5.2.3, 5.4.3, 5.4.4 et 5.4.5, en lien avec l'utilisation et la commercialisation d'essences peu connues ainsi que les produits forestiers non ligneux. En outre, en facilitant l'identification des espèces, le guide sera également utile aux indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 relatifs aux inventaires ainsi qu'à l'élaboration du plan d'aménagement, objet du Principe 7. Enfin, L'identification des Hautes Valeurs de Conservation, objet du Principe 9 sera aussi rendue plus aisée grâce aux informations sur le degré de vulnérabilité de l'espèce ainsi que son importance pour la faune et pour les communautés locales. A noter que les principes, critères et indicateurs du PAFC seront également pris en compte.

Contribution PPECF € : 90 000	Budget total € : 429 250
Principaux résultats attendus	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ une analyse comparative de l'efficacité de la conservation de la faune entre les forêts certifiées FSC et les forêts non certifiées FSC ▪ une boîte à outils de méthodes de surveillance de la faune, en présentant leurs avantages et inconvénients respectifs pour les sociétés forestières. 	

Grâce à une étude [C146] menée conjointement par le WWF et l'Université d'Utrecht, il va pouvoir être démontré, d'ici deux ou trois ans, que la certification a certainement une incidence bénéfique sur la biodiversité, en particulier sur la faune dont on sait qu'elle contribue très largement au maintien du potentiel génétique de la biomasse végétale et par là, à la productivité des forêts.

Ce nouvel appui en direction d'une meilleure connaissance de la faune et de son incidence dans la certification, viendra compléter l'étude du CIFOR qui avait déjà conclu, très positivement sur la valeur sociale des concessions certifiées FSC-FM²⁰.

Principaux résultats atteints au 31 octobre :

- la collaboration avec la société forestière chinoise FDG a permis l'installation un réseau de caméras ;
- deux maillages de caméras installées dans les concessions de TLP et Rougier en juin et juillet et ont fourni leurs images en octobre ;
- deux autres maillages ont été installés dans les concessions de CBG et FDG en novembre. Leurs images seront récupérées en janvier 2020 ;
- le premier grand lot d'enregistreurs acoustiques a été installé dans les concessions CBG et FDG. Une collaboration avec le département informatique de l'Université d'Utrecht va permettre d'interpréter les informations sur les mammifères à partir de données acoustiques ;
- un algorithme d'apprentissage automatique est en construction, afin de faciliter l'identification des images.

Action 2 : de l'Inventaire au plan de gestion de la faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C132	Tous	Gembloux Agro Biotech	183	20/07/18	2/10/18	30 mois	Mars 2021
Contribution PPECF € : 57 500			Budget total € : 152 900				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise au point d'une méthode d'inventaire de la faune novatrice, efficace et répliquable sur base de pièges photographiques ; ▪ élaboration d'un guide technique décrivant les meilleures pratiques pour la gestion de la faune dans les concessions forestières ; ▪ évaluation du potentiel de conservation des concessions certifiées en comparaison avec d'autres affectations des terres (aires protégées, finages villageois). 							

Dans le prolongement de l'action 1, rappelons que les référentiels de certification exigent des mesures sociales et environnementales de la part des gestionnaires forestiers, supérieures aux textes légaux. Cependant, des écarts observés par rapport à ces requis font souvent l'objet de demandes d'actions correctives, à l'occasion d'audits de surveillance.

Le projet IPGF (C132 & C134) vise au développement d'approches standardisées et répliquables en vue d'assurer une gestion durable de la faune dans les forêts certifiées, depuis l'inventaire jusqu'au Plan de Gestion de la Faune. Plus spécifiquement, le Projet se divise en 3 Volets : (1) mettre au point

²⁰<https://www.cifor.org/library/4487/social-impacts-of-the-forest-stewardship-council-certification-an-assessment-in-the-congo-basin/?pub=4487>

une méthode d'inventaire de la faune novatrice, efficace et répliquable sur base de pièges photographiques ; (2) élaborer un guide technique accessible aux concessionnaires, décrivant les meilleures pratiques pour la gestion de la faune dans les concessions forestières ; (3) évaluer le potentiel de conservation des concessions certifiées en comparaison avec d'autres affectations des terres (aires protégées, finages villageois).

Depuis le début du Projet en octobre 2018, deux missions de terrain ont permis de collecter en partie les données associées aux Volets 1 et 3 qui seront valorisées à travers des publications scientifiques en cours de rédaction. Ces missions ont également permis d'identifier les besoins d'expertise et de formation nécessaires à l'utilisation des pièges photographiques comme outil d'inventaire au sein des concessions partenaires. Sur cette base, une boîte à outils méthodologique est en cours de production illustrant les différentes étapes d'utilisation de cette technologie depuis la préparation du matériel au bureau jusqu'à la production de résultats standards pour le gestionnaire.

Le Volet 2 est principalement mené par l'ASBL Nature +. Constitué d'une quinzaine de fiches techniques ainsi que d'un canevas modèle de Plan de Gestion de la faune, ce guide se veut le plus opérationnel possible pour les concessions forestières désireuses de se lancer dans une démarche de certification ou d'améliorer leur monitoring faune. D'ici les six prochains mois, le guide sera soumis à une relecture par les paires et à une intégration des contributions des derniers relecteurs avant la validation finale du contenu.

Action 3 : optimisation des services eco-systémiques rendus par l'éléphant

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C162	Tous	Gembloux Agro Biotech	215	30/04/19	21/06/19	48 mois	Mai 2023
Contribution PPECF € : 100 826			Budget total € : 259 588				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les impacts de l'exploitation forestière sur les densités, les déplacements et les activités des éléphants sont quantifiés ; ▪ l'influence de l'exploitation sur la répartition spatiale des graines dispersées par l'éléphant et le devenir de celles-ci est déterminée ; ▪ les dégâts occasionnés par les éléphants aux essences commerciales (okan, moabi, douka) et aux plantations sont quantifiés et des moyens de les limiter sont testés ; ▪ une étude de la faisabilité d'un tourisme de vision centré sur l'éléphant dans une concession certifiée est disponible. 							

Le projet ELEFOR (C162²¹) examine en détail les interactions éléphants-exploitation forestière certifiée. Il vise plus spécifiquement à répondre aux questions suivantes : (i) l'exploitation, et plus particulièrement, les pistes de débardage, modifient-elles les densités et les déplacements d'éléphants dans le temps et dans l'espace ? (ii) les graines dispersées par l'éléphant bénéficient-elles de meilleures conditions de développement dans les zones modifiées par l'exploitation ? (iii) quelle est l'ampleur des dégâts occasionnés aux arbres commerciaux et aux plantations ? (iv) est-il possible de mettre en œuvre des méthodes efficaces de lutte contre ces dégâts.

Ce projet a démarré en juin 2019 par un travail conséquent de recherche bibliographique²² qui a mené à la création d'une base de données comprenant près de 400 articles. Ils traitent de

²¹ Le projet ELEFOR est co-financé par la Precious Forest Foundation.

²² Une publication de synthèse, basée sur ces articles, est en cours de rédaction et traitera des interactions entre l'éléphant de forêt et l'exploitation.

thématiques liées, de près ou de loin, à l'éléphant et/ou à l'impact que peut avoir l'exploitation forestière sur ses populations.

Une première mission de terrain a été effectuée de décembre 2019 à mars 2020 dans la concession CEB-PW, située au Gabon. Durant cette mission, un réseau de 35 pièges photographiques a été mis en place dans trois assiettes annuelles de coupe (AAC) adjacentes. L'une d'elle sera exploitée en 2020 et la reproduction de ce réseau après l'exploitation permettra de comparer l'évolution des abondances relatives d'éléphants dans les trois AAC. Un inventaire des dégâts causés aux arbres par les éléphants, ainsi que de leurs crottes et des plantules s'y développant a également été réalisé le long des layons d'inventaires d'exploitation de l'AAC 2020. Au total, 331 dégâts et 298 crottes ont été répertoriés et décrits sur une distance de 73,2 km. Vingt-quatre de ces crottes ont été sélectionnées pour faire l'objet d'un suivi in situ et voir quelles espèces s'y développent. Enfin, les graines retrouvées dans six crottes ont été semées en pépinière afin d'identifier les espèces dispersées par l'éléphant.

Les prochains mois seront dédiés à l'écriture de la synthèse bibliographique, l'encodage des données terrain de la première mission et la préparation de la deuxième.

Ligne 2.6.2 : Gestion des déchets

Action : classement SATA

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C135	Tous	ATIBT	171	14/10/2018	18/10/2018	24 mois	Oct. 2020
Contribution PPECF € : 188 000			Budget total € : 250 000				
Principaux résultats attendus							
Ce projet vise l'application progressive des règles de classement SATA sur le marché :							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ démontrer par une étude le gain en rendement matière et les proportions des différentes qualités en fonction des règles appliquées ; ▪ rédiger des documents (vulgarisés pour les opérateurs; promotionnel expliquant les qualités aux consommateurs) ; ▪ former les opérateurs (voire d'autres formateurs) pour l'application de ces règles de classement ; ▪ promouvoir l'application de ces règles lors d'événements professionnels. 							

Dans un contexte plus global d'une amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle, de l'optimisation de la valorisation des bois, de recherche de rentabilité matière par une meilleure gestion de déchets²³ (critère n°5 du référentiel FSC-FM), les producteurs de bois du bassin du Congo avaient envisagé l'adoption d'un système de règles de classement plus favorable, les règles SATA (Sciage Avivés Tropicaux Africains) susceptibles d'augmenter²⁴ le pourcentage commercialisé d'une

²³ Le classement des grumes et des sciages permet de différencier les qualités et permettent d'établir une valeur marchande à des ensembles de produits. Le rendement matière actuel d'une scierie est d'environ un tiers, c'est-à-dire que pour une tonne de bois arrivant à la scierie, environ 300 kg sont transformés en sciages commercialisable et 700 kg ne sont pas valorisés et forment les rebus (également appelés connexes ou déchets selon le contexte). Ces rebus doivent être éliminés car ils deviennent rapidement encombrants, et le plus souvent ils sont brûlés à proximité de la scierie.

²⁴ Historiquement, les règles actuelles ont été établies à une période où le coût du transport, l'abondance de la ressource et le coût de la première transformation incitait les producteurs à ne commercialiser que la plus belle qualité. Ceci explique qu'aujourd'hui encore l'image "technique" des bois tropicaux est associée à un bois sans défaut, avec un nom de qualité unique (FAS, First and Second) qui varie non seulement d'une entreprise à l'autre mais aussi en fonction des clients. Cette absence de règles communes a entraîné les entreprises à produire une qualité toujours supérieure pour se différencier des concurrents. Il était donc raisonnable, dans un monde aux ressources naturelles finies, de revenir à un système de classement, engendrant moins de pertes : les règles SATA.

grume, en autorisant des « découpes » plus avantageuses dans un produit plat (avivés, planches, etc.) et par là, de réduire le volume des déchets.

Au 31 mars 2019, l'ATIBT a finalisé l'étude comparative [C135] des règles SATA et leur impact sur le rendement matière, qui devait confirmer le présupposé théorique d'un meilleur rendement matière. Malheureusement, les conclusions de ce travail sont à rebours des résultats attendus²⁵ et ne permettent pas de continuer à promouvoir ce nouveau système de classement. L'intervention C135 a donc été clôturée.

Action 2 : valorisation des déchets bois par une sous-filière « charbon de bois 100 % certifié »

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C165, C166 C177	Tous	WALE SAS ; SIDEMARINE	205	26/05/19	27/07/19 06/01/20	4 mois 4 mois	Nov. 2019 Mai 2020
Contribution PPECF € : 73 800			Budget total € : 73 800				
Principaux résultats attendus							
L'étude vise la réalisation d'une étude de marché au niveau européen tenant compte des caractéristiques locales : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une étude et la mise en place au niveau de CBG, d'un processus industriel de production de charbon de qualité, adapté au contexte et au bois tropicaux et qui puisse être modulable pour s'adapter à tout type d'entreprise et échelle de production ; ▪ la mise en œuvre d'une stratégie et d'actions de placement et de reconnaissance de ce nouveau produit bois « écoresponsable » auprès des grands distributeurs et consommateurs soucieux d'une image de marque premier ordre. 							

La carbonisation à grande échelle des rebuts non valorisés des industries du bois est une des pistes d'intervention à mettre en œuvre pour opérer le virage écologique de la chaîne de valeur du charbon de bois.

Ainsi, un projet durable de 10.000 t/an de capacité de production aurait un potentiel de 100.000 t/an de réduction d'émission de CO2 (Réf. Méthodologie AMS III BG du MDP. CCNUCC), et un fort impact socio-environnemental positif du fait de l'atténuation et la dégradation des forêts et des paysages arborés, dans le bassin du Congo.

Rappelons ici, que le volume de grumes exploité en Afrique Centrale dépasse 10 millions de m³/an et donc la quantité de chutes de bois à valoriser est énorme, pourvu que l'on puisse surmonter l'écueil de rentabilité qui impose, vu le poids volumique du produit, une exploitation ne dépassant pas quelques dizaines de kilomètres d'un port en eau profonde.

Or la Compagnie des Bois du Gabon (CBG)²⁶, répond à ces exigences : ses produits sont durables, exempts de produits chimiques et présentent un bilan carbone et environnemental très favorable du fait de la régénération de la forêt primaire et du mode de transports par flottage.

²⁵ En effet, les entreprises programment les débits depuis des commandes clients qui fixent les quantités, les dimensions et un très haut niveau de qualité des produits. Les pièces d'une qualité inférieure sont utilisées pour le marché local ou ne sont pas commercialisables pour des raisons économiques. L'application des règles SATA nécessiterait une réflexion poussée pour chaque planche (évaluation du nombre d'unités de découpe, visualisation des surfaces nettes de défaut, prise en compte du nombre maximal de surfaces nettes, pour évaluer la qualité. Ceci n'est envisageable que pour une production en longueur et largeur fixe, rarement rencontrée dans les scieries du bassin du Congo.

²⁶ La Compagnie des Bois du Gabon est certifiée FSC pour ses 568 000 ha de concession et pour ses 2 sites industriels de sciage et de déroulage situés à Port Gentil.

Il était donc envisageable de promouvoir chez CBG, l'émergence de cette sous-filière, pour soulager à la production régionale actuelle informelle (acteur majeur de la déforestation²⁷) et à si les coûts d'exploitation le permettent, de viser l'exportation vers l'Europe²⁸.

En première approche, la quantité de chutes de CBG à traiter serait comprise entre 18.000 et 30.000 t/an soit une capacité de production de 5.000 à 9.000 t/an de charbon de bois²⁹ qui pourrait s'élever à 15.000 t/an, si l'entreprise CORAWOOD venait à se joindre au projet.

Pour le marché domestique, le charbon de bois est un enjeu de sécurité alimentaire pour des millions de personnes qui sont en situation de précarité énergétique³⁰. Pour ce marché, il est illusoire d'espérer un prix de vente plus élevé en raison d'une origine bois certifié. En effet, bien que le besoin en charbon de bois double tous les 25 ans, les marges de manœuvre sont faibles pour pouvoir combiner une production moderne qui respecte les critères de durabilité avec la contrainte majeure d'un prix de marché très bas.

Par contre, les marchés européens très demandeurs en produits certifiés durables, présentent toutes les caractéristiques pour commercialiser, sous réserve d'une étude de faisabilité technique, le charbon de bois certifié du projet CBG/PPECF.

Cette étude, actuellement en cours, devra prendre en compte la partie (significative) des équipements qui ne sont pas directement proportionnels à la capacité de production, tels que l'investissement immobilier, les travaux de viabilisation du site et les systèmes d'épuration des fumées et de récupération de chaleur et une limite haute de prix FOB qui a été estimée à 280 euros/t³¹, par le calcul arrière suivant :

PV final	1.200 € HT/t
PV centrale d'achat vers distributeur	900 € HT/t
PV ensacheur vers centrale	600 € HT/t
Coût de revient ensacheur franco site (du conditionneur/négociant)	410 € HT/t
Coût de revient conditionneur CIF	350 € HT/t
Prix de vente FOB	280 € HT/t

Ligne 2.7.2 : algorithmes, solutions logicielles de gestion forestière

Action 1 : promotion de la solution logicielle Pallitracks

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C175	Tous	PROSYGMA	234	29/07/19	14/08/19	3 mois	Nov. 2019
Contribution PPECF € : 24 750			Budget total € : 24 750				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> une évaluation des forces et faiblesses du contexte de manière à identifier de manière précise ce qu'il faudrait investir pour un déploiement réussi de la solution logicielle 							

²⁷ En Afrique de l'Ouest et en particulier au Nigéria où l'importante production de charbon de bois non durable qui fournit le marché Européen vient aggraver le plus haut taux de déforestation mondial (5 % par an, soit un quart des forêts disparues en 5 ans de 2010 à 2015).

²⁸ Du fait du déficit européen de production de charbon de bois et de ses importations majoritaires de charbon de bois d'origine douteuse (déforestation, exploitation des travailleurs et parfois en provenance de réseaux mafieux

²⁹ Une capacité de production initiale du projet de 5.000 t/an correspond aux besoins de la grande distribution européenne qui établit des contrats annuels de 500 à plusieurs milliers de tonnes.

³⁰ D'après les Nations Unies la consommation de charbon de bois 2007 des 5 pays de la Comifac serait de 2,44 Millions de tonnes. Avec une croissance annuelle de 1,03 % par an, elle devrait atteindre 3,47 Mt en 2019.

³¹ Voir étude marketing du charbon de bois appliqué à la situation de Port Gentil et à l'entreprise CEB (Wale)

- une évaluation de la faisabilité du projet et le niveau du consentement à payer des entreprises pour acquérir les licences d'utilisation, l'implantation du logiciel et les formations des utilisateurs.

Courant octobre 2019, la solution logicielle Pallitracks a pu être présentée au Gabon et elle a reçu un accord de principe du Ministère, de l'adopter comme solution interfacée avec les besoins statistiques du Ministère. A cet effet, le Ministère a mis en place un comité de pilotage^[4] qui va suivre la phase pilote de tests dans deux entreprises (Precious wood et ASI) et d'un cahier de charge pour son intégration dans les services des Ministères concernés.

Financée par l'AFD et pilotée par le PAAFB, la mise en service de l'application chez les deux entreprises a débuté le 10 février 2020. Ce pilote de 3 mois devait permettre d'adapter l'outil de manière détaillée à la législation Gabonaise et aux pratiques du terrain tel qu'identifier lors de la phase pilote.

Rappelons ici, les principales étapes de ce développement :

Validation d'une stratégie de financement avec l'appui du PAAFB	UFIGA/MINEF
Rencontre de validation du principe de portage de projet par le PAAFB	MINEF/PAAFB/UFIGA
Soumission du projet à l'AFD	PAAFB
Obtention de la non-objection de l'AFD pour un appui direct aux entreprises	PAAFB
Formalisation des différents Accords	PAAFB/AFD, PAAFB-PROSYGMA, PAAFB-Entreprise bénéficiaire (ASI et PWD)
Démarrage effectif	Prosygma/ASI/PWD/Comité de pilotage/PAAFB/UFIGA

Action 2 : upgrading de la solution logicielle SMART de lutte anti braconnage

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C150	Tous	WCS	199	12/12/18	22/03/19	18 mois	Sept. 2020
Contribution PPECF € : 199 150			Budget total € : 289 067				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ réaliser des améliorations significatives du logiciel et à développer une gamme de nouveaux services qui s'appuient sur des algorithmes et des calculs d'intelligence artificielle, devant aboutir à la version 7 de SMART ▪ Présentation du logiciel dans un atelier sous régional et suivi de formations, chez les concessionnaires contributeurs à cette nouvelle version. 							

L'originalité de l'intervention « upgrading du logiciel SMART » [C150] consiste à rendre ce logiciel de lutte anti braconnage, bien connu des entreprises opérant dans le bassin du Congo, plus performant en y implantant, un module d'intelligence artificielle (AI), capable de traiter des milliers de données, jusqu'ici enregistrées, mais qui ne livrent sans doute pas toutes leurs évidences, faute de temps et d'outils statistiques qu'il faudrait leur appliquer. Un tel module, donnerait à SMART, une nouvelle dimension, en rendant l'outil plus efficient et sans doute même prédictif, dans l'évaluation de la pression de braconnage et corollairement, les ressources LAB (patrouilles, véhicules, appui des brigades spécialisées, etc.) seraient certainement optimisées.

Deux principales activités ont été retenues dans le cadre de cette intervention.

L'activité 1 : dédiée à l'extension de la fonctionnalité « SMART AI » (intelligence artificielle) pour la planification prédictive avancée des patrouilles.

A ce jour, des mises à niveau importantes de la plate-forme SMART (SMART 7) sont en cours, ce qui devrait fournir une suite de services utilisant une planification de patrouille et une modélisation du comportement reposant sur l'Intelligence Artificielle. Ces nouvelles fonctionnalités intègrent entre autres :

- l'ajout de nouvelles couches de fond telles que des routes, des rivières, des villes ;
- l'autorisation de la sélection des couches, requêtes ;
- l'envoi de données à PAWS, et suivi des téléchargements incrémentaux (par paliers) ;
- la connexion à l'interface graphique pour gérer les téléchargements ;
- etc.

Une phase de tests est prévue dans le courant du premier trimestre 2020.

L'activité 2 : possibilité pour CyberTracker de télécharger des modèles configurables à partir de « SMART Connect ».

Pour l'heure, la nouvelle application « SMART Connect » a été développée pour permettre aux utilisateurs de bureau, dotés des autorisations appropriées :

- d'afficher une liste des modèles configurables, déjà nommés (par exemple, «Patrouilles du braconnage», «Enquête Tigre», etc.) ;
- de télécharger ces modèles directement configurables depuis « SMART Connect » vers l'application mobile CyberTracker.

Cela permettra aux patrouilles et aux autres utilisateurs sur le terrain de récupérer ou de mettre à jour des ensembles de modèles de données, directement sur leurs appareils mobiles, où que ce soit, juste avec une connexion Internet.

Cette amélioration de « SMART Apps » est terminée et sera publiée dans SMART 7 en 2020.

D'autres améliorations supplémentaires de la plate-forme SMART 7 (pour le plug-in de profils SMART), et d'autres fonctionnalités seront apportées au cours du premier et du deuxième trimestre de 2020, notamment :

- le plugin Multi-Profiles ;
- un système de permissions pour ces profils multiples l'ajout d'un outil ;
- des «Requête pour les enregistrements» et améliorer d'autres outils de requête et d'analyse existants pour la création de données de profil ;
- le script de mise à niveau pour convertir les profils SMART 6 en profils multiples SMART 7 ;
- le plug-in pour générer des exemples de scripts de données et de démonstration ;
- etc.

A noter que la CgP s'est rendue à Bomassa pour visiter la control room SMART du Parc Nouabale-Ndoki. D'un entretien avec Emilie Fairet, responsable WCS, il ressort qu'un inventaire faune sur toute l'étendue des concessions FSC et des Parcs, serait d'une grande utilité, pour « réinitialiser » les principaux paramètres des plans faune et de lutte contre le braconnage. Ces inventaire, bien que dépassant la compétence technique du concessionnaire doivent être entrepris avec l'appui d'une

ONG spécialisée et l'appui financier de bailleurs de fonds, pour éviter à terme des DACS majeures liées au critère 8.2 du référentiel FSC.

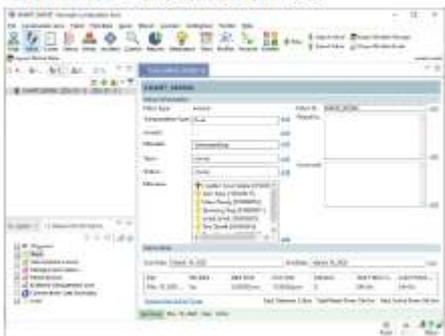
Les attaques des ONG « sociales » contre les dispositifs de lutte anti-braconnage ont également été évoquées et sont prises très sérieux par WCS et la CIB, qui risquent, sans un effort de contre-communication, de perdre la confiance de leurs bailleurs et organismes de certification.



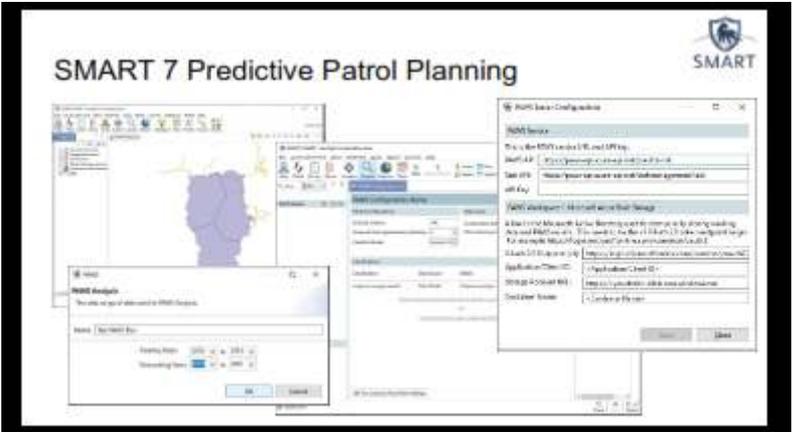
SMART 7 Highlights

- SMART Look and Feel
- SMART Predictive Patrol Planning with PAWS
- SMART Profiles
- SMART Mobile
- SMART Mobile Community Edition

SMART 7 Look and Feel



SMART 7 Predictive Patrol Planning



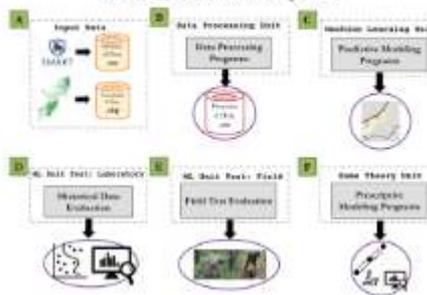


Predictive Patrol Planning Research Paradigm

Predictive Patrol Planning - Interpretation



Outline: PAWS as a research problem



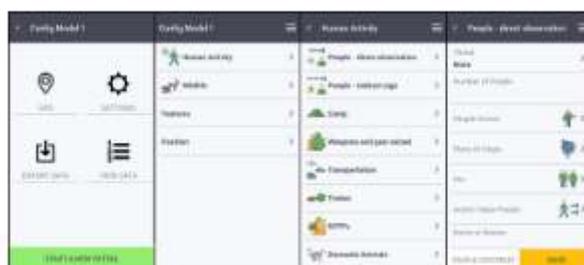
SMART Mobile



SMART Profiles



- Advance entities
 - Demographics (household, village, districts)
 - Animal tracking
 - Infrastructure management
- Investigations
- Case tracking/observation follow up
- Unlimited database models



SMART Mobile: Key Improvements



- Modern easy to use UX
- State of the art mapping
- Goto/navigation to previous observations and predefined points and lines
- Rich history and editing of prior sightings without disrupting patrols/surveys
- Independent incidents can be made without disrupting patrols/surveys
- Dark mode, multi-language support, font scaling, full-screen mode
- GPS Simulation with custom tracks for training and testing
- Robust kiosk mode
- App customization from within SMART

SMART 8 - Key Plans



- Common Data Integration Platform - integration of 50+ field sensors
- SMART Ranger - real time operations
- Enhanced mapping
- Enhanced reporting and dashboards
- Remote sensing and mapping data sources
- Advanced analysis engine

Ligne 2.7.3b: module de e-learning EFIR**Action: développement du e-learning**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C159	Tous	Vincent PELE	225	29/05/19	1/08/19	3 mois	Dec. 2023
Contribution PPECF € : 19 855			Budget total € : 19 855				
Principaux résultats attendus							
Développement d'un outil de formation d'apprentissage par e-learning sur le module « abattage contrôlé, sécurité, secourisme »							

Comme prévu, la CgP a réceptionné fin octobre, une nouvelle version du module « sécurité de l'abattage » sous un format iSpring Suite³². Cette solution conserve parfaitement la mise en forme, les animations et les interactions des écrans développés sous PowerPoint³³, qui a permis d'améliorer fortement l'interactivité recherchée dans un apprentissage en e-learning.

Avant la mise en ligne et diffusion aux entreprises, la CgP a demandé à un consultant de réaliser une analyse qualité du module qui a permis de confirmer que le module, nécessiterait d'être révisé suivant le tableau ci-après :

- Il ressort de cette analyse spécifique une nécessité de remanier en profondeur le module actuel, autant dans son contenu que dans sa forme. La synthèse des résultats de l'évaluation présentée au **Tableau 2**.

Tableau 2 : Synthèse de l'évaluation des leçons du module

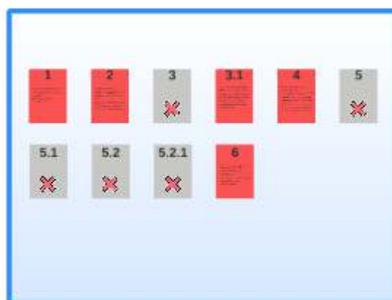
Leçon	Nombre de séquences (NS)	NS à conserver	NS à modifier	NS à supprimer / déplacer	NS à ajouter
Introduction	10	0 0%	5 50%	5 50%	0
1. EPI	82	23 28%	45 55%	14 17%	3
2. Tronçonneuse	46	22 48%	17 37%	7 15%	3
3. Abattage	62	22 35%	24 39%	16 26%	12
4. Tronçonnage	28	4 14%	18 64%	6 21%	7
5. Premiers soins	36	18 50%	5 14%	13 36%	2
6. Risques chimiques	40	0 0%	0 0%	40 100%	0
7. Risques biologiques	15	0 0%	0 0%	15 100%	0
TOTAL LECONS	319	89 28%	114 36%	116 36%	24

³² iSpring Suite est une boîte à outils de création basée sur PowerPoint produite par iSpring Solutions qui permet aux utilisateurs de créer des cours, des jeux-questionnaires, des simulations de dialogue, des screencasts, des conférences vidéo et d'autres supports d'apprentissage interactifs

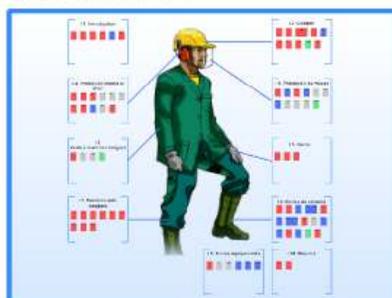
³³ Les modifications et mises à jour d'un contenu se font directement dans PowerPoint, sans qu'il soit nécessaire de maîtriser un logiciel spécifique.

Volet	Nb seq	à conserver	à modifier	à supprimer / déplacer	à ajouter	Logique	Technique	Visuel
Leçon Introduction	10	0 0%	5 50%	5 50%	0		Introduction trop longue, se focalisant uniquement sur les risques d'accidents lors de l'abattage et présentant les étapes de l'aménagement.	Vidéo de mise en scène dans l contexte canadien inappropriée.
1. Leçon EPI	82	23 28%	45 55%	14 17%	3	Trouve sa place en premier dans la logique d'une approche progressive de la sécurité (EPI, outil de travail, procédures).	Leçon très, voire trop complète et qui en devient trop lourde : beaucoup d'informations superflues. Terme "maladie" mal employé tout au long de la leçon (ex. la surdit� n'est pas une maladie). Certaines exag�rations (ie le cancer du poumon mentionn� comme s'il �tait syst�matique).	Manque d'un support visuel pour suivre l'�volution "EPI par EPI" de la leçon et savoir o� on en est : sans support structurant et avec la surcharge d'informations, la leçon devient impossible � suivre. Envisage de diviser cette leçon en plusieurs volets (1 par EPI) et permettre d choisir (de mani�re similaire � la leçon 5). Le fil rouge des deux protagonistes pourrait sensibiliser l'utilisateur s' �tait mieux conduit. Dans une optique de simplification, mieux vaut la supprimer.
2. Leçon Tronçonneuse	46	22 48%	17 37%	7 15%	3	Trouve sa place en second dans la logique d'une approche progressive de la s�curit� (EPI, outil de travail, proc�dures). Mais illustre beaucoup d'op�rateurs ne portant pas les EPI pr�sent�s � la leçon pr�c�dente : Attention � �viter qu'une leçon ne contredise les principes d'une autre.	Leçon compl�te dans l'ensemble. Manque comment faire le plein d'huile moteur. Pr�sente cependant des incoh�rences entre le contenu de certaines s�quences et celui des vid�os.	Leçon mal structur�e, dont le plan (suite logique des �tapes) n'est pas compr�hensible par l'utilisateur et qui en devient difficile � suivre.

Introduction



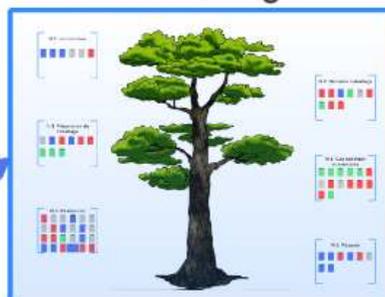
Volet I : EPI



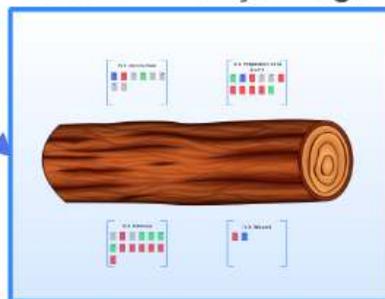
Volet II : Tronçonneuse



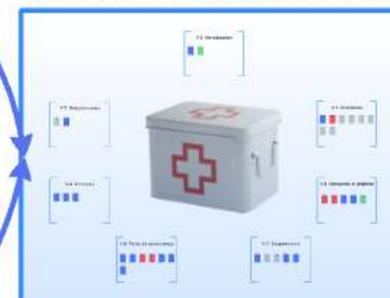
Volet III : Abattage



Volet IV : Tronçonnage



Volet V : Premiers soins



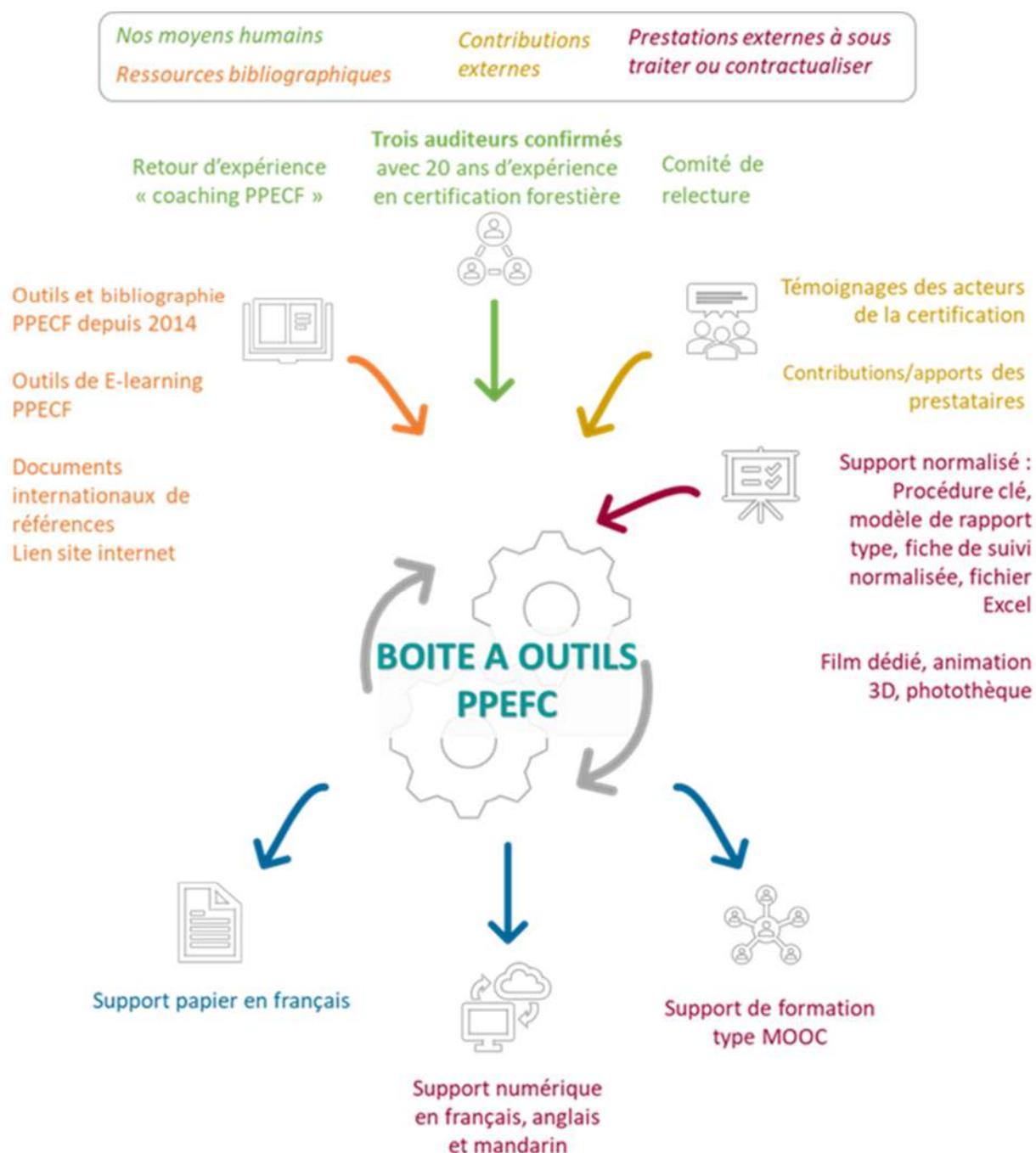
A ce jour, le PPECF dispose enfin d'une expertise et d'un mode opératoire pour assurer à ce premier module, le niveau qualitatif exigé pour une mise en ligne et une diffusion auprès des entreprises. Le PPECF a donc demandé au consultant un devis pour cette mise à niveau et la conception d'un nouveau module « construction d'ouvrages d'art ».

Ligne 2.7.4 : la vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts

Action : développement d'un guide vers la certification

Il est attendu que le PPECF édite en fin de phase II, un guide qui puisse aider les concessionnaires actuels ou à venir, à atteindre un niveau de certification au moins de légalité. En effet, le PPECF dispose d'une expérience et d'un important fond documentaire qui mériteraient d'être rassemblés et présentés suivant une logique pas à pas vers un niveau de certification choisi.

A fin mars, la table des matières de ce guide est quasi finalisée et son noyau méthodologique sera construit autour d'un ensemble de fiches et d'outils, tels que présenté dans la figure ci-après :



La CgP va donc introduire, courant avril, une DNO à la COMIFAC et à la KfW, pour mobiliser le financement nécessaire à l'élaboration d'un guide complet et de sa boîte à outils. Deux remarques sur cette prochaine DNO :

- le budget total sera conséquent (autour de 750.000 euros) et il n'est plus possible à fin mars, de pouvoir financer ce guide sur le solde non engagé du PPECF 2 (estimé à xxx €). Le démarrage de sa mise en œuvre est donc lié à la notification au PPECF, d'une troisième convention séparée d'un montant de 10 millions € ;
- le contexte de crise sanitaire, induite par la pandémie du Covid-19, est plutôt favorable pour réaliser ce guide qui nécessite un travail essentiellement de bureau et des échanges quotidiens entre les membre d'une équipe qui sera largement disponible et totalement mobilisée vers l'objectif d'éditer le guide dans des délais raisonnables.

Ligne 2.8.2 : Développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise

Action : développement d'un logiciel « métier »

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C163	Tous	Vincent PELE	209	17/05/19	2/07/19	17 mois	Nov 2020
Contribution PPECF € : 30 220			Budget total € : 30 220				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ présentation, sur le terrain de l'outil logiciel de monitoring. <ul style="list-style-type: none"> a. Amélioration de la maquette b. Rencontre avec les entreprises 							

Rappelons qu'en date du 21 septembre 2018, la CgP avait repris une discussion autour d'un outil logiciel qu'un consultant avait élaboré pour le monitoring des plans d'actions d'une entreprise certifiée ou voulant le devenir.

Ainsi, au 31 octobre, le promoteur du logiciel a pu, sur financement du PPECF, rencontrer au Gabon, un panel d'entreprises, principalement, celles affiliées à l'UFIGA. Les mêmes rencontres ont été programmées courant novembre au Cameroun.

A fin mars, le consultant a transmis au PPECF, un plan de financement du logiciel qui pourra être discuté, dans le respect des procédures de marchés de la KfW, dès que la troisième convention séparée d'un montant de 10 millions €, sera officiellement notifiée au PPECF.

Ligne 2.8.5b : Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils dans les concessions

Action : projet IDROP (drone) CEA, CIRAD, Nature +, SUNBIRDS

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C151	Pallisco /IFO	Nature+ /CIRAD /CEA /SUNBIR	173	19/03/18	18/02/19	40 mois	Juin 2022
Contribution PPECF € : 196 035			Budget total € : 762 385				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un protocole "modèle" d'acquisition d'images drone transposable dans différentes entreprises pour faciliter le maintien de la certification par un outil de monitoring 				<ul style="list-style-type: none"> ▪ un logiciel de traitement d'imagerie Intelligent par drone pour la gestion des écosystèmes forestiers tropicaux (IDROP) 			

Nature +, Sunbirds et Gembloux Agro-Bio Tech (organismes associés : CIRAD et CEA Tech)

Le Projet IDROC (Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des écosystèmes tropicaux forestiers) vise à développer une solution de télédétection drone qui permettrait le survol de grandes surfaces forestières, et de détecter des éléments contraignants pour la planification du réseau routier tels que des escarpements rocheux, des fortes pentes, des salins, marais et de larges rivières. De même, le drone devrait faciliter l'identification et le suivi de zones de forêt à Haute Valeur de Conservation (HVC) ainsi qu'un suivi des infrastructures et des perturbations du couvert forestier (suivi post-exploitation et surveillance). La qualité des interventions réalisées peut ainsi être évalué.

La détection des perturbations du couvert forestier pourra également servir à surveiller l'absence de perturbations du couvert en dehors des zones d'exploitation ou comme outil de suivi des « zones essentielles » (core areas, IFL) : les produits cartographiques standardisés pouvant alors être utilisés dans le cadre d'audit d'éco-certification.

Après deux missions de terrain, dans les concessions IFO (Congo) et une à Pallisco (Cameroun), plus de 10 000 ha ont été survolés et les résultats sont très encourageants. La végétation de bas-fond, synonyme de sol gorgé d'eau sont décelables sur les images drones ainsi que le relief. Ces informations peuvent servir pour la définition du tracé des routes. L'imagerie drone a également permis d'identifier un camp illégal de braconniers. Les infrastructures routières peuvent être suivies au cours du temps ainsi que l'évolution du couvert forestier suite à l'exploitation forestière. Le développement d'une méthode de détection automatique des infrastructures routières et des perturbations de la canopée suite à l'exploitation forestière sont en cours. Les bonnes pratiques d'une exploitation forestière à impact réduit pourront ainsi être mis en avant par les sociétés forestières grâce à des informations objectives tel que des images aériennes de très haute résolution (pixel de 10 cm).

A moyen, voir court-terme, le drone peut donc devenir un outil incontournable dans la planification et le suivi des opérations forestières et de ses infrastructures grâce aux données géo-spatiales à grande échelle et de très haute résolution qu'elle permet de collecter. Les photos réalisées sont un puissant moyen de communication et permettent à l'exploitant d'avoir une vue globale de leur assiette annuelle de coupe comme jamais cela n'a été possible auparavant.

Par ailleurs, le drone présente un potentiel important pour le suivi de la grande faune et la lutte anti-braconnage. IFO souhaiterait une mission spécifique pour évaluer l'appui que pourrait fournir un drone dans la lutte anti-braconnage.



Figure 1 : Suivi de l'infrastructure routière. Une image géoréférencée d'un pont à culée canadienne peut ainsi être visualisée sur un programme de cartographie dans le cadre du suivi de son infrastructure par la société ou être communiqué à un auditeur d'écocertification.



Figure 2 : Camp de braconniers détecté sur une image drone dans le cadre des activités de surveillance des activités illégales. Les coordonnées du camp peuvent ainsi être extraites de cette image géoréférencée, et permettre de cibler les interventions de lutte anti-braconnage.

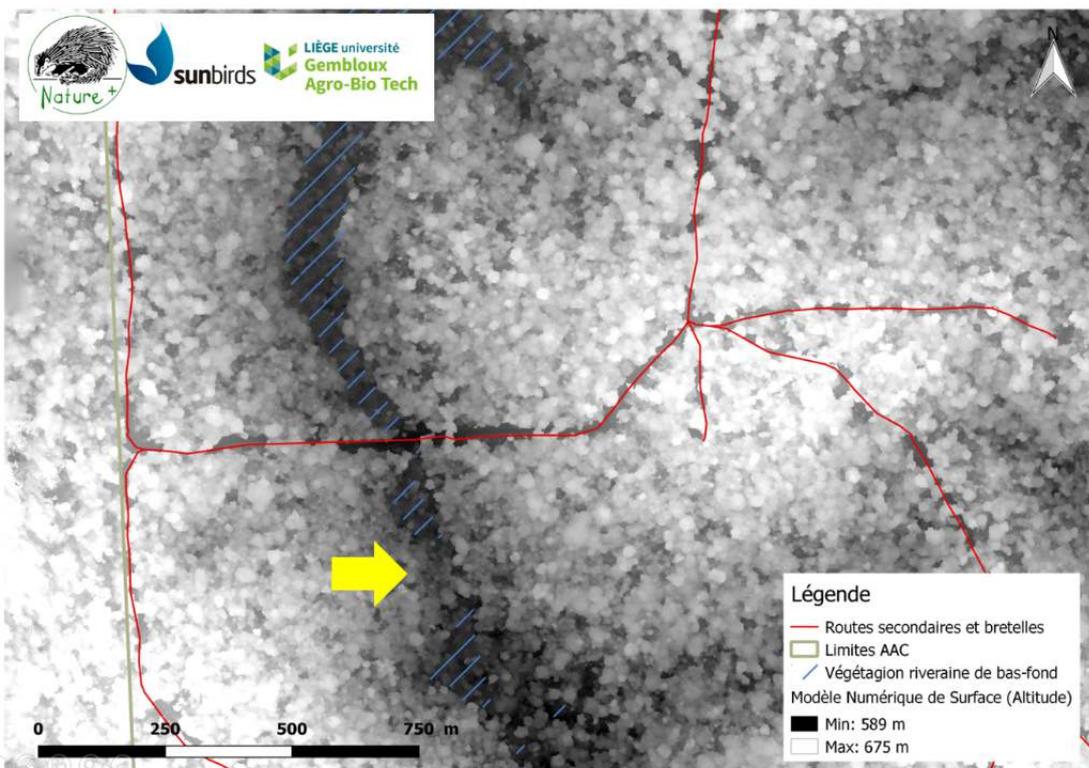
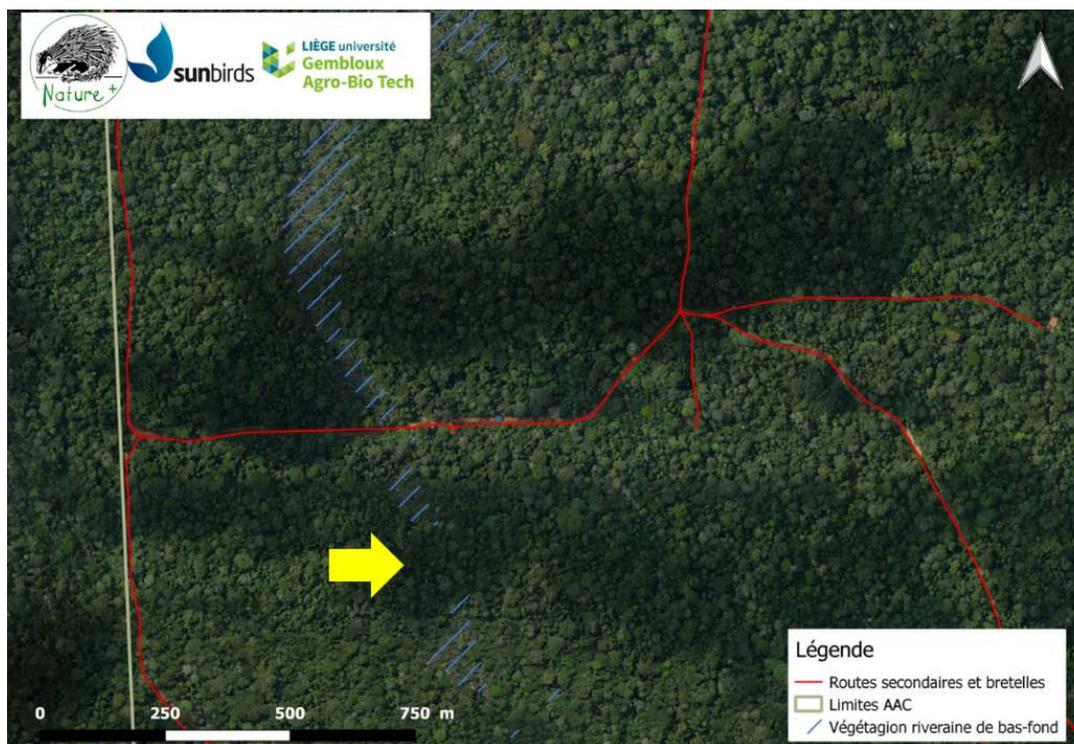


Figure 3 : Image drone permettant d'identifier la végétation de bas-fond (photo du dessus) et le relief (photo du dessous). La flèche jaune montre une alternative au passage de la route qui minimise la variation de relief et le passage sur une zone humide.



Figure 4 : Décollage d'un drone Sunbirds sur une route forestière.

Pour la suite de l'intervention, la CgP a insisté auprès de Nature + pour qu'à partir du référentiel FSC-FM, un travail exhaustif d'identification des indicateurs-vérificateurs pouvant être monitorés par le drone, soit entrepris (i.e surface des parcs à bois, turbidité des cours d'eau, assainissement des bases vie, effort des patrouilles LAB, etc.) afin d'optimiser au mieux le potentiel de l'outil. A l'issue de ce travail, un rapport public sera mis en ligne sur le site web du PPECF.

Ligne 2.9.2d : pour les concessions sur la trajectoire, ou déjà certifiées OLB, VLC et FSC-CW, appui à l'élaboration du plan de gestion de la faune dans 20 concessions

Action : Appui au dispositif de lutte anti-braconnage de la société IFO et CIB-OLAM

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C158	IFO Interholco	IFO	218	24/04/19	3/05/19	8 mois	29/12/19
Contribution PPECF € : 60 000			Budget total € : 217 249				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ l'intégralité du dispositif PROGEPP actuel est maintenue, et IFO garde son certificat FSC-FM. ▪ la pression humaine sur la faune est atténuée et les espèces menacées sont conservées. 							

Une diminution des contributions des donateurs de l'Ong WCS a contraint celle-ci, à faire un choix entre les deux PROGEPP³⁴ de la région nord Congo, au détriment de la collaboration WCS-IFO, qui s'est achevée à la fin du mois de mars 2019.

Face à cette situation IFO n'est pas restée inactive et s'est positionnée, comme partenaire, dans de nouveaux projets en cours d'instruction, dont le projet « Gestion durable des forêts » de l'AFD, qui dans sa composante 3, devra soutenir, la dynamique d'aménagement des concessions et de gestion durable dans le nord Congo.

Dans l'attente, une première intervention d'urgence financée par le PPECF a permis de stabiliser la situation pour 6 mois (jusqu'en septembre 2019) [ANO n° 218]. Mais il est clair que ce délai, n'a pas permis à IFO de pallier toutes les conséquences du départ de WCS.

Aussi, l'entreprise avait introduit une nouvelle demande d'appui [DNO n° 240] pour l'aider dans sa lutte anti braconnage. Cette DNO n'a pas reçu l'avis de non objection de la KfW, vu les difficultés rencontrées dans la gestion des éco-gardes en Afrique centrale.

³⁴ WCS a décidé de concentrer ses moyens sur le Parc National Nouabalé-Ndoki et son paysage périphérique.

S'agissant de la CIB-OLAM, l'ANO n° 239 relatif à un appui social (peuples autochtones) et environnemental (plan faune) a permis à l'entreprise, d'obtenir la certification FSC-FM de la nouvelle UFA Mimbeli-Ibenga, de 650.000 ha.

En effet, le plan faune a servi à justifier la conformité avec le critère 6.2 du standard FSC-FM, dans la mesure où, le plan faune a permis de prouver que la CIB Olam avait anticipé et mis en place (au moins partiellement) une stratégie globale³⁵ de monitoring des activités illégales, en collaboration avec les ONG et autres partenaires actifs dans la zone.

Interventions à l'étude

Le projet « Dryades »

En France, la réglementation RE2020 (remplaçant la réglementation thermique des bâtiments RT 2012) sera appliquée début 2021. A cette date, les produits qui n'ont pas de FDES³⁶ (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) se verront attribuer des données environnementales par défaut pénalisantes (multiplication par un facteur 3 à 10). Il est fort à parier que pour les autres pays européens ces valeurs très conservatrices (françaises) serviront de référence pour combler les données manquantes sur leur propre marché. Les concepteurs seront donc obligés d'utiliser ces informations pour comparer les matériaux et établir des analyses de cycle de vie des bâtiments responsables (des conséquences environnementales).

Suite au départ de l'Ingénieur bois de l'ATIBT, ce dossier va être repris par le « Commerce du bois » (LCB) qui procédera à un « état de l'art » concernant les FDES disponibles actuellement en France, un rapprochement avec le Centrum Hout et le bureau d'études Estéana.

Ainsi, l'ATIBT et LCB feront un point concernant le cofinancement souhaité par le PPECF à la prochaine commission marketing prévue le 16 avril en visioconférence, où il sera rediscuté de l'intérêt d'acquérir, avec l'appui financier du PPECF, un logiciel spécifique, pour permettre aux concessionnaires et industriels concernés, de déterminer les valeurs entrant dans le calcul d'une DEP/FDES, avec l'idée que les entreprises pourraient ainsi "travailler" les valeurs défavorables.

Le projet « Thémis »

De nombreux outils communicationnels sur la filière bois tropical sont portés par diverses Ongs, lesquelles, peu ou prou, participent au phénomène qu'aujourd'hui, l'économie « *ça se raconte* » avec

³⁵ Par ailleurs, CIB-OLAM est également pressenti pour participer à l'appel à projet lancé par la DREIC « Africa 2020 » auquel, la SNCF va répondre en présentant un projet qui consiste à installer des dispositifs de retranscription d'images en temps réel de la faune africaine (située dans des spots de biodiversité du Bassin du Congo) et à les retransmettre dans quelques Gares SNCF. L'étude de faisabilité technique serait réalisée en majeure partie par les étudiants du Lycée Professionnel Gustave Eiffel (en partenariat avec un lycée africain).

<https://eduscol.education.fr/cid146049/appel-a-projets-africa-2020.html>

³⁶ Pour rappel, une FDES est un document français normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit, indispensable pour l'éco-conception. Son équivalent européen est une Déclaration Environnementale Produit (DEP), si ce n'est qu'elle contient en plus des informations sanitaires.

pour effet la promotion d'un « *narratif* » parlant à la place des acteurs de la filière (producteurs, gros négociants, semi grossistes, détaillants, usines de 1ère, 2ème et 3ème transformation, etc.) :

- <https://forest500.org/rankings/companies> - Global Canopy
- <https://epci.panda.org/methodology> - WWF
- <https://www.spott.org> – ZSL
- <https://opentimberportal.org> – WRI
- <https://www.transparency.org/cpi2018> - Transparency International
- <https://www.nepcon.org/sourcinghub/timber> - NEPCoN

Thémis se veut un outil d'assurances interprofessionnel d'une filière (où chacun est à la fois fournisseur et client dans une même chaîne de valorisation), et particulièrement dédié aux producteurs et aux premiers metteurs en marché, qui sont investis d'une responsabilité particulière, puisqu'ils sont soumis à un devoir de due diligence. Mais il est probable que les niveaux avals continuent eux aussi, sans doute de façon plus légère, à s'assurer sur l'origine de leurs ressources pour faciliter la vente de leurs produits, en veillant à leur conformité légale, sociale voire environnementale. Quelle est l'entreprise qui à ce jour ne parle pas de son émission carbone ou de ses valeurs sociales ?

A la réunion de la commission marketing de l'ATIBT qui s'est tenue le 15 janvier 2020, la CgP a fait le parallèle entre Thémis et l'index EPCI (Environmental Paper Company Index 2019) pour l'industrie du papier : <https://epci.panda.org/>

Pour rappel, l'EPCI fournit des données sur plus de 50 indicateurs fournis volontairement par les entreprises qui permettent d'évaluer les politiques, les engagements et les performances environnementales d'une entreprise en matière de production de papier journal, de papier graphique, de tissus, d'emballages et de produits en pâte à papier. Les indices sont basés sur les informations fournies par les producteurs de pâtes et papiers participants. La note de l'EPCI ne fournit bien sûr pas une garantie de légalité comme l'exige la loi Lacey ou le règlement de l'UE sur le bois.

L'implantation de Thémis dans les plateformes <mytropicaltimber> et <Fair&Precious> ne nécessiterait pas un gros travail de conception, et pourrait faire l'objet d'un appui du PPECF dès lors que la profession, via l'ATIBT, en ferait la demande.

2.3 AXE III « La communication »

A l'issue des CDO tenus à Brazzaville, les 23 et 24 novembre 2017, et à Douala les 19 et 20 Mars 2019, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues³⁷ sur la composante 23 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Codes Actions	Activités prévues dans la convention BMZ n°: 2015 68 203	Priorité	Interventions validées en CDO /Activités de la CgP	Réf. CDO	Montant prévu CDO (€)
Axe 3 : Renforcer la communication sur l'exploitation responsable industrielle					
3.1	Contribution aux études d'impacts environnementaux et économiques	2	Impact de la certification sur la conservation faune	6 ^{ème}	PM
			Services écosystémiques rendus par l'éléphant	7 ^{ème}	PM
3.3	Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans minimum 3 pays européens	2	Promotion et valorisation commerciales de des produits forestiers légaux et certifiés- ATIBT.	6 ^{ème}	PM
3.4	Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe	3	Promotion et valorisation commerciales de des produits forestiers légaux et certifiés- STRATEMARK	6 ^{ème}	
			Promotion et valorisation commerciales de des produits forestiers légaux et certifiés- LINKS	6 ^{ème}	
			Projet Dryade et marketing F&P	7 ^{ème}	1 500 000
3.6	Communications et représentations du programme	1	Provision pour missions de la CgP, audits	7 ^{ème}	300 000
				Total Axe III -->	1 800 000

Actions réalisées durant la période :

Ligne 3.3 : Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans minimum 3 pays européens.

Ligne 3.4: Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe.

Action 1 : programme marketing ATIBT

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
129 à 131	Tous	ATIBT ; STRATEMARK LINKS Europe	179	25/06/18	7/08/18	14 mois	Oct. 2019
Contribution PPECF € : 416 700			Budget total € : 740 200				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les bois tropicaux (y compris quelques LKTS) sont promus sur les marchés responsables, demandeurs de bois certifiés ; ▪ les exploitants sont incités à s'engager dans une démarche de contrôle de légalité, puis la certification ; ▪ les acteurs en aval et les acheteurs publics et privés sont sensibilisés au bilan RSE favorable et aux qualités techniques et naturelles remarquables des bois tropicaux ; ▪ le bénéfice environnemental et social des bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable est démontré auprès des relais d'opinion, aux pouvoirs publics, aux ONG et, in fine, au grand public ▪ l'accès à une veille juridique en relation avec le RBUE et autres réglementations est facilitée ; ▪ des outils d'aide à la décision sous forme d'algorithmes (périmètre de rentabilité, choix d'une essence, etc.) sont disponibles et mis en ligne ▪ d'une façon générale, le programme marketing permettra à l'ATIBT de renforcer sa dimension de syndicat au service de ses adhérents. 							

Dans le prolongement de la seconde session du think tank, organisé par l'ATIBT, « *Quel futur pour les concessions certifiées dans le bassin du Congo ?* » les 8, 9 et 10 janvier 2019, le programme marketing de l'ATIBT continue d'améliorer l'image des bois tropicaux en Europe par :

- la poursuite du programme marketing Fair&Precious sur les mois de novembre 2019 à mars 2019. Ces actions correspondent au travail conjoint de l'ATIBT et l'Assistant à Maitrise d'ouvrage et reprises par ailleurs dans le rapport de l'ATIBT - Contrat C160 ;
- l'organisation de la Commissions Marketing du janvier 2020 (25 participants) et la préparation de la Commission Marketing du 16 avril 2020 (avec COPIL en première partie - déroulement en visioconférence en raison du confinement) ;

³⁷ Sous réserve d'une non objection finale.

- le renouvellement de l'engagement des gestionnaires forestiers certifiés à cofinancer le programme marketing pour un montant de 25 000 € (5 000 € par entreprise) ;
- le recrutement des 18 premiers partenaires officiels de la marque Fair&Precious ;
- l'exploitation des engagements du forum en Chine à Shanghai & Huzhou du 22 au 25 octobre :
 - ✓ un accord d'engagement entre l'UFIGA et l'UFIAG à conduire l'ensemble de leurs membres, industriels forestiers au Gabon, vers une certification de la légalité, à minima, d'ici la fin 2022 ;
 - ✓ Un protocole entre l'ATIBT et CTWPDA afin de renforcer les relations entre les parties à travers des échanges d'information et partages d'expériences sur les questions de légalité et de gestion durable des forêts tropicales ;
 - ✓ L'invitation de GGSC faite au président sortant de l'ATIBT, M. R. Hunink, de participer au GGSC Entrepreneur Think Tank, instrument ayant pour but de contribuer à la consolidation de l'initiative.

- les collaborations avec la FAO SW4SW (Sustainable Wood for a Sustainable Word) et ETTF ;
- l'obtention d'un report d'une des décisions du Nordic Swan ;
- la production par STTC - Probos de statistiques et études apportant une démonstration technique du bienfondé des 10 engagements Fair&Precious ;
- la réalisation d'une nouvelle version du site internet de l'ATIBT conformément aux recommandations des travaux d'expertise de l'écosystème digital en 2019 (Fair&Precious, ATBY, My Tropical Timber) ;
- l'appui aux newsletters ATIBT / Fair&Precious, publiées chaque vendredi et adressées à 1 250 destinataires, ainsi que la newsletter commune STTC - Fair&Precious, qui touche environ 1 800 personnes ;
- la réalisation du rapport d'activité du programme marketing 2019 en français et en anglais, l'impression à 70 exemplaires de la version française (CDO) ;
- La préparation du CDO (mars 2020 à Douala), reporté en raison de la crise du Covid 19 ;
- La préparation de la 3ème session du Think Tank (mars 2020 à Douala) reporté en raison de la crise du Covid 19 ;
- L'appui au recrutement de deux stagiaires en Master à l'IEDES (Institut d'Etudes du Développement de la Sorbonne) et le lancement de l'enquête européenne de qualification de l'offre certifiée avec le soutien de LCB ;
- l'analyse de l'expérience de Bornéo Initiative et sa possible duplication dans le bassin du Congo ;
- la prise de contact avec Marc ANCRENAZ pour l'EAZA (European Association of Zoos and Aquaria, 20 millions de visiteurs par an) et l'AFdPZ (Association Française des Parcs Zoologiques) pour un éventuel partenariat avec Fair&Precious ;
- la recherche de vidéos sur la forêt africaine (essentiellement la faune) à présenter sur le site, comme activité récréatrice pendant la période de confinement ;
- la création d'une plaquette de 16 pages présentant le bénéfice de la gestion durable des forêts et les atouts techniques, esthétiques, sociaux et environnementaux du bois tropicale certifié FSC et PEFC-PAFC ;
- la collaboration avec FSC pour la journée Internationale des Forêts ;
- le développement des collaborations avec Le Commerce du Bois et les autres fédérations européennes (Fedustria en Belgique et Fedecomlegno en Italie...) ;
- la poursuite partenariat avec la SNCF : recommandations techniques pour l'achat d'essences appropriées (le départ de Patrizia GREGORI (remplacée par Vincent AURIAT) ne remet pas en cause la poursuite de la contribution de la SNCF au programme marketing) ;
- les relations presse depuis octobre 2019 : 38 articles dans 6 pays (F, GB, D, I, E, NL), pour une équivalent d'achat d'espace de 23 400 € et une audience de 437 390 personnes ;
- la préparation de communiqués de presse sur l'implantation des gestionnaires forestiers Fair&Precious dans le Bassin du Congo et les mesures de protection des salariés et des populations face à l'épidémie du Covid 19 ;
- L'action dans les réseaux sociaux suivants :

- ✓ LinkedIn : 84 abonnées en novembre 2019, 326 en mars 2020, audience cumulée de 13 340 visites ;
- ✓ Instagram : 508 abonnées en novembre 2019, 1 352 en mars 2020, audience cumulée de 3 600 000 visites ;
- La collaboration aux projets en lien avec le programme marketing :
 - ✓ Dryades - Analyse des Cycles de Vie : réalisation d'une note de synthèse et suivi du projet
 - ✓ Baï TV - partenariat ATIBT / COMIFAC/ SNCF / Lycée techniques Gustave Eiffel :
 - réunion du 12 novembre au lycée Eiffel à Ermont : localisation du site (CIB Pokola), recherches techniques, organisation des équipes d'élèves-professeurs et des déplacements, préparation du lancement du projet, financement ;
 - réunion le 12 décembre au lycée Eiffel à Ermont : Information sur le projet AFD « Paysage Forestier Nord Congo », sollicitation des autorisations administratives, schéma technique ELSIA, budget, appui marketing, documents à produire ;
 - réunion du 15 novembre à l'Agence Française de Développement : rappel du projet, présentation du projet « Paysage Forestier Nord Congo », possibilités de soutien de l'AFD et du FFEM, éventualité d'une convention multipartite ;
 - Thémis - Diligence Raisonnée : négociations complémentaires avec la société Sollan.
- l'exploration de nouveaux marchés pour les bois tropicaux ;
- la revalorisation de la forêt tropicale par des messages continus sur les valeurs sociales et environnementales des concessionnaires certifiés ;
- le développement de collaborations spécifiques avec l'Asie pour agir conjointement sur la gestion durable des forêts tropicales du bassin du Congo.

Action 2 : communication de la CgP

Les activités de communication, principalement centrées sur la gestion du site web du Programme, et la diffusion d'une newsletter, ont été renforcées par la participation du PPECF à divers événements régionaux et internationaux (cf. § 5), la préparation du 8^{ème} Comité de Décision et d'Orientation (CDO) du PPECF, et l'appui au « Comité permanent de la communication » du SE COMIFAC.

Ainsi, courant décembre 2019, le bulletin d'information n°15 a été diffusé, autour de neufs articles dont :

- l'état d'avancement des processus PAFC/PEFC et FSC en Afrique centrale ;
- les conclusions de l'étude fiscalité forestière incitative en Afrique centrale ;
- l'état d'avancement du coaching PPECF vers la certification ;
- le développement en cours de guides (sylviculture, faune)
- le développement d'outils logiciels de monitoring et de traçabilité forestière;
- Le marketing des bois tropicaux certifiés.

Par ailleurs, le site web du programme est régulièrement mis à jour. Les encadrés ci-dessous fournissent quelques éléments de statistiques sur la performance du site web au semestre 5.

Figure 1 : Visites et hits sur le site web PPECF³⁸

Entre novembre 2019 et mars 2020, la moyenne mensuelle de visites est en nette augmentation, par rapport au semestre précédent, soit 1355 contre 844, tandis que le total de visites enregistré est de 6.773 contre 6.808. La moyenne mensuelle de « hits » sur le semestre est de 2.259, contre 1.625 au semestre précédent.

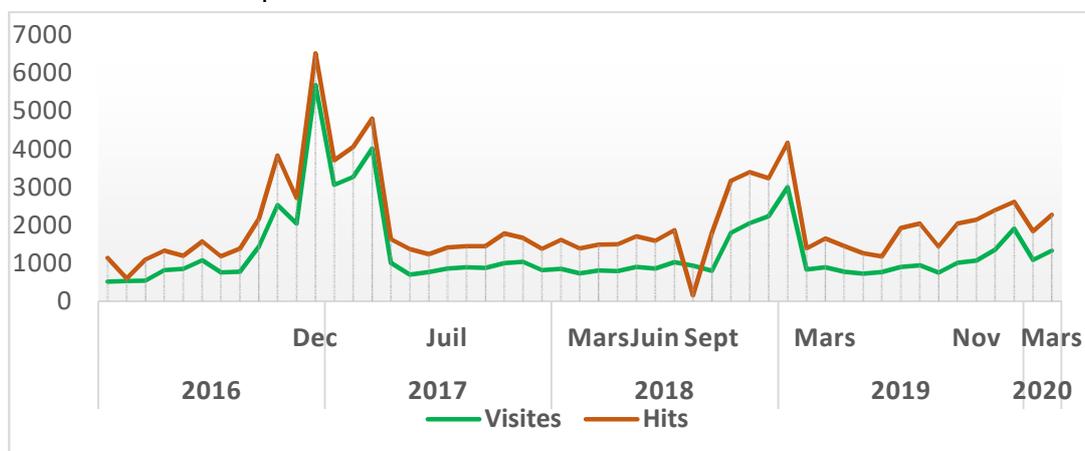


Figure 2 : Evolution dans le temps du nombre de visites et de hits sur le site web du PPECF

Téléchargements

S’agissant des téléchargements, la tendance globale à la hausse a été maintenue durant le semestre, avec une moyenne mensuelle estimée à 4.278 (un nouveau pic de téléchargement) contre 3.053 précédemment. La moyenne semestrielle de téléchargements enregistrés est stable, soit 21.394 pour le semestre contre 21.371 précédemment.

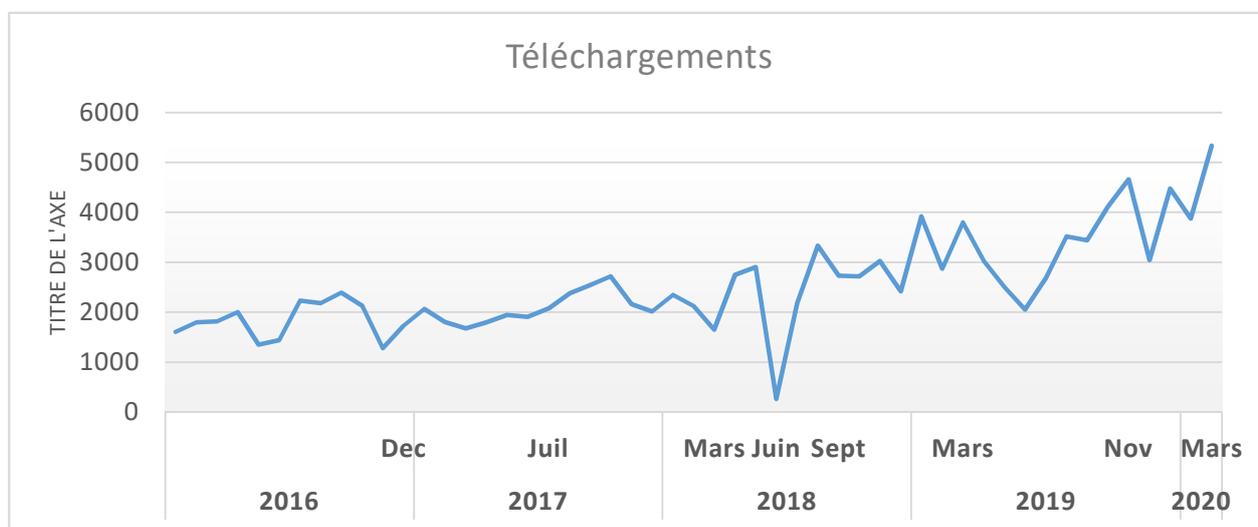


Figure 3 : Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF

Par ailleurs, en marge des fora et autres réunions tenues au cours du semestre (notamment le forum régional d’élaboration des normes PAFC bassin du Congo tenu en novembre à Libreville, et

³⁸ Les hits sont ainsi, une mesure technique qui est souvent utilisée pour estimer le trafic d'un site mais qui ne représente pas exactement la fréquentation du site. Par exemple, une page qui contient 2 images va générer 3 hits, et une qui en contient 30 va générer 31 hits. Elle constitue une valeur intermédiaire qui permet par la suite de faire des estimations croisées. Par exemple, si la différence est grande entre « Hits » et « Téléchargements », cela veut dire que beaucoup de gens sont des visiteurs réguliers, ce qui est en général une bonne chose pour le propriétaire du site.

Le nombre de visites est une estimation faite à partir des pages vues par un même visiteur. Toutes les pages vues dans un intervalle d'une heure (même adresse IP et même fureteur) sont considérées comme étant une visite. En fait, et en moyenne, le nombre de visites est sous-estimé de 10% à 20%.

séminaire organisé à l'intention des étudiants de 5^{ème} année de génie industriel de l'Université de Douala, tenu en janvier 2020), plusieurs ouvrages, guides et documents produit avec l'appui financier du PPECF ont été présentés (i.e : le « Memento du forestier tropical », le livre « Forêts d'Afrique centrale pour toujours » et autres supports de communication (Flyers, stylos, polos, etc.).

A noter que vu le succès du livre « Forêts d'Afrique centrale pour toujours », une version traduite en mandarin, est en cours d'édition avec une contribution financière du PPECF et du FSC. Pour la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et ses partenaires, l'ouvrage offre une nouvelle occasion de présenter les actions menées en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. A cet effet, une préface du SE COMIFAC a été transmise par le PPECF, à l'éditeur, pour traduction et insertion dans le livre.

De plus, dans le cadre d'appuis ponctuels au Secrétariat Exécutif COMIFAC, des concertations-réflexions ont été menées respectivement au sein du « Comité permanent de communication de la COMIFAC ³⁹ » et du « comité ad hoc de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC ».

Enfin, la CgP a assuré sa représentation à des réunions et ateliers majeurs organisés dans les pays cibles, pour mieux informer les partenaires et bénéficiaires sur les modalités de collaboration (voir § 5, relatif aux activités de la CgP). Cependant avec la fermeture des frontières et les risques sanitaires liés à la pandémie COVID 19, et sous réserve de son évolution, la participation du PPECF aux événements a été suspendue depuis février 2020.

Action 3 : soutien aux entreprises certifiées face à la pandémie du Covid-19

Pour aider les entreprises certifiées de gestion durable, à atténuer l'incidence de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, la KfW a accordé, une aide d'urgence de 250.000 euros qui a été ventilée entre les cinq entreprises FSC-FM du bassin du Congo, au prorata de leurs superficies respectives et de densité de populations qui y vivent.

³⁹ Pour rappel, le Comité permanent de la communication COMIFAC auquel fait partie le PPECF, a été créé par décision N°0021 COMIFAC/SE/16, portant création dudit Comité par le SE COMIFAC, ceci dans le but d'un appui au volet communication relatif à la mise en œuvre du plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (2015-2025).

3 Suivi - évaluation

Pour rappel, le dispositif de suivi-évaluation du PPECFII, suivant une approche de gestion axée sur les résultats (GAR), prévoit principalement :

- *des tableaux de bord (de suivi des interventions, et de suivi des indicateurs) ;*
- *un système (d'archivage physique et numérique) de la documentation technique.*

3.1 Tableaux de bord de suivi-évaluation

Le système propose deux types de tableaux de bord : l'un pour le suivi-évaluation général des interventions, et un autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du Programme.

3.1.1 Suivi-évaluation des interventions du programme

Le tableau de bord du suivi des interventions⁴⁰ est opérationnel et tenu à jour. Les systèmes d'alertes sont fonctionnels. L'ensemble du dispositif a été mis à contribution pour l'évaluation du niveau de réalisation du PTBA du PPECF, et pour la production de quelques statistiques sur le délai d'instruction, et sur les contributions au budget des interventions du Programme (figures ci-dessous).

Globalement, il en ressort des analyses que le taux d'engagement au 31 mars 2020 est estimé à 81 %, soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] d'environ 1,33 indiquant un engagement budgétaire largement supérieur au temps écoulé.

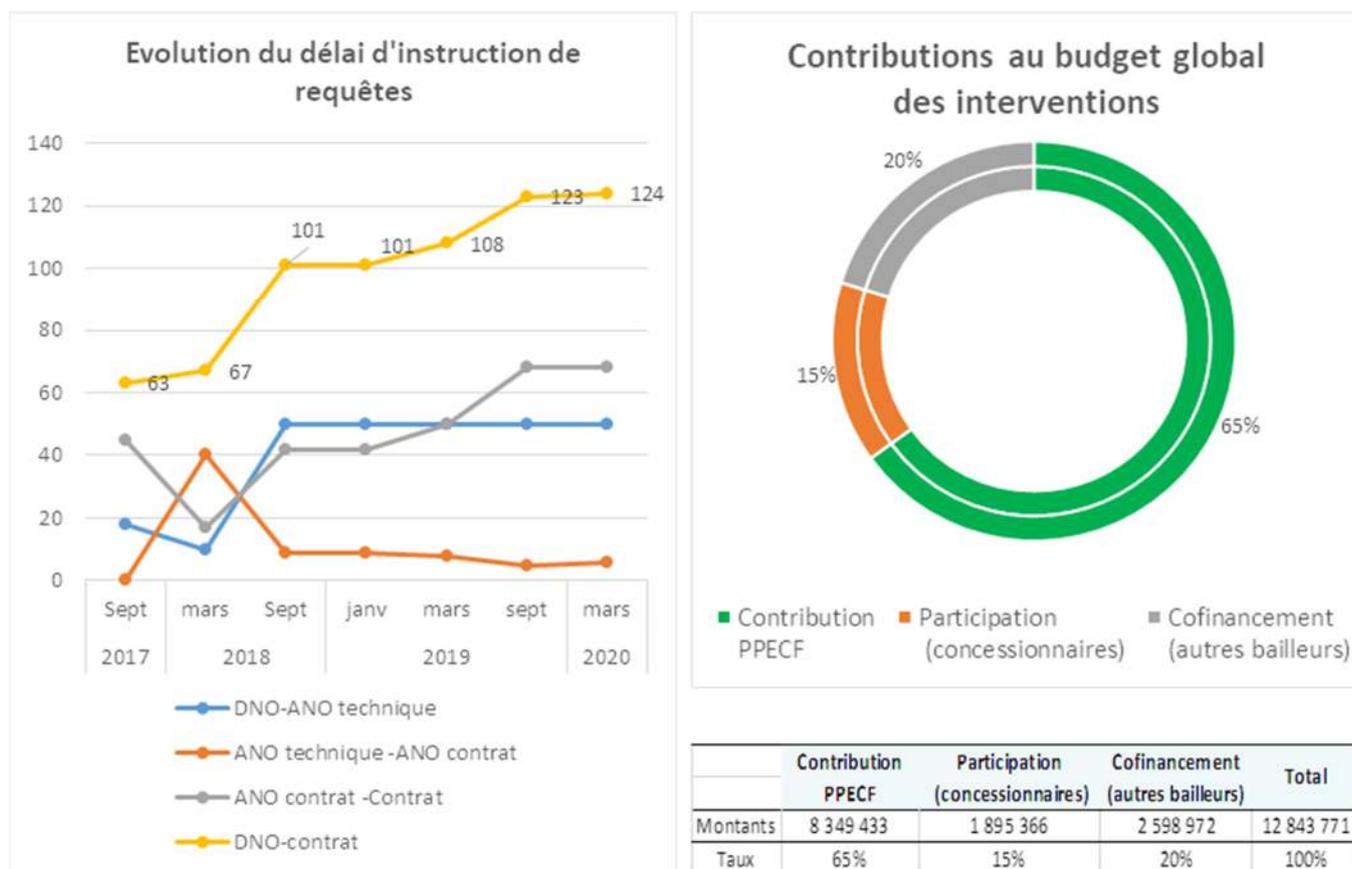
S'agissant du délai d'instruction des requêtes, il considérablement augmenté, pour se situer à 124 jours en moyenne, durant le semestre, après avoir connu un intervalle moyen de 60 jours courant 2017 et 2018.

Quant au niveau de cofinancement, les montants indiquent un apport de 15 % des concessionnaires et 20 % de contributions par d'autres bailleurs, ce qui porte au 31 mars, le budget opérationnel du PPECF à 10.203.180 euros.

⁴⁰ Pour rappel, le tableau du suivi des interventions permet un suivi détaillé des interventions, et évalue annuellement le niveau de réalisation des activités du PTA PPECF. Il donne aussi des estimations statistiques diverses en lien avec les interventions (par pays, par prestataire, par typologie d'intervention, etc.). Il est organisé en quatre principales sections :

- « informations générales sur l'intervention » (section1) ;
- « suivi de la contractualisation » (section2), qui permet de suivre l'ensemble du processus de contractualisation, de s'assurer de la disponibilité des documents administratifs relatifs, et d'estimer les délais moyens observés ;
- « échéances contractuelles » (section 3), qui permet de suivre le processus de reporting de chaque intervention, en lien avec les délais contractuels, et de déclencher automatiquement les alertes nécessaires, à travers une programmation intuitive à base de codes couleurs ;
- « échéances de paiements » (section 4), qui permet de suivre les étapes de paiements, conformément aux prévisions contractuelles. Cette section intègre également un système simplifié et intuitif d'alertes.

3.1.2 Suivi-évaluation des interventions du programme



3.1.2. Suivi évaluation des indicateurs du programme

Le dispositif de renseignement des indicateurs a été tenu à jour, sur la base de données collectées auprès bureaux de certification.

Ci-après est présentée la situation actualisée de quelques indicateurs⁴¹ :

- valeur atteinte ou dépassée (indicateur vérifié)
- indicateur approchant la valeur recherchée
- valeur en cours d'acquisition
- valeur très faible ou indicateur non atteint

	<p>Indicateur 1 : Les superficies certifiées suivant des Standards de Gestion durable (FSC® ou PEFC/PAFC) restent stables. T0 = 5,5 Mio. Ha (FSC)</p> <p><u>Valeur actualisée</u> :</p> <p>FSC= 4,8 Mo ha (+0 Mo ha); PAFC/PEFC= 596 842 ha (en double certification)</p> <p>Total Gestion Durable = 4,8 Mo ha (valeur stable depuis la dernière évaluation)</p>
	<p>Indicateur 2 : D'ici fin 2023, les superficies certifiées Légalité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha. T0 = 3,1 Mio. Ha ;</p>

⁴¹ Un document annexe reprend de façon détaillé, le suivi de l'ensemble des indicateurs du PPECF.

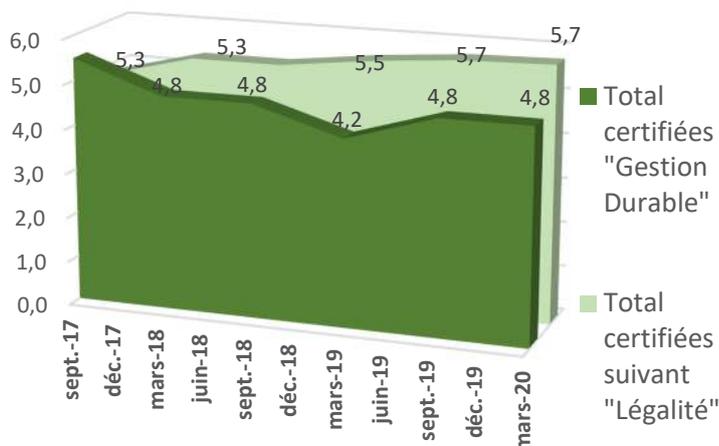
Valeur actualisée :

Certifiées OLB = 3 354 030 ha;
 VLC/FLV=0 ha; LS= 2 240 356 ha
 (dont une première entreprise CFT
 certifiée LS en RDC 544 000 ha) et
 TLV= 147 668 ha

Total légalité = 5 742 054 ha (*)
*(suspension du certificat LS de RFM
 Gabon sur 371 000 ha)*

En cours de coaching PPECF -->
 Total diagnostiqué: 15 entreprises
 pour 6 456 692 ha;
 --> Total engagé au coaching: 7
 entreprises pour 2 263 221 ha

**Evolution des surfaces totales
 certifiées par type de certificat (Ha)**



(*) Certains chiffres circulent qui comptabilisent en sus, 580.000 ha correspondant à un certificat LS de Rougier Mokabi. Or ce certificat, n'est pas à comptabiliser au titre d'une certification de gestion forestière, puisqu'il s'agit d'une attestation qui a été délivrée à Rougier Mokabi pour certifier que le stock de bois actuellement sur site a bien été récolté sous une certification de légalité qui doit à présent, être renouvelée.

Indicateur 3 : Au moins 04 standards nationaux FSC ou PAFC /PEFC sont élaborés, testés et validés, d'ici fin 2023. T0= 0

Valeur actualisée : FSC = 0 PAFC =1 (Gabon)

- Tenue à Libreville, du 25 au 29 novembre 19 de l'atelier régional de développement des normes du système régional de certification PAFC bassin du Congo ;
- Le schéma de certification forestière a été reconnu par le PEFC Council en novembre 2019, permettant ainsi au bois qui sera certifié PAFC Cameroun d'être identifié internationalement sous le label PEFC ;
- ouverture à toutes les parties prenantes, le 13 Décembre 2019 et ce, pour une durée de 63 jours de la consultation publique des normes de certification PAFC Bassin du Congo.

<p>Indicateur 4 : Au moins 75 personnes sont formées d'ici fin 2023, sur les principes de certification de « Légalité » (OLB, VLC) et de « Gestion Durable » (PAFC, FSC). T0= Bureau Véritas, 61 personnes formées ; Rainforest Alliance, 20 personnes formées sur PPECF I.</p> <p><u>Valeur actualisée</u> : Mars 2020 : Total = 61 personnes formées (81% de la valeur recherchée) <i>(pas d'évolution par rapport à la valeur estimée en Octobre 2019)</i></p>	<table border="1"> <caption>Données pour le Suivi des formations en audit de certification</caption> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Bureau veritas</th> <th>Rainforest Alliance</th> <th>Nepcon</th> <th>Totaux</th> <th>Objectif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>sept.-17</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>janv.-18</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>mai-18</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>20</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>sept.-18</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>20</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>janv.-19</td> <td>10</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>40</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>mai-19</td> <td>20</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>50</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>sept.-19</td> <td>30</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>61</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>janv.-20</td> <td>30</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>61</td> <td>75</td> </tr> </tbody> </table>	Date	Bureau veritas	Rainforest Alliance	Nepcon	Totaux	Objectif	sept.-17	0	0	0	0	75	janv.-18	0	0	0	0	75	mai-18	0	0	0	20	75	sept.-18	0	0	0	20	75	janv.-19	10	10	0	40	75	mai-19	20	10	0	50	75	sept.-19	30	10	0	61	75	janv.-20	30	10	0	61	75
Date	Bureau veritas	Rainforest Alliance	Nepcon	Totaux	Objectif																																																		
sept.-17	0	0	0	0	75																																																		
janv.-18	0	0	0	0	75																																																		
mai-18	0	0	0	20	75																																																		
sept.-18	0	0	0	20	75																																																		
janv.-19	10	10	0	40	75																																																		
mai-19	20	10	0	50	75																																																		
sept.-19	30	10	0	61	75																																																		
janv.-20	30	10	0	61	75																																																		
<p>Indicateur 6 : Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFI représentent moins de 15% du nombre total de DACs.</p> <p>T0 = 13% pour les entreprises certifiées FSC (Juillet 2017)</p> <p><u>Valeur actualisée</u> : Mars 2020 = 10% (valeur stable)</p>	<table border="1"> <caption>Données pour le % DAC EFIR</caption> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>% DAC EFIR</th> <th>Seuil</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>sept-17</td> <td>13%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>2018 à mai 2019</td> <td>16%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>juil-19</td> <td>15%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>oct-19</td> <td>10%</td> <td>15%</td> </tr> <tr> <td>mars-20</td> <td>10%</td> <td>15%</td> </tr> </tbody> </table>	Date	% DAC EFIR	Seuil	sept-17	13%	15%	2018 à mai 2019	16%	15%	juil-19	15%	15%	oct-19	10%	15%	mars-20	10%	15%																																				
Date	% DAC EFIR	Seuil																																																					
sept-17	13%	15%																																																					
2018 à mai 2019	16%	15%																																																					
juil-19	15%	15%																																																					
oct-19	10%	15%																																																					
mars-20	10%	15%																																																					

3.1.3 Résilience du Programme vis-à-vis de la pandémie au virus Covid-19

Une analyse complète des interventions et activités du Programme a été réalisée (cf. annexe 3). Globalement, la diversité des actions et sous-actions liées aux contrats (engagements) permet d'affirmer que le Programme ne sera pas trop impacté par la crise sanitaire. De plus, sous toute réserve, il semblerait que la chaleur et l'ensoleillement ralentissent fortement la propagation du virus. On peut donc raisonnablement espérer que les activités du Programme reprennent leurs cours normal, d'ici un à deux mois. Quant aux sociétés forestières, les informations reçues semblent indiquer qu'elles maintiennent un niveau d'activité, et qu'elles seront plus impactées par la crise économique qui va suivre, que par la crise sanitaire.

3.2 Tableau des engagements au 31 mars 2020

Résumé des engagements au 31 mars 20											
N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	contractualisation							Statut
				Avis de non objection COMIFAC/KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Montant liquidé	
1er semestre (15 septembre 17 au 15 mars 18)											
Hors contrat	Tous	Tous	Production d'un film en vue communication des concessionnaires du bassin du Congo à l'AG FSC de Vancouver	mail KfW	mail KfW	ATIBT	17 670	0,5	11/09/2017	17 670	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Concessionnaires	Livraison au MINFOP d'un guide de suivi de la grille des nouveaux aménagements	mail KfW	mail KfW	Nature +	5 189	0,1	09/10/2017	5 189	Clôturé
Hors contrat	Tous	CDO	Organisation du premier CDO de la phase II			CgP	35 058			35 058	Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la programmation et au plan de convergence de la COMIFAC	11/01/2018	169	COMIFAC	6 270	1 semaine		6 270	Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la COMIFAC de février 2018.	11/01/2018	170	COMIFAC	3 929	1 semaine		3 929	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Traçabilité (CoC)	NA	NA	Rain Forest Alliance	3 805	1 semaine		3 805	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	538	6 mois		538	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	17 354	6 mois		17 354	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	7 299	12 mois		7 299	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais IM5 pick-up	NA	NA	NA	244	12 mois		244	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Cérémonie signature officielle COMIFAC-Ambassade Allemagne	NA	NA	NA	876	1 journée		876	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Sécurité site COMIFAC	NA	NA	NA	350	12 mois		350	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois		76	Clôturé
C099	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	80 177	10 mois	28/01/2016	76 816	Clôturé
C100	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences (suite)	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	59 200	10 mois	28/01/2016	49 200	Clôturé
C122	RCA	Groupe Rougier	Etude d'impact environnemental et social	17/11/2017	166	TEREA	0	11 mois			Abandonné
C123	Gabon	Parties prenantes Gabon	Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon	10/11/2017	167	Conservation et Justice	150 000	40 mois	14/12/2017	90 000	En cours
C124	Cameroun	Parties prenantes Cameroun	Appui à l'émergence et à la validation du système national de certification forestière PAFC au Cameroun	2/02/2018	168	PEFC International	0	10 mois		-	Abandonné
C125	Congo	IFO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi	23/02/2018	174	Conservation et Justice	22 400	3 mois	13/03/2018	10 055	En cours
C126	Congo	IFO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi	23/02/2018	174	Orou	18 200	3 mois	13/03/2018	18 095	Clôturé
						Total-->	428 635			342 824	

PPECF II – 5^{ème} rapport semestriel – novembre 2019 à mars 2020

2ème semestre (16 mars 18 au 31 décembre 18)											
Hors contrat	Gabon	Tous	Billets d'avions des participants à la mission SNCF au Gabon	NA	NA	NA	2 127	1 semaine	N/A	2 127	Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Frais de missions du SEA pour assister à la réunion ATIBT à Paris	NA	NA	NA	945	1 semaine	N/A	945	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement de l'atelier FNUF à Douala	NA	NA	NA	12 606	3 jours	N/A	12 606	Clôturé
Hors contrat	Gabon	Tous	Contribution à l'évènement Woodshow organisé par l'ATIBT au Gabon	23/05/2018	184	ATIBT	21 000	1 semaine	N/A	21 000	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais d'intervention de Claude Garcia pour l'atelier "Avenir de la filière bois dans le Bassin du Congo" organisé par l'ATIBT à	NA	NA	Claude Garcia (CIRAD)	4 060	3 jours	N/A	4 060	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement COMIFAC pour leur participation à l'évènement Woodshow au Gabon	6/06/2018	186	NA	20 010	1 semaine	N/A	20 010	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 397	9 mois	N/A	5 397	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	27 174	9 mois	N/A	27 174	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Divers frais imprévus	NA	NA	NA	4 677	7 mois	N/A	4 677	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Production fournitures PPECF (polos, stylos, porte-document...)	NA	NA	NA	2 306	2 semaines	N/A	2 306	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	412	9 mois	N/A	412	Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	One Shot Relation Press		NA	Open 2 Europe	10 000	1mois et 15 jours	N/A	10 000	Clôturé
Hors contrat	Kinshasa	COMIFAC	Atelier de relance du GTGF		NA	NA	23 005	3 jours	N/A	23 005	Clôturé
Hors contrat	Brazzaville	SEEAC	Séminaire international SEEAC		NA	NA	6 708	4 jours	N/A	6 708	Clôturé
Hors contrat	tous	ATIBT	Appui à l'ATIBT (prestation graphique, e-mailing dédié, conférence STTC)	NA	NA	LG Design Graphik/Bianca	28 751	9 mois	N/A	28 751	Clôturé
Hors contrat	Belgique	COMIFAC	Réunion PFBC Bruxelles du 23 au 25 novembre 18			NA	18 041	1 semaine	N/A	18 041	Clôturé
Hors contrat	Brazzaville	COMIFAC	Participation Assembe atelier SEEAC	NA	NA	SEEAC	1 697	1 semaine	N/A	1 697	Clôturé
C127	Tous	Tous	Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-	5/07/2018	182	ATIBT	772 340	22 mois	30/07/2018	512 320	En cours
C129	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	26/07/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	07/08/2018	141 204	Clôturé
C130	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	25/06/2018	179	Stratemark	177 000	24 mois	07/08/2018	123 991	En cours
C131	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	25/06/2018	179	Links	95 700	24 mois	07/08/2018	81 700	En cours
C132	Gabon	Tous	De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de	20/07/2018	183	Gembloux Agrobiotech	57 500	30 mois	02/10/2018	52 150	En cours
C133	Tous	Tous	Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin	24/07/2018	191	Nature +	150 415	20 mois	05/10/2018	135 415	En cours
C134	Tous	Tous	De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de	20/07/2018	183	Nature +	95 000	30 mois	02/10/2018	90 500	En cours
C135	Tous	Tous	Amélioration des rendements matière par le classement des sciages	10/02/2018	171	ATIBT	43 859	24 mois	18/10/2018	43 859	Clôturé
C136	Tous	Tous	"Aiming to increase certified areas while honouring promises"	9/08/2018	188	FSC	349 958	22 mois	06/12/2018	199 958	En cours
C137	Gabon	SOMIVAB	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SOMIVAB	5/10/2018	178	TEREA	96 855	20 mois	05/12/2018	24 086	En cours
C138	Congo	IFO	Etude bathymétrique de la basse Sangha	4/10/2018	196	GIE-SCVEN	21 375	1 mois	15/11/2018	21 375	Clôturé

PPECF II – 5ème rapport semestriel novembre 2019 à mars 2020

C139	Gabon	TTIB	Appui coaching vers la certification	5/10/2018	185	TEREA	146 573	20 mois	05/12/2018	9 513	En cours
C140	Cameroun	PPECF	Contrat audits financiers PPECF II	24/07/2018		Bekolo&Partners	27 073	4 ans	25/10/2018	5 676	En cours
C143	Gabon	CEB	Lutte contre la criminalité faunique	24/10/2018	197	Conservation et Justice	192 600	36 mois	13/11/2018	42 600	En cours
C144	Tous	Tous	Optimisation rendements matières de l'exploitation forestière	22/10/2018	189	ETICWOOD	48 800	6 mois	12/12/2018	48 800	Clôturé
C145	Tous	Tous	Think tank sur la promotion de la gestion durable des forêts	16/11/2018	208	ATIBT	25 000	3 mois	12/12/2018	29 510	Clôturé
C146	Cameroun	Tous	Impact de la certification sur la conservation faune		206	WWF	90 000	48 mois	19/12/2018	81 000	En cours
						Total -->	2 722 963			1 832 573	

3ème semestre (01 janvier 19 au 30 juin 19)

Hors contrat	RDC	COMIFAC	Atelier GTGF de la COMIFAC en RDC	NA	NA	NA	24 139	3 jours	NA	24 139	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	576	5 mois	NA	576	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Manjeli Aichatou	Formation OLB de Manjeli Aichatou	22/11/2018	NA	Bureau Veritas	1 638	1 semaine	NA	1 638	Clôturé
Hors contrat	Sao Tome	COMIFAC	Mission SE de la COMIFAC à Sao Tome&Principe	NA	NA	NA	2 729	1 semaine	NA	2 729	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 345	5 mois	NA	5 345	Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	Prestations média/graphique/intervention site webdesign /communication/ digitale/ enregistrement voix du programme de marketing Fair&Precious	NA	NA	Open 2 Europe/Bianca graphisme/LG Design/M. Multilingual	53 769	6 mois	NA	53 769	En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Organisation 7ème CDO	NA	NA	NA	20 912	1 mois	NA	20 912	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 163	5 mois	NA	7 163	Clôturé
Hors contrat	Gabon	Ondoua Adolphe	Formation OLB Ondoua Adolphe par NEPCON	NA	NA	NA	1 263	1 mois	NA	1 263	Clôturé
Hors contrat	CMR	Charles Bracke	Participation C.Bracke atelier planification COMIFAC à Nkolandom	NA	NA	NA	2 222	1 semaine	NA	2 222	Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Frais divers COMIFAC (carburant, assurances...)	NA	NA	NA	788	1 mois	NA	788	Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Participation 14ème session FNUF du SE et juriste de la COMIFAC	23/04/2019	NA	NA	5 016	1 mois	NA	5 016	Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Frais pour le dédouanement des livres CAFF	NA	NA	NA	2 001	3 mois	NA	2 001	Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Production fournitures (polos logo PPECF, stylos, porte documents)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	Clôturé
Hors contrat	Europe	V.PELE	Formation NEPCON de V.PELE	NA	NA	NA	2 289	1 mois	NA	2 289	Clôturé
Hors contrat	RCA	WWF	Dédouanement drone en RCA	NA	NA	NA	13 365	2 mois	NA	13 365	Clôturé

PPECF II – 5^{ème} rapport semestriel – novembre 2019 à mars 2020

C128	TLP	Tous	Développement certification PAFC en Afrique Centrale	6/06/2018	180	ATIBT	400 000	30 mois	22/01/2019	120 000	En cours
C142	TLP	Tous	Projet développement certification PACF dans le bassin du Congo	6/06/2018	180	TEREA	96 450	31 mois	22/03/2019	26 520	En cours
C147	Gabon	Precious Woods-CEB	Idendification EHPVaI	12/12/2018	200	Gembloux Agrobiotech	199 375	48 mois	07/02/2019	29 375	En cours
C149	Gabon	ASI	Appui coaching vers la certification de l'entreprise ASI	13/12/2018	203	Consortium BFC	224 250	30 mois	15/01/2019	89 900	En cours
C150	TLP	Tous	Upgrading du logiciel anti-braconnage SMART	12/12/2018	199	WCS	203 018	18 mois	22/03/2019	180 000	En cours
C151	TLP	Tous	Intégration l'imagerie drone iDROP certification	19/03/2018	173	Nature+	196 035	40 mois	18/02/2019	162 900	En cours
C152	Gabon	BSO	Appui coaching vers la certification de l'entreprise BSO	13/03/2019	213	TEREA	208 300	30 mois	14/03/2019	36 350	En cours
C153	TLP	TLP	Test mécaniques et de durabilités	18/11/2018	193	CIRAD	50 300	30 mois	31/05/2019	25 000	En cours
C154	TLP	Tous	Protocole de collaboration Bureau Veritas	NA	NA	Bureau Veritas	20 000	1 an	01/10/2019	4 648	En cours
C155	RCA	SEFCA	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SEFCA	13/12/2018	212	FRMi	223 470	31 mois	22/03/2019	94 060	En cours
C156	TLP	Tous	Formation EFIR	21/01/2019	198	Consortium:TFM Consulting-CERAD...	75 728	14 mois	07/02/2019	68 155	En cours
C158	Congo	IFO	Appui au PROGEPP et USLAB de la société IFO	24/04/2019	218	IFO	60 000	8 mois	03/05/2019	48 000	En cours
C162	Gabon	Concessionnaires	Optimisation Elefor	30/04/2019	215	Gembloux Agrobiotech	100 826	48 mois	21/06/2019	35 000	En cours
C166	TLP	Tous	Production charbon de bois tropical certifié FSC			SIDMARINE	19 500	4 mois	25/06/2019	19 500	Clôturé
C167	Cameroun	Douaniers	Formation douaniers camerounais sur la certification des bois tropicaux			ATIBT	7 130	3mois	20/06/2019	7 130	Clôturé
Total -->							2 230 264			1 092 421	

4ème semestre (01 juillet 19 au 31 décembre 19)

Hors contrat	TLP	F&P	Stratégie digitale/téléchargement vidéo HD			6LAB/Agent Paper	6 100	NA	NA	6 100	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	14 789	NA	NA	14 789	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	530	NA	NA	530	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	12 965	1 mois	NA	12 965	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	H.Arnaud	Frais H.Arnaud 7è CDO	NA	NA	NA	672	1 semaine	NA	672	Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Appui communication LCB	NA	NA	LCB	6 000	NA	NA	6 000	En cours
Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	2 400	NA	NA	2 400	En cours
Hors contrat	TLP	COMIFAC	Participation COMIFAC forum Shangai	NA	NA	NA	13 224	1 mois	NA	13 224	Clôturé
Hors contrat	TLP	Tous	Participation financement forum Shangai	NA	NA	ITTO	40 194	1 mois	NA	40 194	Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique juillet 19 Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	1 161	NA	NA	1 161	Clôturé

PPECF II – 5ème rapport semestriel novembre 2019 à mars 2020

Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Réparation climatisation véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	5 488	1 mois	NA	5 488	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	6 180	36 mois	NA	2 367	En cours
C159	TLP	Concessionnaires	Formation sécurité abattage e-learning	29/05/2019	225	ITG	19 855	5 mois	01/08/2019	16 000	En cours
C160	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation			ATIBT	144 000	14 mois	13/08/2019	36 116	En cours
C163	TLP	Concessionnaires	Logiciel "métier"	17/05/2019	209	EKWATO	30 220	5 mois	02/07/2019	29 493	En cours
C164	TLP	Concessionnaires	Etude réduction fiscalité entreprises forestières	30/04/2019	221	CIRAD	44 995	5 mois	08/07/2019	44 995	Clôturé
C165	TLP	Tous	Production charbon certifié FSC			WALE	12 500	5 mois	01/07/2019	12 500	Clôturé
C168	TLP	Tous	Refonte site internet programme marketing F&P			6LAB	27 000	12 mois	31/07/2019	20 520	En cours
C169	TLP	Tous	Appui processus FLEGT-REDD			TFM-consulting	19 200	8 mois	07/08/2019	7 680	En cours
C170	TLP	Tous	Relation presse média programme F&P			Open 2 Europe	72 000	9 mois	01/04/2019	36 828	En cours
C171	TLP	Tous	Communication digitale programme F&P			Open 2 Digital	84 000	12 mois	01/04/2019	31 500	En cours
C172	TLP	Concessionnaires	Analyse comparative système "égalité"	29/11/2019	233	Caroline Duhesme	7 800	2 mois	01/08/2019	3 120	En cours
C175	Gabon	UFIGA	Gestion durable UFIGA Gabon	29/11/2019	234	PROSYGMA	24 750	3 mois	14/08/2019	22 138	Clôturé
						Total -->	596 023			366 780	

5ème semestre (01 janvier 20 au 30 juin 20)

Hors contrat	Gabon	Nicolas Dubart	Différence prix billet d'avion pour la mission de diagnostic au Gabon	NA	NA	NA	829	1 mois	NA	829	Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	828	NA	NA	828	En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	117	6 mois	NA	117	En cours
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 019	NA	NA	7 019	En cours
Hors contrat	France	Vincent PELE	Remboursement frais de déplacement V.Pelé réunion ATIBT	NA	NA	NA	325	1 mois	NA	325	Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Production fournitures (polos logo PPECF, stylos, porte documents siglés PPECF)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	4 023	6 mois	NA	4 023	En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Avance dépenses 3è TT et 8è CDO (billets à rembourser)	NA	NA	NA	10 376	1 mois	NA	10 376	Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	Prestations média/graphique/intervention site webdesign /communication/ digitale/ du programme Fair&Precious	NA	NA	Bianca graphisme/LG Design/M.	1 200	12 mois	NA	1 200	En cours
C173	Gabon	SEEF	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SEEF	6/06/2019	217	GFEC	192 100	30 mois	14/08/2019	14 000	En cours
C176	Congo Brazzaville	population autochtone	Appui aux populations autochtones			CIB	68 935	20 mois	29/01/2020	55 148	En cours
C177	TLP	Tous	Production charbon de bois tropical certifié FSC			SIDMARINE	41 800	4 mois	06/01/2020	16 300	En cours
C178	Gabon	SBL	Appui coaching SBL			GFEC	184 125	25 mois	06/01/2020	0	En cours
C182	Tous	Tous	Edition CAFF en mandarin			Meindert Brouwer	15 000	6 mois	12/02/2020	6 000	En cours
ANO n° 256	Tous	Certifiés FSC-FM	Lutte contre la pandémie du Covid-19	24/03/2020	256	indéterminés	250 000	indéterminé	NA	137 500	En cours
						Total -->	779 345			256 332	

TOTAL --> 6 757 231

			Ratios
		<u>Budget total -</u>	<u>8 349 433</u>
	Convention BMZ 2015 68 203		8 045 469
	Convention BMZ 2008 66 707		<u>303 964</u>
Liquidé	3 890 931		46,6%
Engagé non liquidé	2 866 300		34,3%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	6 757 231		80,9%
		<u>Total jours ---</u>	<u>1 440</u>
Temps écoulé (jours)	15/09/2017	885	61,5%
	31/03/2020		

Estimation du solde non engagé de la convention BMZ 2015 68 203

Montant disponible sur convention BMZ 2015 68 203	8 045 469	8 045 469
Reliquat sur convention BMZ 2008 66 707	303 964	8 349 433
Montants liquidés sur contrats en cours	3 890 931	4 458 502
Montants engagés non liquidés sur contrats en cours	2 866 300	1 592 202
En contractualisation (appui coaching Bonus Harvest)	178 375	1 413 827
Montants en DNO		
DNO n° 255 appui marketing ATIBT (Stratemark)	85 800	1 328 027
DNO n° 251 coaching Rougier Mokabi	219 200	1 108 827
DNO n° 220 guide des arbres d'Afrique centrale	135 255	973 572
Provision pour contrats de coaching		
Groupe Rimbunan Hijau	412 500	561 072
EGG	86 500	474 572
Asia Congo	200 000	274 572
Likouala Timber	166 000	108 572
Provision pour autres contrats		
Dryades	100 000	8 572
Guide vers la certification (budget provisoire)	500 000	-491 428
e-learning	282 221	-773 649
Montant disponible sur convention BMZ 2015 68 203	8 045 469	8 045 469
Reliquat sur convention BMZ 2008 66 707	303 964	8 349 433
Montants liquidés sur contrats en cours	3 890 931	4 458 502
Montants engagés non liquidés sur contrats en cours	2 866 300	1 592 202
En contractualisation (appui coaching Bonus Harvest)	178 375	1 413 827
Montants en DNO		
DNO n° 255 appui marketing ATIBT (Stratemark)	85 800	1 328 027
DNO n° 251 coaching Rougier Mokabi	219 200	1 108 827
DNO n° 220 guide des arbres d'Afrique centrale	135 255	973 572
Provision pour contrats de coaching		
Groupe Rimbunan Hijau	412 500	561 072
EGG	86 500	474 572
Asia Congo	200 000	274 572
Likouala Timber	166 000	108 572
Provision pour autres contrats		
Dryades	100 000	8 572
Guide vers la certification (budget provisoire)	500 000	-491 428
e-learning	282 221	-773 649

Montant disponible sur convention BMZ 2015 68 203	8 045 469	8 045 469
Reliquat sur convention BMZ 2008 66 707	303 964	8 349 433
Montants liquidés sur contrats en cours	3 890 931	4 458 502
Montants engagés non liquidés sur contrats en cours	2 866 300	1 592 202
En contractualisation (appui coaching Bonus Harvest)	178 375	1 413 827
Montants en DNO		
DNO n° 255 appui marketing ATIBT (Stratemark)	257 400	1 156 427
DNO n° 251 coaching Rougier Mokabi	109 600	1 046 827
DNO n° 220 guide des arbres d'Afrique centrale	135 255	911 572
Provision pour contrats de coaching		
Groupe Rimbunan Hijau	412 500	499 072
EGG	86 500	412 572
Asia Congo	200 000	212 572
Likouala Timber	166 000	46 572
Provision pour autres contrats		
Dryades	100 000	-53 428
Guide vers la certification (budget provisoire)	500 000	-553 428
e-learning	282 221	-835 649
Montant disponible sur convention BMZ 2015 68 203	8 045 469	8 045 469
Reliquat sur convention BMZ 2008 66 707	303 964	8 349 433
Montants liquidés sur contrats en cours	3 890 931	4 458 502
Montants engagés non liquidés sur contrats en cours	2 866 300	1 592 202
En contractualisation (appui coaching Bonus Harvest)	178 375	1 413 827
Montants en DNO		
DNO n° 255 appui marketing ATIBT (Stratemark)	257 400	1 156 427
DNO n° 251 coaching Rougier Mokabi	109 600	1 046 827
DNO n° 220 guide des arbres d'Afrique centrale	135 255	911 572
Provision pour contrats de coaching		
Groupe Rimbunan Hijau	412 500	499 072
EGG	86 500	412 572
Asia Congo	200 000	212 572
Likouala Timber	166 000	46 572
Provision pour autres contrats		
Dryades	100 000	-53 428
Guide vers la certification (budget provisoire)	500 000	-553 428
e-learning	282 221	-835 649
Montant disponible sur convention BMZ 2015 68 203	8 045 469	8 045 469
Reliquat sur convention BMZ 2008 66 707	303 964	8 349 433
Montants liquidés sur contrats en cours	3 890 931	4 458 502
Montants engagés non liquidés sur contrats en cours	2 866 300	1 592 202

En contractualisation (appui coaching Bonus Harvest)	178 375	1 413 827
Montants en DNO		
DNO n° 255 appui marketing ATIBT (Stratemark)	257 400	1 156 427
DNO n° 251 coaching Rougier Mokabi	109 600	1 046 827
DNO n° 220 guide des arbres d'Afrique centrale	135 255	911 572
Provision pour contrats de coaching		
Groupe Rimbunan Hijau	412 500	499 072
EGG	86 500	412 572
Asia Congo	200 000	212 572
Likouala Timber	166 000	46 572
Provision pour autres contrats		
Dryades	100 000	-53 428
Guide vers la certification (budget provisoire)	500 000	-553 428
e-learning	282 221	-835 649

On constate qu'au 31 mars 20, le budget d'opérations de la convention BMZ 2015 68 203 [8.045.469 euros] n'est plus suffisant pour assurer les interventions planifiées qui devraient pouvoir démarrer dans les prochains mois.

En conséquence de la crise sanitaire, liée à la pandémie du Covid-19, il serait opportun de privilégier la mise en œuvre des interventions qui n'exigent pas trop de terrain ni de déplacements. Citons en priorité :

- le guide vers la certification ;
- le développement du e-learning ;
- le guide des arbres d'Afrique centrale ;

dont la mise en œuvre pourrait débuter, puisque la CgP pourra compter sur l'arrivée du PPECF III en fin d'année.

4 Nouvelles interventions à venir

- Traitement des requêtes suivantes :
 - Analyse réputationnelle Groupe Rimbunan Hijau
 - Analyse réputationnelle EGG
 - Analyse réputationnelle Asia Congo
 - Analyse réputationnelle Likouala Timber
 - développement du projet Dryades ;
 - développement du projet Thémis.

- Demande de non objection pour :
 - e-learning finalisation module 1 et module 2
 - le projet SECODEV : Valorisation des Services ECOsystémiques pour le DÉveloppement des populations riveraines des concessions certifiées ;
 - le guide vers la certification dans le bassin du Congo.

- Contractualisation
Selon ANO reçues

- En attente commentaires du rapport d'audit financier 2019 (Cabinet Bekolo & Partners) dont extrait ci-dessous :

1. Concernant l'éligibilité des dépenses

Du fait de l'absence d'un budget détaillé du PPECF précisant explicitement pour chaque rubrique les quantités et les coûts unitaires des prestations, et de l'absence d'un Plan de Travail Annuel validé par le Comité de décision et d'orientation (CDO), nous n'avons été limités dans nos travaux d'appréciation de l'éligibilité des dépenses réalisées.

A l'issue de la 7^{ème} réunion du CDO tenue les 19 et 20 mars 2019 à Douala, cette limitation, également relevée sur les comptes 2018, n'a pas été corrigée.

2. Concernant la gestion des fonds du Programme

Nos travaux n'ont pas relevé d'anomalies significatives permettant de remettre en cause la gestion des fonds du programme et les relevés de dépenses conformément aux dispositions du contrat de financement et de la convention séparée y afférente.

3. Concernant la justification des dépenses par des documents probants

Sur un montant total de 2 173 344 EUR, soit 1 425 620 304 FCFA de dépenses déclarées sur les mémoires de dépenses vérifiées, nous n'avons pas identifié des éléments significatifs permettant de remettre en cause d'une part, l'effectivité des décaissements, et d'autre part, le caractère probant des pièces justificatives desdites dépenses.

Toutefois, le montant net des dépenses de la période sous revue est de 2 143 813,42 EUR (1 406 249 420 FCFA). L'écart de 29 530,84 EUR (19 370 961 FCFA) correspond à des reliquats de fonds mis à disposition de la COMIFAC par le PPPECF, et reversés en banque par la COMIFAC relevés dans les mémoires de dépenses 6 et 8. Et un remboursement d'EUR 23 944,60 (15 706 628 FCFA) relevé dans le mémoire N°5.

5 Recommandations

Le PPECF recommande de :

- poursuivre l'élaboration d' « outils » individuels ou collectifs (logiciels métiers, centre de ressources documentaires, fiches d'évaluation environnementales, guides, modules de formation en e-learning, monitoring, etc.) ;
- lancer l'appel à propositions multi thématiques ;
- capitaliser les engagements pris au forum de Shanghai avec les acteurs asiatiques (GGSC, CTWPDA, UFIAG, etc.) ;
- améliorer la valorisation des forêts du bassin du Congo, par une approche élargie à d'autres valeurs que le bois (séquestration du carbone, promotion média de la grande faune, chimie verte, etc.) ;
- ré-informer le Congo, la RDC, la RCA et le Cameroun, sur les offres d'appui du PPECF, en particulier les appuis-coaching. A noter que l'UE, via son Ordonnateur national, a proposé, à la fin mars, à l'Administration camerounaise de lier son appui budgétaire à l'exigence de certificats de légalité Flegt, uniquement obtenus contre une certification de légalité, vérifiée tierce partie, telle que prévu par l'APV ;
- après trois années de travail sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo, on peut considérer que le travail sur l'image de la filière est correctement engagé, et qu'il est temps de passer à une démarche « mise en marché » plus directe. Celle-ci va se concrétiser courant 2020, par des actions auprès des acheteurs publics, des prescripteurs et des grandes surfaces spécialisées dans la vente de matériaux de construction. Il conviendrait de définir, chaque fois que cela est possible, des actions « simples », telles que des opérations sur le decking, la parqueterie, le bardage (qui ont l'avantage d'être des produits plats) qui devraient pouvoir être objectivement vérifiées par des indicateurs d'impact. A cet effet la « task force » du programme marketing devrait être renforcée de compétences plus directement liées aux marchés ;
- le manque de disponibilité des experts « certification » du PPECF. Aujourd'hui seuls JP Grandjean et N. Perthuisot sont habilités à réaliser des diagnostics et les missions de suivi (visite de terrain annuelle /bi annuelle et les visite de terrain avant audit par l'organisme de certification). Il serait pertinent que d'autres experts soient mobilisés afin de pouvoir faire éventuellement répondre à une augmentation de diagnostics, dans un délai raisonnable.
- vu la pandémie du Covid-19 et son incertitude sur le temps nécessaire à son atténuation (disparition), le PPECF recommande d'initier avec ses partenaires, des interventions (certaines programmées de longue date) qui n'exigent pas d'actions de terrain (i.e le guide des arbres d'Afrique centrale, le guide vers la certification, etc.) ;
- Enfin, la CgP a rédigé une note stratégique sur le PPECF qui décrit depuis la première phase, l'évolution du Programme et son orientation pour la troisième phase (cf. annexe 3) qui sera centrée sur la capitalisation de l'expérience acquise, sous forme d'une boîte à outils comprenant des guides, des modules de e-learning, etc.

6 Récapitulatif des principales activités de l'assistance technique

Durant la période de novembre 2019 à mars 2020, les missions suivantes ont été réalisées par la CgP :

N° d'ordre de mission	Lieu/ Période	Objet	Participants CgP	Cible	Réalisations / Résultats
059 & 060	Libreville 23 - 29 Nov. 2019	Participation au forum régional d'élaboration des normes PAFC bassin du Congo	Romain LORENT Eric DASSIE	Partenaires techniques et financiers du projet PAFC BC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place le bureau du Forum PAFC bassin du Congo, ▪ production d'une première version des 3 normes PAFC BC, qui sera soumise à une large consultation publique, ▪ rencontre de partenaires basés au Gabon (Concessionnaires, PAFFB ; UFIAG, FSC bassin du Congo, BFC, FRMi, etc.).
066	Kinshasa 12-16 Janv. 2020	Participation à l'atelier de planification du PTBA 2019 de la COMIFAC	Eric DASSIE	COMIFAC et Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des appuis 2019 du PPECF au SE COMIFAC ▪ Participation à la planification opérationnelle et à recherche de synergies entre bailleurs; ▪ Discussions en vue des appuis éventuels du PPECF II au PTBA 2019 du SE COMIFAC.
067 & 068	Douala, 23-24 Janv. 2020	Séminaire sur le thème « Audit et Mise à niveau des entreprises » à l'intention des étudiants de 5 ^{ème} année Filière « Hygiène-Sécurité et Sûreté Industrielle »	Romain LORENT Eric DASSIE	Etudiant en cycle Master 2 : génie industriel de l'Université de Douala	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Discussion avec les étudiants sur les avancées au Cameroun en matière de normalisation et certification ; ▪ revue des défis et contraintes du Système de Management Intégré (SMI) et autres normes; ▪ présentation des approches, méthodes et outils de diagnostic (audit) et d'évaluation du niveau des entreprises ; ▪ l'expérience du PPECF/COMIFAC dans le coaching des entreprises.
069	Brazzaville, Pokola, 19/02/20 au 23/02/20	Mission prospective au Congo	Romain LORENT	CIB Olam	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre de l'Ong Initiative Développement (ID) ; ▪ Rencontre facilitateur flegt Congo ;

					Rencontre du Directeur WCS Brazzaville, M. Richard Malonga. Discussion avec la CIB Olam
063	Paris, Janvier 2020	Suivi des interventions en cours	Romain LORENT		<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux travaux de la commission marketing ATIBT • Préparation PPECF Iii • Réunion informelle C127 Flegt IP

Missions de diagnostic dans le cadre du coaching PPECF					
Entreprise	Pays	Superficie (Ha)	Date diagnostic	Evaluateurs	Date ANO
CFT	République Démocratique du Congo	236 822	24- 30 Nov. 2019	Jean Paul GRANDJEAN Eric GUITADI	Abandon par l'entreprise
Bonus Harvest	Gabon	128 000	Décembre 2019	Nicolas PERTHUISOT Hugues MOUIDY	En contractualisation
GWl	Gabon	430 528	Décembre 2019	Nicolas Perthuisot	En analyse réputationnelle
Likouala Timber	République du Congo	525 500	Janvier 2020	Nicolas Pethuisot	En analyse réputationnelle
EGG	Gabon	193 776	18-25 février 2020	Nicolas PERTHUISOT Hugues MOUIDY	En analyse réputationnelle
Rougier Mokabi	République du Congo	586 330	22-28 février 2020	Jean Paul GRANDJEAN Alain TIOTSOP	En attente ANO
Total diagnostiqué sur le semestre (Ha)		1 972 956			

NOTE STRATEGIQUE pour le PPECF III

La convention BMZ 2008 66 707 ou PPECF I

Pour comprendre le Programme PPECF, il faut se rappeler que la certification forestière, vérifiée tierce partie, s'est développée dans le bassin du Congo, au début des années 2000, comme une réponse d'un groupe d'entreprises confrontées à la menace d'un boycott généralisé des bois tropicaux sur le marché européen, emmené par quelques ONGs très influentes, capables de mobiliser une opinion publique internationale.

Il fallait donc faire face à la mauvaise image des bois tropicaux entretenue par un lobby conversationniste, alors que de nombreux arguments plaident à une gestion durable des forêts : (i) le savoir-faire d'un noyau d'entreprises, (ii) le fait que, dans les pays d'Afrique centrale, la filière bois est le deuxième employeur, après la fonction publique, (iii) qu'une forêt exploitée durablement, participe significativement à la lutte contre le changement climatique et (iv) qu'enfin, patrimoine mondial, les forêts du bassin du Congo se devaient d'être valorisées économiquement, sous peine de les voir disparaître sous la pression d'intérêts liés à l'agro-industrie ou à l'exploitation minière.

C'est en voulant appuyer cette dynamique prometteuse vers la certification FSC-FM (mais néanmoins, fragilisée par la crise financière de 2008) que la KfW et la COMIFAC ont signé une première convention (BMZ 2008 66 707-PPECF I) en date du 17 octobre 2011, avec pour objectif premier, d'appuyer, sur une base volontaire, les entreprises forestières, qui auraient souhaité obtenir une certification de gestion durable de niveau FSC-FM, cette approche s'inscrivant, par ailleurs, parfaitement, dans les accords de partenariats volontaires APV Flegt que l'Union européenne avait signé au Cameroun, en RCA, et au Congo, puisque en effet, ces accords prévoyaient que des licences d'exportation Flegt pouvaient, sous condition, être obtenues par le biais d'une reconnaissance des certificats privés par les Administrations signataires des dits accords. Ainsi, globalement, l'objectif du PPECF I était de doubler la superficie FSC-FM dans le bassin du Congo, en la portant à 10 millions d'hectares en quatre ans.

Alors que les accords de partenariats APV accusaient des retards considérables, le Règlement bois européen (le RBUE) de l'Union européenne entré en vigueur courant mars 2013. Le RBUE fait obligation aux producteurs (les concessions forestières du bassin du Congo) et aux premiers metteurs en marché en Europe d'exercer un devoir de diligence (due diligence) pouvant démontrer que ces premiers acteurs de la filière bois avaient mis en place une procédure capable de minimiser fortement le risque d'entrée et de commercialisation de bois illégaux en Europe.

Ce nouveau règlement prenant effet, douze mois après le démarrage du PPECF I, allait avoir de lourdes conséquences sur les résultats espérés du Programme. En effet, le RBUE, pourvu que l'exercice de due diligence soit correctement mené, permettait à une entreprise forestière du bassin du Congo, de commercialiser son bois, sans aucune certification, pourvu que ses pratiques d'exploitation soient conformes aux critères du RBUE, d'autant que pour des raisons liées aux règles de l'Office mondial du commerce, il n'était pas possible hier comme aujourd'hui, de se prévaloir d'une certification privée pour éteindre de façon rapide, une procédure de due diligence.

Le résultat en a été que la motivation des entreprises non certifiées à le devenir, s'est figée dans l'attentisme, ces dernières préférant encore remettre à plus tard, les investissements nécessaires à l'obtention d'une certification, tandis que le PPECF I épuisait ses fonds d'une part à soutenir les quelques entreprises FSC-FM à se remettre de la crise de 2008 en les aidant notamment, à lever des demandes d'actions correctives issues de leurs audits de surveillance et d'autre part à agréger autour de lui, des acteurs majeurs de la gestion forestière à travers des contrats de recherche (CIFOR, CIRAD, Gembloux Agrio-biotech) et des contrats d'expertises répondant à un besoin de réponses conceptuelles liées à la certification FSC-FM ou au développement du PEFC dans le bassin du Congo (déclinaison nationale des standards de certification FSC, définition de Hautes

valeurs de conservation dans le bassin du Congo, concept de Consentement libre préalable informé [CLIP], plans d'aménagement de nouvelle génération, droits des peuples autochtones, lutte contre les activités illégales, etc.) ou encore, à des besoins de formation essentiellement liés à la réduction de l'impact de l'exploitation [EFIR]. Ces derniers contrats ont permis, par ailleurs, d'identifier et de discriminer les meilleurs consultants, en vue d'une phase II et III du PPECF qui devrait, en réponse aux besoins de formations exprimés, très orientée vers la production d'outils et d'un guide inclusif de toute l'expérience acquise du PPECF.

La convention BMZ 2015 68 203 ou PPECF II

Suite à la situation expliquée plus haut, au terme de la phase I du PPECF, seulement 450.000 ha de forêts FSC-FM venaient s'ajouter aux cinq millions d'ha certifiés FSC-FM, soit un résultat bien en deçà des dix millions espérés.

Pour développer la seconde phase du PPECF, il convenait d'analyser ces résultats, d'en comprendre les raisons et de s'adapter au nouveau contexte légal et stratégique. Parmi les explications, il apparaissait que le positionnement très exigeant du PPECF I, qui ne dédiait son appui qu'à l'atteinte d'un certificat de niveau FSC-FM, s'était avéré très pénalisant pour le Programme, dans le sens où, il n'avait pas permis d'appuyer un segment d'entreprises intéressées par une certification de légalité, mais pas de niveau FSC. Autrement dit, par sans doute trop de précautions, le PPECF s'était interdit d'intervenir dans la partie basse de la trajectoire de certification matérialisée par des certificats de légalité (OLB, FSC-CW, Legal source TM, CU) dans laquelle auraient pu s'engager un grand nombre d'entreprises non certifiées.

Ce résultat mitigé, présentée au 4^{ème} Comité de décisions et d'orientation [CDO] tenu en mai 2016 à Douala, a été l'occasion de recommander à la COMIFAC et à la KfW, d'engager une deuxième phase du PPECF et d'en ouvrir, cette fois, l'accès aux sociétés forestières souhaitant acquérir une certification de légalité en faisant valoir que ce niveau de certification est un passage obligé vers le niveau réputé de gestion durable et qu'en lui-même, ce premier niveau est déjà respectable puisqu'il s'appuie sur des codes forestiers cohérents et mondialement reconnus comme exigeants.

De plus, suite à un exercice de comparaison, entre le certificat de légalité OLB et les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale [NES], effectué en fin de phase I du PPECF, il a été démontré que les certificats de légalité répondaient très bien à la plupart des NES, excepté quelques-unes applicables à des secteurs particuliers (industrie chimique, nucléaire, etc.).

Cette ouverture aux certificats de légalité est donc ce qui a différencié significativement la seconde phase du programme de la première, les objectifs étant toujours maintenus à l'identique, à savoir : i) l'appui à la mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles favorables à la certification ; ii) la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée et iii) la communication et la perception positive de l'exploitation industrielle dans le bassin du Congo sont améliorées. Les uns étant évidemment indissociables des autres.

C'est sur cet élargissement de l'appui aux entreprises non certifiées qu'a donc démarré la deuxième phase du PPECF qui au bout de quelques mois, a bénéficié d'une déclaration inattendue de la part du Président Ali Ben Bongo qui du site forestier de Mevang a déclaré le 28 septembre 2018, qu'à l'horizon 2022, toutes les entreprises forestières du Gabon devaient être certifiées.

S'en est suivi, un afflux massif de demandes d'appui de coaching auprès du PPECF (comme en témoigne le tableau ci-dessous) aux conditions d'intervention du Programme dont on retiendra ici, qu'elles contribuent à 50 % des coûts de mise à niveau jusqu'à l'audit initial pour un certificat de légalité et à 75 % pour un certificat de gestion durable. (cf. annexe 7 de la convention séparée).

Par ailleurs, un même afflux d'entreprises cette fois camerounaises, est attendu prochainement, suite à la récente décision intervenue courant mars 2020, de l'aide communautaire de l'UE de lier

une partie de son appui budgétaire à l'exigence de certificat FLEGT, eux-mêmes obtenus exclusivement, contre la reconnaissance de certificats privés, vérifiés tierce partie. Au passage, il est intéressant de noter que ce mécanisme d'octroi de certificats FLEGT « contre » un certificat privé, devrait permettre indirectement, à ce dernier, d'être pleinement reconnu par le RBUE, puisqu'il sera revêtu en quelque sorte, du sceau régalién de l'Administration camerounaise ou celle d'autres Etats du bassin du Congo, si cette procédure venait à y être adoptée aussi.

pays	entreprise	surface	diagnostic	AT	situation
Gabon	SOMIVAB	147 668	janv-18	TEREA	accompagnement en cours
	SBL	326 985	avr-18	GFEC	accompagnement en cours
	BSO	183 100	mai-18	TEREA	accompagnement en cours
	TTIB	239 429	mars-18	TEREA	accompagnement en cours
	ASI	206 615	sept-18	BFC	accompagnement en cours
	SEFF	438 005	févr-19	GFEC	accompagnement en cours
	BORDAMUR gabon Gpe RH	154 450	sept-19	GFEC	contractualisation BE en cours
	TOUJOUR VERT Gpe RH	110 737	sept-19	GFEC	contractualisation BE en cours
	SFIK Gpe RH	134 290	févr-20	GFEC	contractualisation BE en cours
	CIPLAC Gpe RH				
	GWI	430 528	déc-19		ATTENTE
	BSG	201 606			ATTENTE
	Bonus Harvest	128 000	déc-19	BFC	contractualisation BE en cours
	EGG	256 683	févr-20	L TELLIER ?	contractualisation BE en cours
	SAF Gpe SUNLY/SUNRY	181 902	mars-20	TEREA	
	SERN Gpe SUNLY/SUNRY	142 754	avr-20	TEREA	
	HONGLING WOOD Gpe SUNLY/SUNRY	209 153	mars-20	TEREA	
	CORAWOOD	217 708	A programmer		
	RFM				
	TBNI	409 326			contact direct NP + HM
RCA	TIMBERLAND				démarrage OLB seul
	SEFCA	721 419	juil-18	FRM	accompagnement en cours
R. Congo	SEFYD	547 026			Abandon du processus par l'entrepris
	SIFCO	621 120	janv-19		Abandon du processus par l'entrepris
	ASIA CONGO	803 403	mars-19	TEREA	contractualisation BE en cours après
	ROUGIER Mokabi	586 330	févr-20	BFC	contractualisation BE en cours
	LIKOUALA TIMBER	525 500	janv-20	FRM	contractualisation BE en cours
RDC	IFCO	205 608	juin-19	SMARTCERT	certificat LS obtenu avec l'aide du di
	CFT	236 822	déc-19	J. CHABERT	certificat LS obtenu avec l'aide du diagnostic PPECF
Cameroun	SOBOCA	40 368			en attente volonté entreprise
	DINO et fils	260 794			en attente volonté entreprise
		(ha)			
TOTAL intéressé/contacté		8 667 329	BUDGET		
TOTAL inscrit		7 956 841	total PA		
Total diagnostiqué		6 456 692			
Total démarré		2 263 221	Engagé PPECF	1 684 000	euros
Total certifié légalité		500 000	Prévisionnel	1 225 100	euros

Suivant ce tableau, on constate qu'à mi-parcours de la phase II, le total des superficies (exprimé en hectares) sous coaching est de 2.263.221 ha. Ce qui semble bien confirmer que l'objectif du Consultant Eco Consult/ Oréade Brèche d'atteindre à la fin de la phase II, 4 à 5 millions d'hectares de superficie en voie de certification avec tous les bénéfices que cette certification induit en termes de valeurs sociales et environnementales, est réaliste, pour autant que le PPECF soit abondé financièrement par une nouvelle tranche de financement (PPECF III), pour la fin de l'année 2020.

Il faut noter ici, la certification imprévue de deux entreprises dans le Nord Congo [IFCO et CFT], qui ont obtenus, avec un appui limité au diagnostic du PPECF, leur certification Legal source, démontrant bien, que le PPECF est dans la bonne voie et n'encourage pas un effet d'aubaine pour les entreprises. Celles-ci ont bien compris, certes encore à des degrés divers, que leur avenir se jouait sur la démonstration attestée par une vérification tierce partie, de leurs pratiques d'exploitation sont à tout le moins jugées responsables, en réponse à des marchés qui deviennent de plus en plus exigeants, même en Asie.

La convention BMZ 2018 69 845 ou PPECF III

Dans 16 mois (échéance septembre 2021), le PPECF II viendra à son terme. Le PPECF III en préparation, va donc permettre de :

- consolider et augmenter les superficies certifiées de niveau légal jusqu' à atteindre, sur l'ensemble des pays d'Afrique centrale, les 4 millions d'ha fixé comme objectif;
- de capitaliser toute l'expérience acquise des PPECF I et II, à travers des outils de référence, dont principalement la rédaction **d'un guide vers la certification** adossé à une boîte à outils comportant des modèles de procédures, ; des algorithmes de gestion forestière, des modules de formation en e-learning, des « trucs et astuces » etc ;
- développer, sous réserve de l'acceptation de contrat en gré à gré, des **solutions logicielles** telles qu'un logiciel métier qui par son implantation dans la gestion quotidienne des entreprises, agirait en quelque sorte en « watch dog » du respect d'une norme liée à un standard de certification choisi. Ce point est de l'avis du PPECF, de la plus haute importance ;
- poursuivre l'upgrading du logiciel SMART de lutte contre le braconnage et tester la nouvelle version sur le terrain auprès de quelques entreprises certifiées ;
- appuyer des projets de développement local innovants, sous-tendus par une approche impliquant un financement externe (chocolatiers, fonds carbone, concessionnaires, etc.) à fort impact social et environnemental dans les zones riveraines aux concessions forestières. Ainsi, cette démarche se différencierait de la filière cacao-café habituelle par la mise en place d'une filière « bean to bar » totalement intégrée s'appuyant sur des financements externes ;
- poursuivre la stratégie marketing entreprise en Europe, notamment autour de la marque Fair & Precious, pour revaloriser **l'image des bois tropicaux** en mettant en avant, outre les qualités exceptionnelles des produits bois, les services éco-systémiques du deuxième massif forestier que représente les forêts du bassin du Congo ;
- soutenir, hors toute idée de distorsion compétitive, les entreprises forestières résolument engagées dans la lutte contre la criminalité faunique et plus largement environnementale ;
- promouvoir les recherches engagées sur la phénologie des essences et leur résilience à l'exploitation en ce compris, la caractérisation **d'essences moins connues** ;
- lancer au moins deux appels à propositions pour récolter de nouvelles idées qui permettraient de consolider le modèle « concession forestière » qui est le seul modèle à pouvoir, dans le temps long, gérer la forêt de manière durable.

Pour clôturer cette note stratégique, il faut bien sûr évoquer les conséquences de la pandémie du Covid-19 que va induire sur les entreprises forestières, à un moment où, elles commençaient à se

remettre de la crise financière de 2018. De ce fait, le PPECF III outre son caractère structurant en termes de capitalisation des expériences des phases I et II, devra sans doute prévoir des interventions spécifiques mobilisant des procédures propres aux programmes d'urgence, post-crise.



Processus de coaching d'entreprise

Rapport d'étape n° 2
Etat des lieux Avril 2020
après 30 mois

Version 1 du 06/05/2020

Table des matières

1.1	Rappel des objectifs.....	3
1.2	Rappel des étapes du processus et règles de fonctionnement.....	3
1.2.1	L'identification et l'appel à manifestation d'intérêt des entreprises.....	3
1.2.2	La réalisation du diagnostic préalable.	3
1.2.3	La mise en œuvre du plan d'action par les bureaux d'étude (BE) pour la mise à niveau des entreprises.	4
1.2.4	Le Suivi et l'encadrement du processus de coaching par la CGP PPECF	4
1.2.5	Règle de financement	5
1.3	Création d'outils spécifique pour le fonctionnement et l'accompagnement	5
2	Situation globale.....	7
2.1	Situation pays par pays.....	9
2.1.1	Impact du COVID-19.....	9
2.1.2	Tableau de synthèse : Analyse AFOM	10
3	Bilans d'activité	12
3.1	Le niveau globalement faible à moyen des entreprises candidates.	12
3.2	Analyse qualitative des principales recommandations contenues dans les Plans d'Actions.....	12
3.3	Niveau de réalisation des plans d'action.....	13
4	Analyse du fonctionnement du projet.....	16
4.1	Données sur le fonctionnement.....	16
4.2	La difficulté de passer au-delà du diagnostic, la lenteur de la prise de décision.	16
4.3	Les limites de l'analyse réputationnelle	17
4.4	Le rôle essentiel des points focaux.....	18
4.5	Le financement PPECF est probablement insuffisamment incitatif	18
4.6	Autres éléments	18

Rappel des objectifs et du fonctionnement

1.1 Rappel des objectifs.

Le Programme PPECF a pour principal objectif d'accompagner les entreprises non certifiées vers une certification de légalité puis éventuellement vers une certification de gestion durable plus exigeante mais potentiellement plus facilement valorisable sur le marché européen et asiatique (type FSC FM et PAFC Gabon/PAFC bassin du Congo dont le standard est en cours d'élaboration sur financement PPECF).

Ce programme s'adresse donc en priorité à des entreprises qui ne se sont pas encore engagées dans le processus de certification et qui sont probablement :

- moins dynamique d'un point de vue commercial ;
- avec une maîtrise technique insuffisante par exemple dans la mise en œuvre des normes d'exploitation à faible impact ou le respect des normes environnementales des ateliers mécanique, la gestion des déchets ;
- moyennement organisées en termes de gestion des ressources humaines (contractualisation), par rapport à la qualité de vie des travailleurs dans les camps forestiers, en matière de respect des exigences santé/sécurité, etc ;
- finalement, probablement moins sereines sur leur capacité de répondre à la totalité des exigences légales et de disposer de l'ensemble des documents et enregistrement nécessaires.

1.2 Rappel des étapes du processus et règles de fonctionnement

1.2.1 L'identification et l'appel à manifestation d'intérêt des entreprises

Les entreprises intéressées par l'offre de coaching doivent faire une demande auprès de PPECF selon la procédure disponible sur le site de PPECF (<http://www.ppecf-comifac.com>) et fournie aux principaux partenaires (Syndicats professionnels ATIBT en particulier).

Par ailleurs, le point focal PPECF au sein de chaque pays est chargé (1) d'identifier des entreprises potentiellement intéressées et (2) de les accompagner et les appuyer dans leurs premières démarches de manifestation d'intérêt.

1.2.2 La réalisation du diagnostic préalable.

Le diagnostic préalable cherche à établir un premier état des lieux et à évaluer le niveau de l'entreprise par rapport aux exigences des certificats de légalité disponibles sur le marché :

- OLB : Origine et Légalité des Bois supporté par Bureau Veritas Douala
- LS : legal Source supporté par NEPCON
- TLV ; timber legality verification de Control Union

Pour rappel, une étude sur financement PPECF, est actuellement en cours de finalisation pour analyser le fonctionnement, la portée et l'efficacité de ces trois systèmes de certification de légalité et éventuellement proposer des recommandations d'amélioration auprès des organismes de certification qui les portent. Cette étude tend à démontrer que le certificat de légalité OLB est sensiblement plus exigeant avec un périmètre plus étendu que les deux autres, notamment en ce qui concerne la vérification du respect des règles environnementales et des exigences sociales (notamment pour les ayants droits et les sous-traitants). Le prochain rapport d'étape n° 3 proposera une analyse plus détaillée des résultats de cette étude et les éventuelles conséquences pour PPECF dans son processus d'accompagnement. Pour l'heure, le PPECF accepte le choix d'un certificat LS, comptant sur le renforcement progressif de ce certificat.

Le diagnostic préalable est réalisé par un expert de la cellule de gestion du projet (CGP) dont son le Point Focal national et l'appui échéant d'un expert local sur la base d'un référentiel spécialement construit. Il se base sur des observations de terrains, une analyse documentaire et des discussions avec les cadres et salariés de l'entreprise ainsi qu'avec les principaux acteurs et parties prenantes de l'entreprise (Administrations, partenaires, sous-traitants...).

L'objectif est de vérifier la légalité (au sens des exigences des Administrations concernées) de l'entreprise sur l'ensemble du périmètre de responsabilité et sur l'ensemble des activités de l'entreprise relatif à : (i) la mise en œuvre de l'aménagement et de l'exploitation forestière à faible impact ; (ii) à la bonne application du droit du travail et des conditions de vies des travailleurs et des ayants droit (social interne) et (iii) au respect des engagements et des clauses particulières vis-à-vis des populations riveraines et des peuples autochtones présent dans la concession (social externe).

Par ailleurs, le diagnostic s'attache à évaluer la structuration et l'organisation de l'entreprise mais également les compétences et les moyens disponibles, qu'ils soient financiers, matériels, organisationnels ou commerciaux.

Enfin, lors du diagnostic, des contacts sont pris avec différentes parties prenantes au sein du pays (administrations, représentations professionnelles, ONG nationales, environnementales ou locales, institutions, experts, etc.) afin d'évaluer la façon dont l'entreprise est perçue et si des conflits, des procédures de justices ou des plaintes en cours existent. Il est en effet important d'identifier le risque pour le projet PPECF de contractualiser avec une entreprise malveillante ou à mauvaise réputation.

Ensuite, le diagnostic donne lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse à l'intention de l'entreprise candidate et des membres de PPECF. Ce document reste strictement confidentiel et comporte les éléments suivants :

- présentation de l'entreprise avec les principales données statistiques (activité, organigramme, description de la concession forestière, principales données d'exploitation et de production...);
- les principales forces de l'entreprise et perspectives d'amélioration vis-à-vis de la certification, mais également l'intérêt et les bénéfices attendus pour elle-même ;
- les manquements (écarts) aux différentes exigences du référentiel de légalité ;
- les tâches élémentaires, les actions très concrètes et opérationnelles à réaliser, les procédures à construire, les documents à produire constituant le futur Plan d'Action (PA);
- une évaluation du budget nécessaire pour la réalisation des actions identifiées précédemment avec un partage du financement entre ce qui doit ou peut être supporté par l'entreprise et ce qui sera financé par PPECF.

1.2.3 La mise en œuvre du plan d'action par les bureaux d'étude (BE) pour la mise à niveau des entreprises.

En cas de non objection de la COMIFAC ou de la KfW, le PPECF appuie la mise en œuvre du plan d'action défini lors du diagnostic en finançant directement le bureau choisi préalablement par l'entreprise pour l'accompagner. Ce dernier doit donc établir préalablement un pré-contrat avec l'entreprise, qui est validé par l'ANO de la KfW.

1.2.4 Le Suivi et l'encadrement du processus de coaching par la CGP PPECF

Le PPECF veille à assurer un contact régulier avec l'entreprise et le bureau d'étude. Un système de fiche navette de suivi du PA a été construit pour assurer des échanges d'informations réguliers et actualisés. Des conférences téléphoniques sont périodiquement

réalisées avec l'expert de la CGP. Le point focal de chaque pays maintien également un contact permanent avec le bureau d'étude et l'entreprise.

Des visites sur sites et/ou au niveau des directions générales sont également réalisées. Au minimum, une visite annuelle est prévue et une visite systématique préparatoire à l'audit initial sera également assurée.

1.2.5 Règle de financement

Action spécifique	Prise en charge PPECF	Prise en charge Entreprise
Diagnostic préalable		
mission Expert PPECF et point focal national	100%	
Voyage internationaux expert PPECF	100%	
Logistique et voyage intérieur, accès aux sites forestier, logement		100 %
Participation du BE		100 %
Mise à niveau et actions du Bureau d'Etude		
Honoraire BE pour les actions liées à la certification de légalité	50 %	50 %
Honoraire BE pour les actions liées à la certification de gestion durable	75%	25%
Suivi / encadrement par PPECF		
mission Expert PPECF et point focal national	100%	
Voyage internationaux expert PPECF	100%	
Intervention Organisme de Certification		
Audit initial	0 %	100 %
Audit de surveillance	0 %	100 %

1.3 Création d'outils spécifique pour le fonctionnement et l'accompagnement

Depuis le démarrage de la composante coaching, différents supports ont été produits parmi lesquels on citera :

- pour la présentation et le suivi du projet :
 - ✓ une note explicative du fonctionnement du processus (V.28/11/2017) ;
 - ✓ une base de données actualisée des différentes entreprises engagées avec suivi des surfaces et de la situation ;
 - ✓ le présent rapport d'étape intégré dans les rapport semestriels du PPECF.
- pour l'aide à la réalisation du diagnostic :
 - ✓ une checklist de diagnostic spécifique et adaptable en fonction des objectifs de l'entreprise, en particulier en fonction du choix d'aller vers une certification de légalité ou vers une certification de gestion durable ;
 - ✓ un modèle de rapport de diagnostic.
- pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action :
 - ✓ la transmission périodique d'une fiche navette entre la CGP PPECF et chaque bureau d'étude permettant de faire un point trimestriel du niveau de réalisation des tâches du plans d'action et d'identifier le cas échéant les éventuels points de blocages, de tension ou de retard. Ce document permet également de faire un point sur la situation globale de l'entreprises, les changements, les modifications du contexte extérieur, les facteurs de risques.

Les bureaux d'étude fournissent également les documents support et les preuves de la réalisation des actions (procédures, rapports, photos, PV de réunion ou de formation...). Les 7 fiches navette actualisées à avril 2020 sont confidentielles et uniquement transmises à la KfW. la tenue systématique de vidéoconférence avec les différents bureaux d'étude lors de l'envoi des fiches de suivi trimestriel pour faire un point sur l'évolution ;

- ✓ la cellule de gestion du projet PPECF et les référents se tiennent également à disposition des bureaux d'étude et des entreprises pour répondre à toute question. Cette « hotline » est active et efficace même si elle n'est sans doute pas suffisamment formalisée, documentée et reportée ;
- ✓ la réalisation d'une visite de terrain après douze mois et systématiquement deux à trois mois avant l'audit initial prévu afin d'évaluer sur le terrain la réalité de la mise en œuvre, la qualité, la durabilité et l'efficacité des actions mises en œuvre. L'objectif de cette visite de terrain est également de réévaluer le plan d'action et de le réorienter le cas échéant.
- ✓ en mars 2020, une nouvelle fiche interne PPECF de suivi d'évaluation de l'avancement du plan d'action a été construite pour renforcer les outils de monitoring du projet. Cette fiche se base sur les éléments actualisés des fiches navettes, le suivi des décaissements financiers et les visites de terrain réalisées par le référent et les experts PPECF.
 - Pour raison de confidentialité, les 7 fiches de suivi d'individuelles des entreprises ayant démarré l'accompagnement technique sont transmises exclusivement à la KfW.

2 Situation globale

Le tableau en page et ci-dessous présente la situation des entreprises engagées dans le processus au 31/03/2020.

PAYS	Inscrit	nb diagnostic	Surface Diagnostiquée (ha)	Nb Engagée	Surf Engagée (ha)
GABON	11	10	2 365 517	6	1 541 801
RC	5	2	1 424 523		
RDC	2	2	442 430		
RCA	1	1	721 419	1	721 419
CAMEROU N	1	0	0		
TOTAL	20	19	4.953.889	7	2 263 221

PAYS	inscrit en %	nb diagnostic en %	Surface diagnostiquée en %	Nb Engagée en %	Surf Engagée en %
GABON	55%	67%	48%	83%	63%
RC	25%	13%	29%	0%	0%
RDC	10%	13%	9%	0%	0%
RCA	5%	7%	15%	17%	37%
CAMEROU N	5%	0%	0%	0%	0%
TOTAL	1	1	1	1	1

Situation des activités de coaching par pays (en surface et en %)

Type de certificat	Nombre	Surface (ha)
FSC / PAFC	9	4 493 629
légalité	17	5 742 054

Situation des différents types de certificats dans le BC (source Données ATIBT juin 2019)

L'analyse des tableaux synthétisant l'activité permet d'établir les principaux constats factuels suivants :

- de nombreuses entreprises sont intéressées par le mécanisme et se sont portées candidates. 25 entreprises sont inscrites sur le bassin du Congo alors qu'il reste encore 2 ans de projet et donc 6 à 12 mois pour recevoir encore des inscriptions et réaliser des diagnostics (sous l'hypothèse de la bonne reconduction financière du PPECF tranche 3 et d'une sortie de crise sanitaire pas trop tardive) ;
- sur la base des inscriptions actuelles, les surfaces qui peuvent potentiellement être certifiées « légalité » sont importantes (environ 8 millions d'ha). Elles représenteraient plus qu'un doublement des surfaces déjà certifiées « légalité » (cf. tableau ci-dessous). Ce chiffre à lui seul permet de juger de l'adéquation entre l'offre PPECF et la demande des entreprises. Ce chiffre est également à mettre en perspective avec l'Indicateur I.2 du projet PPECF « D'ici fin 2023, les superficies certifiées Légalité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 millions d'Ha » ;

- les entreprises ouvertement candidates à la certification FSC/PAFC sont moins nombreuses (1 million d'ha approximativement) mais il est très probable, dans le cas du Gabon, que les entreprises engagées dans la certification légalité, poursuivront rapidement vers une certification de gestion durable avant 2023. Tout le travail réalisé et les investissements consentis par ces entreprises lors de la mise en œuvre du plan d'action vers la légalité constituent évidemment une base technique et organisationnelle solide et représentent une première étape essentielle ;
- Les surfaces déjà diagnostiquées sont de l'ordre de 6.5 millions d'ha et suivent globalement le rythme des inscriptions. En revanche, il existe une distorsion forte entre les entreprises diagnostiquées et celles qui entrent effectivement dans le processus d'accompagnement suite à la contractualisation et la DNO PPECF (*cf. explication suite du rapport § 4.2*) ;
- Le Gabon représente nettement la part la plus importante des activités de coaching en nombre d'entreprise et en surface (55% des inscrits et 50 % des diagnostics) avec des entreprises qui s'engagent véritablement (+85 % des engagés) ;
- Le potentiel reste également très important au Gabon avec 3 entreprises qui sont en phase de finalisation de la DNO et 4 diagnostics à programmer en 2020 ;
- La dynamique aura été relativement bonne au Congo même s'il y a moins de perspective aujourd'hui.

fin d'année 2020 ou en début 2021. Par ailleurs, les organismes de certification qui ne peuvent pas actuellement effectuer les audits vont devoir, pour la même période, reprogrammer les audits de tous leurs clients et les nouveaux audits initiaux. Il n'est pas certain, lorsque la crise sera passée, qu'ils disposent des ressources d'auditeurs compétents en quantité suffisante pour faire face à cette situation ;

- A plus long terme, les difficultés économiques que vont immanquablement rencontrer les entreprises en processus de coaching va entraîner un retard ou un ajournement des investissements nécessaires, voire un abandon du processus de certification.

2.1.2 Tableau de synthèse : Analyse AFOM

Pays	Atout / opportunité	Faiblesse/Menace
GABON	<ul style="list-style-type: none"> • Très forte dynamique du projet depuis la déclaration présidentielle (septembre 2018) d'une certification obligatoire FSC à horizon 2023. De nombreuses entreprises (notamment à capitaux asiatiques) s'engagent dans le processus pour répondre à l'obligation légale. • Besoin clairement et nouvellement exprimé de ces entreprises asiatiques de répondre : <ul style="list-style-type: none"> - à une inquiétude des importateurs (besoin d'approvisionnement en bois légal ou contrôlé) - à une émergence de demande de bois certifiées (plutôt PAFC Gabon pour la Chine et l'Asie du Sud Est selon les informations recueillies auprès des entreprises). - à la nécessité de redorer leur image de marque à la suite des récents scandales (Kevasingo Gate) - à l'opportunité de se positionner sur certains marchés de niche en Europe sur des bois spécifiques (bois hydrauliques) et/ou des qualités premium mieux valorisées sur ces marchés. • Présence au démarrage du projet de bureaux d'étude nationaux et internationaux déjà investis dans la certification et ayant des relations déjà établies avec des entreprises (appui à la réalisation des plans d'aménagement, EIES, inventaires...) • Installation rapide du point focal PPECF au Gabon et forte implication. • Secteur privé bien structuré avec une forte activité de l'UFIGA et de l'UFIAG et un réel soutien au projet PPECF. • Les entreprises à capitaux asiatiques constituent une des cœurs de cibles du projet. • Le potentiel de développement au Gabon reste très important. • La Zone Economique Spécial de Nkok qui est titulaire de plusieurs centaines de milliers d'hectares de concessions forestières constitue le futur enjeu majeur du processus. Stratégiquement et politiquement, l'accompagnement par le PPECF de cette dynamique serait important car il permet 	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement dans une certification sous la contrainte légale n'est pas forcément une bonne chose. Il ne s'agit plus d'une démarche volontaire basée sur une analyse objective et consciente des besoins et des bénéfices. Il s'agit d'une démarche forcée, à un rythme probablement très élevé, imposant de changements de méthode de travail et de de culture qui ne sont pas facile à approprier et diffuser largement au sein de l'entreprise. • Risque important qu'à l'horizon 2023, de nombreuses entreprises ne soient pas au niveau des exigences d'une certification FSC/PAFC Gabon

Pays	Atout / opportunité	Faiblesse/Menace
	d'arrimer directement la nécessité de certification avec la filière de transformation et le marché. Il est probable aussi que puisse être mise en œuvre d'importants mécanisme d'économie d'échelle et de cout (principe de la certification de groupe, procédure de traçabilité commune basée sur le système TRACER existant, possibilité de mutualiser certaines compétences ou certaines formations...)	
CAM	Avec l'aide du PPECF, la délégation UE du Cameroun exerce une pression importante sur le gouvernement Camerounais, en liant l'appui budgétaire de l'aide communautaire à l'obligation, pour août 2021, de d'exiger pour les entreprises exportatrices, les certificats APV Flegt (attestations de légalité) par le biais exclusif d'une reconnaissance d'un certificat de légalité vérifié tierce partie. Cette initiative, qui reste à faire accepter au MINFOF, serait sans aucun doute de nature à modifier la dynamique nationale vis-à-vis de la certification et l'intérêt des entreprises pour le coaching PPECF.	<ul style="list-style-type: none"> • Très faible dynamique du projet, aucune entreprise inscrite ni engagée. La situation s'explique probablement par le fait que <ul style="list-style-type: none"> - de très nombreuses entreprises sont déjà certifiées OLB à cause de la présence ancienne de BV Douala et de son activité de promotion et de démarchage. 11 des 13 entreprises certifiées OLB sont au Cameroun. La demande est donc faible - Le GFBC n'est pas totalement fonctionnel ni efficace avec un faible soutien apporté au point focal.
RC	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne dynamique avec des entreprises intéressées à la fois dans le sud (petites concessions) et dans le Nord • En lien avec l'hypothèse toujours d'actualité de l'obligation légale de se certifier (article plus ou moins précis dans la nouvelle version du Code Forestier encore en cours de discussion). • Installation rapide et efficace du point focal PPECF. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés conjoncturelles mais réelles d'accès aux entreprises du Nord Congo (En l'absence de possibilité vol intérieur, 50 à 60 % du temps de mission correspond à du temps de déplacement en voiture).
RCA	<ul style="list-style-type: none"> • Une seule entreprise engagée mais particulièrement bien accompagnée par le BE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible dynamique mais liée à un nombre très limité d'entreprises et de concessions forestières actives dans le pays (5 ou 6 actuellement ?) • Situation politique et économique encore chaotique • Très faible perspective de développement
RDC	<ul style="list-style-type: none"> • D'un point de vue stratégique et institutionnel, la RDC est un des cœurs de cibles du projet. Il est important de pouvoir intégrer rapidement des entreprises aux processus 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté inhérente aux pays (instabilité, gouvernance, distances...) • Forte pression des ONGs environnementale qui continuent à relancer d'anciennes polémiques (cas récent de A.LABROUSSE qui revient sur les liens entre IFCO et COTREFOR). • Le risque réputationnel pour KFW à accompagner des entreprises de RDC reste donc important et peut expliquer les précautions et le temps prise par la KFW dans l'analyse préalable de l'entreprise et du contexte avant la levée de la DNO. Il n'en demeure pas moins qu'exclure systématiquement la RDC de l'appui du PPECF serait politiquement et stratégiquement compliqué.

3 Bilans d'activité

3.1 Le niveau globalement faible à moyen des entreprises candidates

Le niveau des entreprises est évidemment relativement bas avec des problèmes et des situations souvent récurrentes. C'est une situation qui s'explique parfaitement et qui avait été identifiée lors de l'étude de faisabilité du projet PPECF puisque les entreprises partenaires sont les entreprises par nature non certifiées, donc moins structurées, moins mobilisées et probablement moins sensibles jusqu'il y a peu, aux principes d'un certificat.

Aujourd'hui, d'une manière générale, les entreprises qui s'engagent ont une vision très globale de la certification et peu d'informations sur ses mécanismes de fonctionnement et principes. Elles n'ont encore, qu'une vision très partielle sur les bénéfices éventuels attendus (y compris le bénéfice économique possible) et très peu de visibilité sur les implications techniques, les exigences de changement en termes de gestion de l'entreprise, les coûts et les investissements nécessaires. De la même manière, elles n'envisagent pas ou peu les conséquences en matière de réorganisation des ressources humaines et les besoins supplémentaires, en particulier l'obligation de structurer et de positionner une cellule certification dans un organigramme avec une légitimité suffisante et accompagnement matériel et hiérarchique efficace.

Par ailleurs, leurs activités quotidiennes reposent sur très peu de base documentaire et une quasi absence de procédure. Le fonctionnement de ces entreprises est généralement basé sur un management direct, oral, très rarement documenté, y compris pour les thématiques qui touchent directement la gestion du personnel.

Les entreprises à capitaux asiatiques en particulier font et feront face également à des difficultés liées à l'usage de la langue et notamment :

- des difficultés de compréhension des principes et concepts de la certification
- un manque de connaissance des textes légaux, des concepts d'aménagements forestiers, d'exploitation à faible impact ;
- un niveau de maîtrise des techniques de gestion et d'exploitation forestières qui restent globalement faibles ;
- des difficultés très fortes de communication entre la direction générale, les cadres expatriés et les salariés nationaux de terrain. il est globalement difficile de gérer finement une activité en forêt avec 100 mots de français ;
- difficultés prévisibles dans l'intégration des outils de certifications (procédures, documents, changement de culture...) au sein de l'entreprise ;
- difficultés attendues et des risques d'échecs important lors des audits (problème de communication et de compréhension avec les auditeurs) .

3.2 Analyse qualitative des principales recommandations contenues dans les Plans d'Actions

Les recommandations et le niveau des plans d'action construits suite aux diagnostics sont finalement assez proches les uns des autres. Le niveau des entreprises et les écarts par rapport à la légalité sont souvent comparables.

La liste ci-dessous présente les principales activités que les entreprises devront mener avec,

- en vert, les actions qui présentent les plus forts enjeux financiers
- en bleu les plus forts enjeux techniques et stratégique

Thème	Action
système qualité	Structurer la gestion documentaire
	Structurer la veille légale
	Construire un plan de formation et réaliser des formations transversales (EFIR, construction, santé sécurité...)
	Rédiger le manuel de procédures
	Construire une politique publique et une stratégie de communication extérieure
Monitoring et	Mettre en place la procédure de monitoring aux échelles adaptées
contrôle qualité	Créer d'une brigade de contrôle qualité terrain (forêt et site industriel)
traçabilité	Rédiger et mettre en œuvre une procédure de traçabilité forêt et traçabilité usine
source humaine	Créer et organiser la cellule certification légitime et autonome Recruter QHSE, responsable social, responsable contrôle qualité...

COMPOSANTE : SOCIAL INTERNE

thématique	Action
amélioration du dialogue social	Assurer le bon fonctionnement des Délégués du Personnel et des représentants syndicaux
	Assurer l'utilisation du cahier de doléance
	Rédiger une procédure de déclaration, de gestion et d'enregistrement des conflits
santé sécurité au travail	Réaliser une étude des risques santé sécurité pour les salariés
	Améliorer le fonctionnement du CHST
	Assurer de façon rigoureuse le port des EPI et la sécurité au travail
	Assurer la prise en compte du risque forêt et les évacuations sanitaires
	Rédiger et mettre en œuvre une procédure de gestion et vérification des trousse de secours
	Assurer le transport des personnels dans des conditions de sécurité
	Réaliser les formations 1 ^{er} secours
Formaliser une convention cadre d'une convention avec centre de Santé à proximité	
droit du travail, condition de travail	Assurer la totale légalité des salariés
	Auditer la situation des sous-traitants et assurer la légalité
conditions de vie des travailleurs	Réhabiliter l'habitat et améliorer les conditions de vies des travailleurs et ayants droits dans les camps forestiers
	Améliorer le fonctionnement des infirmeries
	Améliorer le fonctionnement de l'économat. procédure de suivi contrôle

COMPOSANTE SOCIAL EXTERNE

thématique	Action
------------	--------

3.3 Niveau de réalisation des plans d'action

Le suivi des plans d'action se fait à travers la tenue de réunion de travail entre la CGP PPECF et les responsable des bureaux d'étude, mais également par le lien permanent (même s'il n'est pas toujours totalement formalisé ni documenté) entre le référent et les entreprises et avec des visites de terrains.

Les premières visites programmées en avril/mai 2020 ont dû être ajournées pour cause de COVID19.

Les bureaux d'étude envoient également tous les 3 mois, une fiche actualisée et détaillée de suivi des plans d'action (fiche navette). Sur la base de ces documents et de réunion téléphonique réalisée en Avril 2020, des fiches synthétiques par entreprise ont été réalisées. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des analyses agglomérés pour les 7 entreprises.

THEME	toute entreprise (Entreprise 1 à 7)	
	nb action	en % pondéré ¹
Système	14	42%
Social Externe	7	16%
social Interne	29	30%
Aménagement / exploitation	9	26%
Environnement	22	25%
Monitoring/traçabilité	6	32%
Autres	3	2%
TOTAL	91	30%

Taux de réalisation des plans d'actions par principaux thèmes

	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	MOYENNE
Taux de réalisation du PA pondéré	41%	38%	28%	14%	17%	27%	45%	30%
Taux de dépense ²	17%	6%	25%	0%	7%	35%	40%	19%
Date de démarrage effectif	mai-19	mars-19	déc-18	janv-20	oct-19	janv-19	avr-19	

Comparaison des taux de réalisation/taux de dépense

Les tableaux ci-dessus permettent de faire les principales analyses suivantes :

- les thèmes à fort enjeux et à fort nombre d'actions sont logiquement l'environnement et le social interne. Le poids relativement modéré de la composante social externe s'explique par le fait que cette thématique est moins considérée/détaillée par les certificats de légalité (qui concerne la majorité des entreprises) par rapport aux certificats Gestion Durable ;
- le taux de réalisation moyen est de l'ordre de 30%. Signalons qu'il intègre à la fois les actions qui sont de la responsabilité de l'entreprise et des actions dont la réalisation est de la responsabilité du bureau d'étude. Ce taux est moyen mais il est à mettre en perspective avec des démarrages relativement tardifs de certaines entreprises. Par ailleurs, ça serait une erreur de considérer qu'il faudrait un taux de réalisation de 100% pour prétendre à la réussite d'un audit de légalité initial et ce pour plusieurs raisons :
 - ✓ les plans d'actions sont très exhaustifs et le niveau d'exigence des diagnostics est relativement élevé compte tenu de l'expérience des experts PPECF. Ce niveau d'exigence est également une stratégie assumée par le PPECF pour tirer au

¹ Le % pondéré est la moyenne des taux de réalisation de chaque action (information fournie par le bureau d'étude dans la fiche de suivi trimestrielle) pondéré par le nombre d'actions contenu dans chaque thème. Ce mode de calcul permet de tenir compte du poids des thèmes particulièrement complexes et coûteux (en temps et en budget). Il permet également de pouvoir comparer de façon plus mécanique le niveau de réalisation des entreprises. Ce % est basé sur la moyenne des % indiqués pour chaque action par le bureau d'étude dans la fiche de suivi trimestrielle.

² Le taux de dépense est le rapport entre les factures effectivement décaissées par PPECF et le prévisionnel budgétaire inscrit dans la DNO et qui correspond au financement de 50% des activités du bureau d'étude.

maximum les entreprises vers le haut et les préparer au mieux vers les certificats de gestion durable qui représentent l'objectif final du PPECF ;

- ✓ ors des audits initiaux, les auditeurs devront prendre en compte la situation qu'ils observent mais aussi la programmation des actions qui restent à réaliser à partir du moment où le plan de mise en œuvre est justifié, documenté et budgétisé. Par exemple, une entreprise pourra être certifiée même son action « réhabilitation de l'habitat » n'est pas réalisée à 100% à partir du moment où elle peut présenter un programme précis sur plusieurs mois/années, validé et connu des représentant des salariés et un budget cohérent ;
 - ✓ . Par ailleurs, l'évaluation du niveau des non-conformités (majeur ou mineur) permet également de passer un audit initial avec certains manquements et donc des actions non totalement finalisées ;
 - ✓ certains plans d'actions d'entreprise intègrent à la fois des actions pour la légalité et d'autre pour la gestion durable. C'est le cas par exemple de SOMIVAB dont le plan d'actions est loin d'être finalisé mais qui a néanmoins passé un audit TLV en 2019.
- le taux moyen de réalisation des plans d'action de 30% se situe au-dessus du taux de dépense (19%) ce qui suggère que l'activité des bureaux d'étude est efficiente. Il faut néanmoins considérer qu'on intègre dans les 30 % des actions ou des parties d'actions qui sont en partie à la charge des entreprises et qui ne sont donc pas financées par PPECF. Elles n'entrent donc pas dans le calcul des 19% ;
 - les plans d'actions sont déroulés sur toutes les thématiques sans exceptions. Aucune thématique n'est laissée à la traîne. Néanmoins, les activités en lien avec le social externe sont encore peu déployées, ce qui peut constituer un facteur de risque. En effet les bonnes relations avec les populations riveraines sont longues à mettre en place (notamment pour les entreprises asiatiques qui souffrent d'un déficit de compréhension, de langue et de perception de la culture). Les outils à mettre en œuvre en particulier pour le suivi des réalisations sociales demande également du temps d'appropriation par les populations concernées ;
 - logiquement, et c'est un facteur très positif, on peut constater que la mise en œuvre du plan d'action s'est en priorité focalisée sur la thématique système (42 % de taux de réalisation) avec notamment un travail important de recrutement (responsable certification, aménagiste, HSE, responsable social) qui constituait une priorité absolue et un gage d'efficacité et d'appropriation au sein des entreprise.

4 Analyse du fonctionnement de l'offre d'appui conseil aux entreprises (coaching)

4.1 Données sur le fonctionnement

Le premier diagnostic a été mené en janvier 2018. Depuis ce jour, la composante coaching représente environs 450 jours de travail répartis comme suit.

	Expert PPECF	PF	Expertise CT
Diagnostic + déplacement + restitution +rapport	200	50	20
Suivi PA, suivi BE	30	80	
Formation	5	20	
Suivi PF Réunion semestriel /skype	5	20	
TOTAL	240	170	20

4.2 La difficulté de passer au-delà du diagnostic, la lenteur de la prise de décision.

D'une manière générale, les diagnostics se sont bien déroulés. Les missions courtes efficaces et bien préparées en amont par les points focaux permettent de faire des observations et des constats de terrain précis et sans concession. Les conseils et les recommandations opérationnelles qui constituent la base du plan d'action sont toujours bien perçus et acceptés par les entreprises. Les rapports structurés et précis permettent à l'entreprise d'avoir une vision claire de son niveau et une information lisible des principaux manquements par rapports aux exigences des référentiels de légalité ou de gestion durable.

Néanmoins, on constate l'existence d'une distorsion entre le nombre d'entreprises qui sont diagnostiquées et celles qui passent effectivement le cap de l'accompagnement. Sur les sept entreprises engagées dans le processus, le temps entre le diagnostic et la première réalisation effective du bureau d'étude est de l'ordre de 6 à 12 mois

Plusieurs éléments peuvent expliquer la situation :

- la peur face à l'obstacle, une marche trop haute :
 - ✓ les entreprises disposent (ou font face) à un Plan d'Action important, volontairement détaillé qui implique des dépenses et des investissements importants dans une situation économique qui reste tendue ;
 - ✓ le plan d'action nécessite de mettre en œuvre des changements structuraux et organisationnels parfois très importants et radicaux au sein de l'entreprise (ressources humaines additionnels, positionnement de la cellule certification/organigramme, changement des ordres hiérarchiques...). L'acceptation du changement n'est pas toujours une évidence ;
 - ✓ les diagnostics arrivent à la conclusion quasi systématique qu'il faut adjoindre des ressources humaines additionnelles. Force est de constater que ces ressources sont extrêmement difficiles à mobiliser localement (responsable certification, responsable social, QHSE, etc.) .
- difficulté d'identification ou de choix du bureau d'étude :
 - ✓ il existe une liste de BE établie par le PPECF qui est communiquée aux entreprises mais lorsque celui-ci n'est pas choisi ou identifié préalablement au diagnostic, son recrutement est complexe par la suite (besoin de mise en place d'un appel d'offre – cas de ASIA Congo) ;

- le temps de contractualisation avec le BE est long :
 - ✓ le processus est long par essence car il s'agit d'une négociation commerciale ;
 - ✓ l'identification des couts par action n'est pas évidente (manque d'expérience de ce genre d'activité par les BE et pour les entreprises). Le budget proposé dans le rapport de diagnostic n'est donc qu'indicatif et doit être souvent revu;
 - ✓ la position de PPECF et KFW n'est pas encore totalement stabilisée, notamment sur les couts des experts nationaux/internationaux, sur le cout d'un VIE...
- Les exigences (légitime) en matière d'analyse réputationnelle retardent le processus (cf. ci-dessous) .

4.3 Les limites de l'analyse réputationnelle

La KFW a légitimement besoin de pouvoir s'assurer qu'elle ne va pas apporter son soutien financier à des entreprises qui seraient ouvertement des entreprises criminelles, terroriste ou mafieuses, qui se livrerait à ouvertement à des activités illégales répréhensibles. La décision a donc été prise de réaliser une analyse réputationnelle avant l'obtention de l'avis de non objection.

Cette analyse est depuis mars 2020 mieux matérialisée et mieux documentée se base essentiellement sur :

- la connaissance préalable que peuvent avoir les experts PPECF et les référents de l'entreprise ;
- les informations complémentaires obtenus durant le diagnostic (la procédure d'analyse réputationnelle est très clairement exposée à l'entreprise candidate lors de la réunion d'ouverture) ;
- la prise de contact systématique durant le diagnostic avec les administrations (forêt et travail) ;
- une recherche d'information disponible sur internet ;
- la mobilisation du réseau de connaissances professionnelles des experts et des référents notamment ceux qui ont des connexions professionnelles et amicales avec les agents de l'administration (collègue de travail, promotionnaire...).

L'analyse n'est pas simple néanmoins. En effet, les entreprises qui se lancent dans le processus de coaching sont des entreprises moins connues, moins compétentes, probablement moins ciblées par les Ongs conservacionistes, que les entreprises déjà certifiées. Elles ne font donc pas l'objet d'articles tentant à démontrer leurs mauvaises pratiques éventuelles/. Par ailleurs, l'organisation des entreprises asiatiques est souvent complexe avec de nombreuses filiales (dans le pays ou en Asie) et de nombreuses activités nationales et internationales pas forcements en lien avec l'activité forestière (transport, import/export, négoce...). Ces activités et ces connexions ne sont pas faciles à évaluer, à moins de développer des outils d'audit financier ou de droit des affaires qui ne sont pas dans le champ des compétences de PPECF.

Il faut aussi évaluer la portée et l'efficacité de l'analyse réputationnelle. Comme mentionné plus haut, contrairement à l'idée commune, il existe peu d'informations sur les entreprises forestières en dehors des quelques « entreprises majors » déjà certifiées et qui ont été confrontées, à cause du processus de certification, à une exposition médiatique et à l'obligation de communiquer et mettre à disposition de l'information au public. Par ailleurs, l'administration forestière, tant au niveau centrale que dans les échelons territoriaux, ne livrent pas beaucoup d'information pertinente lorsque les experts du PPECF vont les rencontrer durant le diagnostic (c'est exactement la même situation durant les audits de certification). Les

ONGs nationales et internationales, les « partie prenantes » ne détiennent pas plus d'informations cachées et encore moins de données factuelles et documentées. Les quelques données que l'on peut éventuellement collecter via internet sont souvent anciennes et il n'est pas facile de trier ce qui est judicieux, argumenté et étayé de ce qui l'est moins. La faible gouvernance des pays concernés et les légitimes critiques que l'on peut porter parfois sur la qualité, la pertinence de certains rapport de contrôles des administrations ou des des Observateurs indépendants FLEGT ne simplifient pas les choses.

4.4 Le rôle essentiel des points focaux

L'ensemble du processus d'identification d'entreprise candidate et du suivi technique de la bonne mise en œuvre des plans d'action (respect du contenu, des étapes et des échéances) repose en grande partie sur la capacité du projet à être en contact et assurer un lien direct et permanent avec l'entreprise et le bureau d'étude. Des outils ont été créés pour documenter le processus mais le maillon véritablement opérationnel reste le point focal national PPECF. Le soutien des référents du projet PPECF doit donc être impérativement être maintenu et garanti à moyen terme afin de soutenir leur activité, leur légitimité et leur mobilisation.

Cependant, vu le contexte particulièrement statique du Cameroun, le référent ne sera pas prolongé au-delà du 31 mai 2020.

4.5 Le financement PPECF est probablement insuffisamment incitatif

L'analyse des plans d'action montrent que les couts les plus importants sont liés à des dépenses d'investissement qui ne sont pas finançable par le projet à savoir (1) mise aux normes environnementales des ateliers, (2) la réhabilitation des bases vie, (3) la sécurité des travailleurs intégrant l'achat important d'EPI et (4) le rétablissement dans le bon droit des contrats des travailleurs (CDD/CDI, anciennetés, grades...)

Les couts d'études et d'assistance technique du bureau d'étude ne représentent que 25 à 30 % du cout total de la mise en œuvre du Plan d'Action. L'appui du PPECF ne représente finalement qu'une fraction assez faible des dépenses de l'entreprise, de l'ordre de +/- 15 % au total.

Dans un contexte hors Gabon et Congo où il existe/rait l'obligation légale de se certifier, l'incitation financière du PPECF n'est sans doute pas suffisamment importante pour que les entreprises passent le cap de l'engagement. Idéalement, le PPECF aurait dû pouvoir faire la jonction avec le projet de l'AFD <FINFORTROP³> pour coupler son offre d'appui-conseil à des facilitations de crédits bonifiées aux entreprises, pour leurs permettre de réaliser tous les investissements nécessaires.

4.6 Autres éléments

- Les mécanismes de décaissement⁴ et de gestion administrative restent complexes pour les entreprises et les Bureau d'études.

³ Vu les multiples difficultés de mise en œuvre, ce projet est à présent clôturé.

⁴ La procédure PPECF de décaissement prévoit en effet les étapes suivantes :

- Le BE rédige les TdR que le client valide par signature.

- le manque de disponibilité des experts PPECF face à une demande qui se concentre. Aujourd'hui seuls JP GRANDJEAN et N PERTHUISOT sont habilités à réaliser des diagnostics et les missions de suivi (visite de terrain annuelle /bi annuelle et les visite de terrain avant audit par l'organisme de certification). Il serait pertinent que d'autres experts soient mobilisés afin de pouvoir faire face à la demande dans des délais raisonnables.

-
- *Le BE prépare alors une facture au PPECF de de 95% du montant globale de la facture (également signée par le client).*
 - *PPECF envoie alors une facture à la société de 45% du montant de l'étude*
 - *PPECF paye 95% (45% société + 50% PPECF) au BE*
 - *Le BE facture les 5% restant à l'entreprise*

ANNEXE NON PUBLIQUE

THEME	BSO		TTIB		SOMIVAB		SBL		SEEF		ASI		SEFCA	
	nb action	en % pondéré	nb action	en % pondéré	nb action	en % pondéré	nb action	en % pondéré	nb action	en % pondéré	nb action	en % pondéré	nb action	en % pondéré
Système	15	66%	15	58%	15	20%	13	25%	16	36%	14	19%	12	66%
Social Externe	2	0%	6	33%	10	12%	11	11%	4	6%	9	0%	6	48%
social Interne	32	38%	37	39%	26	40%	24	5%	42	21%	20	26%	24	43%
Aménagement / exploitation	5	60%	8	9%	19	35%	0	0%	12	0%	11	50%	10	25%
Environnement	18	31%	18	40%	47	27%	0	0%	30	5%	18	21%	24	49%
Monitoring/traça	3	17%	5	30%	4	44%	9	0%	11	27%	6	62%	7	43%
Autres	1	0%	1	0%	5	4%	10	8%	0	0%	0	0%	2	5%
TOTAL	76	41%	90	38%	126	28%	67	14%	115	17%	78	27%	85	45%

	BSO	TTIB	SOMIVAB	SBL	SEEF	ASI	SEFCA	MOYENNE
taux de réalisation pondéré	41%	38%	28%	14%	17%	27%	45%	30%
Taux de dépense	17%	6%	25%	0%	7%	35%	40%	19%
Date Démarrage effectif	mai-19	mars-19	déc-18	janv-20	oct-19	janv-19	avr-19	

Mise en œuvre des plans d'action par entreprise

3.4. Gestion des produits chimiques													
3.4.1. Etablir la liste exhaustive de tous les produits chimiques utilisés												●	Réorganisation du protocole de travail du stagiaire HSE
3.4.2. Collecte et enregistrement des fiches technique des produits												●	Réorganisation du protocole de travail du stagiaire HSE
3.4.3. Mécanisme de suivi des quantités de produits utilisés											●		
3.4.4. Evacuation via des filières agréées de l'ensemble des équipements et produits											●		
3.5. Mise aux normes environnementales des sites techniques													
3.5.1. Description de la situation actuelle sur les ateliers												●	Dès que les missions de terrain seront possibles
3.5.2. Réalisation d'un plan de masse d'un Avant-Projet Sommaire												●	Poursuite d'évaluation des cabinets d'étude
3.5.3. Validation de l'APS en engagement formel de la Direction											●		
3.5.4. Construction/remise en état des ateliers aux normes												●	Dispositions à prendre après la crise
3.5.5. Remise aux normes des stations-service												●	Dispositions à prendre après la crise
3.5.6. Construction d'une station de lavage aux normes, connectées avec réseau de collecte et décantation												●	Dispositions à prendre après la crise
3.5.7. Construction de zones de stockages des huiles usagées, filtres à huile/gasoil, batterie												●	Dispositions à prendre après la crise
3.5.8. Installation de poubelles spécifiques sur les sites industriels											●		
3.5.9. Réorganisation des parcs ferrailles											●		
3.5.10. Mise en place d'un programme de dépollution dans tous les ateliers et leurs abords											●		
3.6. Construction route et piste													
3.6.1. Mise en place d'une typologie des routes et des ouvrages d'art											●		
3.6.2. Localisation et suivi des carrières de latérite, et des ouvrages											●		
3.6.3. Formation à la construction ouvrage d'art												●	Formation repoussée à une date ultérieure 2020
3.7. Contrôle activité illégale													
3.7.1. Cartographie des zones d'orpillage et autre zone à risques												●	Embauche d'un nouveau cartographe et début d'exercice après le confinement
3.7.2. Proposition de mesures de suivi évaluation											●		
3.7.3. Rédaction de la procédure d'entretien, suivi et contrôle des limites des UFA et AAC											●		
3.7.4. Cartographie des différentes limites, type et fréquence des entretiens											●		
3.7.5. Programmation des entretiens et des suivis en fonction des risques et des enjeux											●		
3.7.6. Mise en place d'une procédure de fermeture des AAC											●		
3.7.7. Dispositif de contrôle des accès en phase travaux du barrage de Ngoumendjin											●		
3.7.8. Tenue d'un cahier d'évènement											●		
3.7.9. Formalisation d'une convention tri partite relative à la repise de la base vie de Milolé par les agents de l'ANPN											●		
4. Social Interne													
4.1. Amélioration du dialogue social													
4.1.1. Formalisation du dialogue social												●	
4.1.2. Mise en place d'un cahier de doléances											●		
4.1.3. Procédure de déclaration, de gestion et d'enregistrement des conflits au sein de l'entreprise											●		
4.1.4. Actualisation des élections des Délégués du personnel sur le site d'exploitation												●	En accord avec l'Inspection du Travail
4.1.5. Fourniture de documentation												●	collectives)
4.1.6. Définition des règles de fonctionnement et mise à disposition des moyens matériels au délégué du personnel											●		
4.2. Santé, sécurité au travail													
4.2.1. Recrutement/nomination d'un responsable QHSE pour la forêt											●		
4.2.2. Réalisation d'un diagnostic HSE et mise en place des mesures préventives											●		
4.2.3. Mise en place d'un CHSST											●		
4.2.3.1. Mise en place d'un CHSST											●		
4.2.3.2. Mise en place d'un CHSST											●		
4.2.3.3. Mise en place d'un CHSST											●		
4.2.3.4. Mise en place d'un CHSST											●		
4.2.5. Fourniture de données statistiques mensuelles et analyses des accidents du travail											●		
4.2.6. Plan de localisation des extincteurs en fonction des différents sites											●		
4.2.7. Vérification de l'installation d'extincteurs dans les véhicules											●		
4.2.8. Opérationnalisation du système de suivi/entretien des extincteurs											●		
4.2.9. Installation d'un brancard dans les véhicules de transport du personnel											●		
4.2.10. Installation d'un brancard dans les véhicules de transport du personnel											●		
4.2.11. Mécanisme de suivi mensuel des contenus des trousse de secours par les infirmiers des camps et bases vie											●		
4.3. Conditions de vie des travailleurs													
4.3.1. Description de la situation actuelle des camps											●		
4.3.2. Définition des objectifs généraux de l'entreprise (stratégie de construction) et définition des critères de réalisation et de priorité											●		
4.3.3. Etablissement d'un programme budgétisé sur 5/7 ans sur base du cout de la case type												●	Après l'étude APS/APD
4.3.4. Présentation du programme aux DP et chef de camp												●	Après les élections des délégués du personnel
4.3.5. Rédaction d'un règlement intérieur des camps précisant entre autres l'état des lieux au moment de l'arrivée											●		
4.3.6. Mise en place d'un système de suivi de la performance des camps											●		
4.3.7. Mise en place d'un système de suivi de la performance des camps											●		
4.3.8. Mise en place de mécanismes de traitement physico chimique et bactériologique de l'eau											●		
4.3.9. Amélioration du fonctionnement de l'économat											●		
5. Social externe													
5.1. Relation avec populations riveraines													
5.1.1. Mise en place de relations avec les populations riveraines												●	village riverains
5.1.2. Mise en œuvre des recommandations édictées dans le plan d'aménagement/étude socio-économique												●	soutien à la crise sanitaire dans la poursuite des activités

131 Actions

53%

47%

0%

